Quatre-vingt-huitième année. — N° 183. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 8 Août 1956.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu in extenso des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 3 août 1956 portant nominations, promotion, détachement et attribution de fonctions (administration préfectorale) (p. 7566).

Décret du 7 août 1956 portant ouverture de crédits supplémentaires au budget spécial de l'Algérie (p. 7567).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 2 août 1956 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7567).

Décrets du 2 août 1956 portant concession et radiations des contrôles de la médaille militaire et rectificatif (p. 7567).

Décrets du 2 août 1956 portant promotions, nomination et radiations des cadres (armées de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 7570).

Arrêté du 5 juillet 1956 fixant les épreuves et le programme du concours pour l'accès à l'emploi d'attaché d'administration centrale prévu à l'article 23 du décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955 (p. 7573).

Arrêtés portant homologation et modifiant des arrêtés portant homologation de grades au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur (p. 7574).

Arrêtés portant promotions, reclassements, mises en position « hors cadres », inscriptions sur des listes de déplacement et de réintégration, radiations des cadres et fixation du rang d'ancienneté définitif:

Armée de terre (p. 7575).

Armée de mer (p. 7576).

Commissariat et santé de la marine (p. 7577).

Corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient (p. 7578).

(1 f.)

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décrets du 3 août 1956 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7579).

Arrêtés du 4 juillet 1956 portant remises de débets (p. 7581).

Arrêtés du 13 juillet 1956 portant application à la Réunion des bibliothèques nationales et à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg du décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif (p. 7581).

Arrêté du 31 juillet 1956 relatif aux épreuves et programme du concours organisé à la caisse des dépôts et consignations en application de l'article 23 du décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des attachés d'administration centrale (p. 7582).

Arrêté du 1er août 1956 portant création d'une commission administrative paritaire à l'institut national de la statistique et des études économiques (p. 7582).

Arrêté du 1er août 1956 portant modification de la composition des commissions administratives paritaires de la caisse des dépôts et consignations (p. 7583).

Arrêté portant promotion et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (cour des comptes) (p. 7583).

Agriculture.

Arrêtes portant intégrations et régularisation de situation administrative (services agricoles) (p. 7583).

Reconstruction et logement.

Arrêté portant détachement (services extérieurs) (p. 7587).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret du 1er août 1956 portant modification du règlement de l'institut d'études islamiques de l'université de Paris (p. 7587).

Décret du 1er août 1956 modifiant le décret n° 45-2732 du 3 novembre 1945 portant création d'une école pratique de psychologie et pédagogie à l'université de Lyon (p. 7587).

Décret du 1er août 1956 modifiant le décret du 23 janvier 1954 relatif au certificat d'études physiques, chimiques et biologiques (p. 7587).

Décret du 1er août 1956 transformant la section technique du lycée Chaptal de Mende (Lozère) en collège technique national mixte (p. 7588).

Décret du 1er août 1956 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie des beaux-arts (p. 7588).

Décret du 1er août 1956 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie de médecine (p. 7588).

Décrets du 1er août 1956 portant nominations, transfert, admission à la retraite de professeurs et conférant l'honorariat (enseignement supérieur) (p. 7588).

Décret n° 56-790 du 2 août 1956 fixant la rémunération des rapporteurs des commissions d'études siégeant auprès du centre national de documentation pédagogique (p. 7589).

Décrets portant titularisation et admission à la retraite d'inspecteurs d'académie (rectificatifs) (p. 7589).

Arrêté du 6 juillet 1956 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1955 portant institution de régies d'avances et de recettes (p. 7589).

Arrêté du 18 juillet 1956 portant transfert de crédits (p. 7590).

Arrêté du 19 juillet 1956 fixant le budget autonome primitif de l'école nationale supérieure des arts décoratifs pour l'exercice 1956 (p. 7590).

Arrêté du 23 juillet 1956 reportant la date de clôture du registre d'inscription au concours d'entrée en troisième année d'école normale (bacheliers) (p. 7590).

Arrêtés du 1er août 1956 créant des brevets professionnels (p. 7590).

Arrêté du 1er août 1956 modifiant le brevet de technicien d'opticien lunetier (p. 7590).

Arrêté du 1er août 1956 fixant les programmes des travaux d'atelier de la technologie générale et de la technologie de spécialité pour la préparation au certificat d'aptitude professionnelle de tôlier en ventilation dans les centres d'apprentissage (p. 7590).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêté portant nomination du directeur général de l'office du Niger (p. 7590).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Arrêté du 31 juillet 1956 approuvant les statuts d'une société mutualiste (p. 7590).

Arrêté portant nomination (contrôle général de la sécurité sociale) (p. 7590).

Santé publique et population.

Arrêté du 30 juillet 1956 portant agrément de maisons familiales de vacances (deuxième liste) (p. 7591).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 7591).

Ministère des affaires sociales.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Avis de concours pour le recrutement d'ouvriers professionnels stagiaires à l'administration centrale (p. 7592).

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un contrôleur des lois d'aide sociale à la préfecture du Puy-de-Dôme (p. 7592).

Avis de concours pour l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de pharmacien des hôpitaux et hospices publics des grands centres sanitaires et aux fonctions de pharmacien chef des autres établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics (p. 7592).

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur et d'un commis à l'hôpital psychiatrique de Beauregard (Cher) (p. 7592).

Avis de vacance de postes de lieutenants de police sanitaire des contrôles sanitaires aux frontières (p. 7593).

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hospice de Peille (Alpes-Maritimes) (p. 7593).

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Saint-Amand-Montrond (Cher) (p. 7593).

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Condom (Gers) (p. 7593).

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Pouancé (Maine-et-Loire) (rectificatif) (p. 7593).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Liste générale de classement des candidats aux emplois réservés (rectificatif) (p. 7593).

Annonces (p. 7594).

CONSEIL ECONOMIQUE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 17

Avis et rapports. — Séances du 25 juillet 1956. — Méthodes de mesure et de prévision de la production agricole: rapport présenté par M. François Robin (p. 581).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 3 août 1956 portant nomination de préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur, du ministre résidant en Algérie et du secrétaire d'Etat, chargé des affaires algériennes,

Vu le décret du 19 juin 1950 modifié, portant statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Vignon, préfet de l'Allier (1re classe personnelle), est nommé préfet de Tizi-Ouzou (1re classe).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de l'intérieur, le ministre résidant en Algérie et le secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 août 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre de l'intérieur,
GILBERT-JULES.

Le ministre résidant en Algérie,
ROBERT LACOSTE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes,
MARCEL CHAMPEIX.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MAURICE PIC.

Décret du 3 août 1956 chargeant de fonctions de préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur, du ministre résidant en Algérie et du secrétaire d'Etat, chargé des affaires algériennes,

Vu le décret du 19 juin 1950 modifié, portant statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrete:

Art. 1er. — M. le général de division du cadre de réserve Parlange (Gaston), commandant civil et militaire des Aurès-Nementchas, est chargé des fonctions de préfet de Batna.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de l'intérieur, le ministre résidant en Algérie et le secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 août 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre de l'intérieur,
GILBERT-JULES.

Le ministre résidant en Algérie,
ROBERT LACOSTE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes,
MARCEL CHAMPEIX.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MAURICE PIC.

Décret du 3 août 1956 portant détachement, promotion de classe et nomination de sous-préfets.

Par décret en date du 3 août 1956:

M. Pernet (Jacques), sous-préfet hors classe, directeur du cabinet du préfet d'Alger, est mis à la disposition du ministre résidant en Algérie.

Il sera placé en position de service détaché.

M. Bolotte (Pierre), sous-préfet de 1re classe de Miliana, est élevé à la hors-classe et nommé directeur du cabinet du préfet d'Alger.

Décret du 7 août 1956 portant ouverture de crédits supplémentaires au budget spécial de l'Algérie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre résidant en Algérie, du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes,

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie, notamment les articles 19, 21 et 22;

Vu les décrets des 15 février et 16 février 1956 n° 56-191 et n° 56-196 relatifs aux attributions du secrétaire d'Etat à l'intérieur chargé des affaires algériennes, aux attributions du ministre résidant en Algérie, et chargeant le ministre résidant en Algérie des fonctions de gouverneur général;

Vu le décret du 12 avril 1956 réglant le budget spécial de l'Algérie et les budgets annexes pour l'exercice 1956-1957;

Vu le décret du 12 avril 1956 portant dissolution de l'Assemblée algérienne, et notamment l'article 2,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre résidant en Algérie, sur le budget de l'Algérie et les budgets annexes qui lui sont rattachés, en addition des crédits fixés par le décret du 12 avril 1956 réglant le budget spécial de l'Algérie et les budgets annexes pour l'exercice 1956-1957, des crédits s'élevant à la somme de:

3.364.044.000 F pour le budget ordinaire de l'Algérie;

1.235.000.000 F pour le budget ordinaire;

20.000.000 F pour le budget annexe des P. T. T. répartis conformément aux états annexés.

Art. 2. — Il sera pourvu à ces crédits au moyen des ressources générales du budget de l'Algérie et des budgets annexes de l'exercice 1956-1957.

Art. 3. — Le ministre résidant en Algérie, le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat au budget, le secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 7 août 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le ministre résidant en Algérie,
ROBERT LACOSTE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes,
MARCEL CHAMPEIX.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 2 août 1956 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 2 août 1956 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la Légion d'honneur, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

RÉGULARISATIONS

Cuvellier (Serge-Lucien), lieutenant, service des affaires algériennes.
Gregurek Mladen, sergent, 2e régiment étranger de parachutistes, classe 1949, mle 5887, recrutement de Marseille.
Lauret (Gilbert-Roger), sous-lieutenant, 1/51e régiment d'infanterie.
Meziani Ahmed, sergent, 3/7e régiment de tirailleurs algériens, mle 8377, recrutement d'Oran.
Monnin (Maurice-Emile), lieutenant, 3/2e régiment étranger d'infanterie.
Roland (Julien-Martial-Robert), lieutenant, 25e bataillon de chasseurs alpins.
Sezeur (Louis), lieutenant, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Urwald (Jean-Victor-Louis-Michel), lieutenant, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Ahmed ben Mohamed ben Khatabi, caporal, 1er régiment de tirailleurs marocains, mle 948/47, recrutement de Rabat.
Ben Nasser Ou Barri, moqqadem aouel, 23e goum marocain, classe 1940, mle 364, recrutement de Rabat.
Bridel (Pierre), adjudant, 102e goum de cavalerie, classe 1940, mle 2411, recrutement de Poitiers.

Ces nominations comportent l'attribution de la médaille de la valeur militaire avec palme et annulent toutes citations accordées pour les mêmes faits.

Décret du 2 août 1956 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 2 août 1956 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

RÉGULARISATIONS

Abadie (Jean-Joseph), caporal-chef, 1er régiment de chasseurs parachutistes, classe 1945, mle 18893, recrutement de Perpignan.
Abdallah ben Ahmed, tirailleur de 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1955, mle 10019/55, recrutement du Maroc.
Abdallah ben El Hadj ben Driss, tirailleur de 2e classe, 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1951, mle 1127/51, recrutement de Rabat.
Abdelkader ben Boujemaa, tirailleur de 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1954, mle 13187/54/95, recrutement du Maroc.
Abdelkader ben Mohamed, tirailleur de 1re classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1952, mle 238/52, recrutement du Maroc.
Abdelkrim ben Salem ben Soussi, 1er canonnier, 3/69e régiment d'artillerie, classe 1951, mle 4953/51, recrutement de Rabat.
Abderrhamane ben Abdesslam, 2e canonnier, 3/69e régiment d'artillerie, classe 1954, mle 54/95/11656, recrutement de Rabat.
Ahmed ben Hadj, tirailleur de 1re classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1952, mle 998/52, recrutement du Maroc.
Ahmed ben Mohamed, goumier de 2e classe, 102e goum de cavalerie, classe 1955, mle 161/G. 102, recrutement des goums marocains à Rabat.
Andolfo (Arthur-Marc), chasseur de 2e classe, 25e bataillon de chasseurs alpins, classe 1953, mle 53/11/1297, recrutement de Perpignan.
Arndt (Théodor), légionnaire de 2e classe, 3/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1952, mle 90044, recrutement de Marseille.
Arnold (André), légionnaire de 2e classe, 3/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1951, mle 81391, recrutement de Marseille.
Aubert (Claude-Alfred), soldat de 2e classe, 1/1er régiment d'infanterie coloniale, classe 1954/2, mle 24762, recrutement de Paris.
Azzi Bouabdallah, soldat de 2e classe, 27e bataillon d'infanterie, classe 1954, mle 17692, recrutement d'Oran.

Ba Samba, soldat de 2e classe, 3/16e régiment d'infanterie coloniale, classe 1951, mle 34612, recrutement de Saint-Louis-du-Sénégal.
Bailly (Roger), zouave de 2e classe, 8e bataillon de zouaves, classe 1954, mle 21/2593, recrutement de Dijon.
Bath (Siegfried), légionnaire de 2e classe, 3/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1950, mle 77627, recrutement de Marseille.
Bauml (Robert), légionnaire de 2e classe, 2/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1954, mle 4965, recrutement de Marseille.
Beauquis (Louis-François Joseph), caporal, 25e bataillon de chasseurs alpins, classe 1954, mle 54/73/00109, recrutement de Lyon.
Belkalai Abdelkader, soldat de 2e classe, 1/7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1954, mle L. M. 427, recrutement d'Oran.
Belouihi Khélifa, sergent-chef, 11e bataillon de tirailleurs algériens, classe 1942, mle 580, recrutement de Constantine.
Berger (Herbert), légionnaire de 2e classe, 3/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1954, mle 106079, recrutement de Marseille.
Beyls (Camille-Jules), sergent, 3/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1950, mle 77768, recrutement de Marseille.
Bienvenu (Jacques-Jean), sergent, 22e bataillon de chasseurs alpins, classe 1954, mle 576, recrutement de Valenciennes.
Billard (Pierre-Emile), 2e classe, 4e bataillon de chasseurs à pied, classe 1954, mle 53/76/7465, recrutement de Paris.
Bocyaert (André-Michel), zouave de 2e classe, 8e bataillon de zouaves, classe 1954, mle 59/6739, recrutement de Valenciennes.
Boffgen (Peter), légionnaire de 2e classe, 1/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1952, mle 524, recrutement de Marseille.
Bogaert (Gérard-Jules-Pierre), sergent, 16e bataillon de chasseurs à pied, classe 1950, mle 59/10642, recrutement de Valenciennes.
Bonnin (Emile), sergent, 3/4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1949, mle 85/12507, recrutement de Rennes.
Buckner (Hans), légionnaire de 2e classe, 2/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1952, mle 2167, recrutement de Marseille.
Busson (Henri), soldat de 1re classe, 26e régiment d'infanterie motorisé, classe 1953, mle 53/72/517, recrutement de Rennes.
Camilleri (Roger), brigadier-chef, 4/10e régiment d'artillerie coloniale, classe 1945, mle 1290 au recrutement de Constantine.
Chassegue (Hérald-Aristide), sergent-chef, 1/51e régiment d'infanterie, classe 1939, mle 1939/275, recrutement d'Orléans.
Compagnon (Marcel-Jean), sergent, 26e régiment d'infanterie motorisé, classe 1952, mle 54/1246, recrutement de Nancy.
Condé Kabiné, soldat de 2e classe, 11e régiment d'infanterie coloniale, classe 1952, mle 59954, recrutement de Kindia.
Couloubaly Samba, soldat de 2e classe, 2/24e régiment d'infanterie coloniale, classe 1946, mle 40070, recrutement de Saint-Louis (Sénégal).
Delcero (Félix), légionnaire de 1re classe, 3/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1951, mle 83176, recrutement de Marseille.
Desprez (Jean-Jules), sergent, 16e bataillon de chasseurs à pied, classe 1953/2, mle 62/09061, recrutement de Valenciennes.
Dewulf (Marcel-Paul), soldat de 1re classe, 1/51e régiment d'infanterie, classe 1951/EV, mle 59/02622, recrutement de Valenciennes.
Diallo Youroussa, caporal, 11e régiment d'infanterie coloniale, classe 1944, mle 10534, recrutement de Kindia.
Dittgen (Egon), légionnaire de 2e classe, 3/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1955, mle 109341, recrutement de Strasbourg.
Djelloul ben Ahmed ben Mohamed, tirailleur de 2e classe, 1/1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1954, mle 54/95/13500, recrutement de Rabat.
Djillali ben Mohamed, tirailleur de 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1950, mle 4165/50, recrutement du Maroc.
Donatien (Albert-Paul-André), caporal-chef, 2/4e régiment d'infanterie coloniale, classe 1949, mle 30, recrutement de la Martinique.
Drianne (Jean-Pierre), caporal, 19e bataillon de tirailleurs algériens, classe 1953, mle 49 L. M. 440, recrutement de Rennes.
Dube (Helmut-Heinz), sergent, 1er régiment étranger, classe 1949, mle 65944, recrutement de Marseille.
Foul Abderrahmane, tirailleur de 2e classe, 10e bataillon de tirailleurs algériens, classe 1954, mle 17287, recrutement de Constantine.
Frei (Georges), sergent, 3/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1946, mle 36711, recrutement de Marseille.
Friess (Johann), légionnaire de 2e classe, 2/2e regiment étranger d'infanterie, classe 1953, mle 2561, recrutement de Marseille.
Gac (André-Joeph), maréchal des logis, 3/16e régiment d'infanterie coloniale, classe 1949, mle 13292, recrutement de Rennes.
Girard (Guy-André), caporal, 1/7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1955, mle 00723, recrutement de Nevers.
Girardet (Roger-André), soldat de 1re classe, 35e régiment d'infanterie, classe 1954, mle 54/25/1043, recrutement de Besançon.
Girardi (René), chasseur de 2e classe, 4e bataillon de chasseurs à pied, classe 1955, mle 54/33/01828, recrutement de Poitiers.
Guiet (Robert-Jean), caporal-chef, 4e bataillon de chasseurs à pied, classe 1955, mle 54/47/01386, recrutement de Poitiers.
Guillebaud (François-Pierre-Raphaël), chasseur de 2e classe, 4e bataillon de chasseurs à pied, classe 1955, mle 55/56/00249, recrutement de Poitiers.
Hage (Bruno), légionnaire de 1re classe, 3/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1951, mle 83027, recrutement de Marseille.
Hamm (Marcel-Joseph), caporal, 159e bataillon d'infanterie alpine, classe 1954, mle 2434, recrutement de Strasbourg.
Hanisch (Erwin), légionnaire de 2e classe, 3/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1951, mle 84509, recrutement de Marseille.
Hardy (Claude), sergent-chef, 25e bataillon de chasseurs alpins, classe 1948, mle 37033, recrutement de Paris.
Hasroum Laïd, tirailleur de 2e classe, 19e bataillon de tirailleurs algériens, classe 1954, mle 16557, recrutement de Constantine.
Hasselmann (Rolf), caporal, 2/4e régiment étranger d'infanterie, classe 1951, mle 88566, recrutement de Marseille.
Hernandez (Ricardo), 2e canonnier, 3/69e régiment d'artillerie, classe 1955, mle 54/81/1731, recrutement d'Albi.
Hibschele (Roger-Georges), soldat de 2e classe, 2/43e régiment d'infanterie, classe 1955/EV, mle 55362, recrutement de Constantine.
Hladky Bohamil, caporal-chef, 3/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1946, mle 108548, recrutement de Marseille.
Huet (Guy-Jean), sergent, 16e bataillon de chasseurs à pied, classe 1952, mle 6270, recrutement de Valenciennes.
Hupin (Guy), légionnaire de 2e classe, 2/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1953, mle 1817, recrutement de Marseille.
Jahraus (Herbert), légionnaire de 2e classe, 1/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1954, mle 3240, recrutement de Marseille.
Kalifa (Coulibaly), soldat de 2e classe, 11e régiment d'infanterie coloniale, classe 1953, mle 50389, recrutement de Kati.
Kekoura Beyeke Bemou, soldat de 1re classe, 11e régiment d'infanterie coloniale, classe 1947, mle 23095, recrutement de Kindia.
Ko (Diarra), soldat de 2e classe, 2/16e régiment d'infanterie coloniale, classe 1954, mle 61722, recrutement de Kati (Soudan).
Lavergne (Yves-Victor-Francis), soldat de 2e classe, 93e régiment d'infanterie, classe 1954, mle 53/17/394, recrutement de Poitiers.
Lebel (Jean-Marie), aspirant, 25e bataillon de chasseurs alpins, classe 1950, mle 50/25/7992, recrutement de Dijon.
Lecerf (Marcel-Emile), caporal-chef, 16e bataillon de chasseurs à pied, classe 1953, mle 59/11940, recrutement de Valenciennes.
Leveel (Jacques-Louis-Julien), soldat de 2e classe, 4/18e régiment d'infanterie parachutiste de choc, classe 1955, mle 55/14/05101, recrutement de Rennes.
Mahmoud ben Salem ben Mekki, tirailleur de 2e classe, 1/4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1953, mle 54/96E/10790, recrutement d'A. C. A. T.
Majek (Jean-Baptiste), chasseur de 2e classe, 16e bataillon de chasseurs à pied, classe 1953, mle 62/08905, recrutement de Valenciennes.
Mancheron (Maurice), légionnaire de 2e classe, 3/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1952, mle 94957, recrutement de Marseille.
Marcaggi (Mathieu), caporal-chef, 1/3e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1951, mle 2758, recrutement d'Ajaccio.
Martin (Pierre-Clément), caporal, 5e groupe de chasseurs à pied, classe 1955, mle 54/72/1192, recrutement de Rennes.
Marx (Gerhard), légionnaire de 2e classe, 1/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1952, mle 4247, recrutement de Marseille.
M'Baye (Traoré), tirailleur de 2e classe, 1/3e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1950, mle 50282, recrutement du Soudan.
Mobius (Manfred), légionnaire de 2e classe, 3/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1952, mle 94318, recrutement de Marseille.
Mohamed ben Abbes, tirailleur de 2e classe, 3/4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A 6067/43, recrutement de Rabat.
Mohamed ben Mohamed ben Lhabib, soldat de 2e classe, 41e régiment de transmissions, classe 1951, mle 54/95/10033, recrutement de Rabat
Moisan (Marcel-André), soldat de 2e classe, 3/4e régiment d'infanterie coloniale, classe 1950, mle 33532, recrutement de Rennes.
Mougin (Pierre-Louis-Marie), caporal, 4/35e régiment d'infanterie, classe 1954, mle 61497, recrutement de la Seine.
Mundorfer (Robert), légionnaire de 2e classe, 2/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1952, mle 1302, recrutement de Marseille.
Murgeat (André-Jean), brigadier-chef, 3/69e régiment d'artillerie, classe 1954, mle 53/58/1960, recrutement de Lyon.
Najar (Barthélémy), 2e canonnier, 3/69e régiment d'artillerie, classe 1954, mle 53/92/3863, recrutement d'Oran.
Oumar Kourouma, caporal, 1/3e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1949, mle 45488, recrutement de Kindia.
Pajaniandy Andy, soldat de 1re classe, 3/4e régiment d'infanterie coloniale, classe 1949, mle 210/P, recrutement de Saigon.
Pascal (André-Paul), soldat de 2e classe, 19e bataillon de tirailleurs algériens, classe 1954, mle 2031, recrutement de Dijon.
Pelletier (Claude), soldat de 2e classe, 3/4e régiment d'infanterie coloniale, classe 1954, mle R. 846, recrutement de Rabat.
Pinna (Joseph), chasseur de 1re classe, 22e bataillon de chasseurs alpins, classe 1955, mle 1167, recrutement d'Ajaccio.
Piornet (Henri-Joseph), chasseur de 2e classe, 25e bataillon de chasseurs alpins, classe 1955, mle 54/73/1092, recrutement de Lyon.
Pons (Emile-Paul), soldat de 1re classe, 43e régiment d'infanterie, classe 1954, mle 1559, recrutement de Toulouse.

Tusch (Siegward), légionnaire de 2e classe, 3/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1952, mle 91248, recrutement de Marseille.
Raignault (Christian), caporal-chef, 2/2e régiment d'infanterie coloniale, classe 1954, mle 1351, recrutement de Versailles.
Rambeau (Emile), chasseur de 2e classe, 16e bataillon de chasseurs à pied, classe 1953, mle 62/07769, recrutement de Valenciennes.
Richard (Henri-Albert), dragon de 1re classe, 24e bataillon de dragons, classe 1954, mle 3428, recrutement de Poitiers.
Riolacci (Charles), 3/4e régiment d'infanterie coloniale, classe 1946, mle 1215, recrutement d'Ajaccio.
Robbe (Jean-Charles-Louis), soldat de 2e classe, 2/43e régiment d'infanterie, classe 1955, mle 54-1380, recrutement de Besançon.
Schranz (Lukas), légionnaire de 2e classe, 3/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1954, mle 108301, recrutement de Marseille.
Schunemann (Herbert), légionnaire de 2e classe, 3/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1951, mle 80760, recrutement de Marseille.
Senouci Belkacem, soldat de 2e classe, 19e bataillon de tirailleurs algériens, classe 1954, mle 45180, recrutement de Constantine.
Stathpoulos (Jean), soldat de 2e classe, 4/18e régiment d'infanterie parachutiste de choc, classe 1955, mle 1186, recrutement de Tunis.
Sussengut (Heinz), légionnaire de 2e classe, classe 1954, 3/2e régiment étranger d'infanterie, mle 107622, recrutement de Strasbourg.
Szabo (Jeno), sergent, 1er régiment étranger, classe 1947, mle 1997, recrutement de Marseille.
Tchen Mon Sien (Bernard-André-Alexis), soldat de 2e classe, 1/1er régiment d'infanterie coloniale, classe 1954/2, mle 2305, recrutement de Paris.
Thibault (Roger), caporal, 3/2e régiment étranger d'infanterie, mle 88367, classe 1951, recrutement de Marseille.
Thillou (Henri-Robert-Marius), caporal-chef, 1er régiment de chasseurs parachutistes, classe 1955, mle E. 203, recrutement de Versailles.
Thoma (Alfred), légionnaire de 2e classe, 3/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1951, mle 86135, recrutement de Marseille.
Thomas (Pierre-Hubert-Félix), soldat de 2e classe, 3/4e régiment d'infanterie coloniale, classe 1948, mle 36401, recrutement de Paris.
Tokin Kokou, soldat de 2e classe, 4/10e régiment d'artillerie coloniale, classe 1954, mle 3, recrutement du Dahomey.
Vanin (Fernand-Robert), soldat de 2e classe, 1/1er régiment d'infanterie coloniale, classe 1954, mle 1361, recrutement de Valenciennes.
Vasiljevs (Janis), légionnaire de 1re classe, 1/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1952, mle 308, recrutement de Marseille.
Verhoeven (Jean), légionnaire de 2e classe, 3/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1950, mle 71607, recrutement de Marseille.
Vernhes (Robert), sergent-major, 3/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1945, mle 26032, recrutement de Marseille.
Verreken (Hubert-Joseph-Marie), 1re classe, 2/51e régiment d'infanterie, classe 1953, mle 53/56/2398, recrutement de Rennes.
Vitoux (Georges-André), soldat de 1re classe, 2/13e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1955, mle 02649, recrutement de Dijon.
Wancura (Franz), légionnaire de 1re classe, 1/2e régiment étranger d'infanterie, classe 1952, mle 1429, recrutement de Marseille.
Zakary Labbo, soldat de 1re classe, 11e régiment d'infanterie coloniale, classe 1951, mle 18485, recrutement de Niamey.
Zounou Pania Gnoumou, caporal, 2/4e régiment d'infanterie coloniale, classe 1950, mle 88282, recrutement de Bobo-Dioulasso.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Belaribi Amar, tirailleur de 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1950, mle 41327, recrutement de Constantine.
Condat (Claude), 2e canonnier, 2/403e régiment d'artillerie antiaérienne, classe 1954, mle 54-16-01395, recrutement de Poitiers.
Geschwindenhammer (Pierre), 2e canonnier, 452e groupe d'artillerie antiaérienne légère, classe 1955, mle 109, recrutement de Nancy.
Ghazali ben Oatmane, tirailleur de 2e classe, 1/7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1953, mle 679, recrutement RR. 206.
Jormann (René-Prosper), 2e canonnier, 452e groupe d'artillerie antiaérienne légère, classe 1955, mle 02654, recrutement de Strasbourg.
Keller (Karl), légionnaire de 2e classe, 1/13e demi-brigade de la légion étrangère, classe 1953, mle 4369, recrutement de Marseille.
Pierron (André), tirailleur de 1re classe, 3/7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1953, mle 1532, recrutement de Valenciennes.
Roblique (Henri-Roger-Marcel), 2e canonnier, 452e groupe d'artillerie antiaérienne légère, classe 1954, mle 00863, recrutement de Valenciennes.
Royer (Joseph-Victor), 2e canonnier, 452e groupe d'artillerie antiaérienne légère, classe 1954, mle 1312, recrutement de Strasbourg.
Scheidt (Armand-Jacques-Jean), 2e canonnier, 452e groupe d'artillerie antiaérienne légère, classe 1954, mle 4572, recrutement de Strasbourg.

Ces concessions comportent l'attribution de la médaille de la Valeur militaire avec palme et annulent toutes citations accordées pour les mêmes faits.

Décrets du 2 août 1956 portant radiations des contrôles de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 2 août 1956, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), est rayé des contrôles de la médaille militaire à la date du présent décret, pour faute grave contre l'honneur:

Lahcen ben Mohamed, mle au recrutement 322/47, médaillé militaire du 21 juillet 1954 en qualité de sergent en service au 1er régiment de tirailleurs marocains.

Par décret du Président de la République en date du 2 août 1956, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), est rayé des contrôles de la médaille militaire à la date du présent décret pour faute grave contre l'honneur:

Cretel (Léon-Pierre-Marie), médaillé militaire du 20 juin 1956 en qualité de sergent-chef en service au régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 juillet 1956:

Page 6517, 1re colonne, 29e ligne, au lieu de: « Coignee (Gaston), maitre mécanicien moteurs volant, mle 541-B-45 », lire: « Coignec (Gaston), maitre mécanicien moteurs volant, mle 541-B-45 »; 2e colonne, 19e ligne, au lieu de: « Gondon (Joaquin), maitre mécanicien moteurs volant, mle 538-R-40 », lire: « Condon (Joaquin), maitre mécanicien moteurs volant, mle 538-R-40 ».

Page 6518, 1re colonne, 19e ligne, au lieu de: « Le Gélard (Roger), mécanicien, mle 527-T-32 », lire: « Le Gélard (Roger), maitre mécanicien, mle 527-T-32 ».

Page 6519, 1re colonne, 70e ligne, au lieu de: « Labelle (André), second-maitre d'hôtel, mle 1364-R-37 », lire: « Labelle (André), second-maitre maitre d'hôtel, mle 1364-R-37 »; 80e ligne, au lieu de: « Gamus (Pierre), second-maitre canonnier, mle 1100-R-36 », lire: « Camus (Pierre), second-maitre canonnier, mle 1100-R-36 »; 2e colonne, 43e ligne, au lieu de: « Gallau (Jean), second-maitre canonnier, mle 478-B-38 », lire: « Gallou (Jean), second-maitre canonnier, mle 478-B-38 ».

Page 6520, 2e colonne, 49e ligne, au lieu de: « Le Flen (Albert), maitre secrétaire militaire, mle 3317-B-35 », lire: « Le Flem (Albert), maitre secrétaire militaire, mle 3317-B-35 ».

Page 6521, 1re colonne, 63e ligne, au lieu de: « Vogleys (Yves), gendarme maritime, mle 120-Biz-36 », lire: « Vogley (Yves), gendarme maritime, mle 120-Biz-36 ».

Décrets du 2 août 1956 portant radiations des cadres d'officiers du service vétérinaire (armée de terre, réserve).

Par décret en date du 2 août 1956, les officiers de réserve du service vétérinaire dont les noms suivent sont rayés des cadres à la date du présent décret:

MM. les vétérinaires lieutenants:

Allilaire (Jean-Joseph), Mathieu (Georges-André), Vendries (Jean).

Par décret en date du 2 août 1956, les officiers de réserve du service vétérinaire dont les noms suivent sont rayés des cadres, sur leur demande, à la date du présent décret:

MM. les vétérinaires capitaines:

Cretin (Emile), Tanguy (Louis).

MM. les vétérinaires lieutenants:

Cornette (André), Dehecq (Marcel), Montaux (Marcel), Quandalle (André), Vallez (Lucien), Vabre (Camille).

Par décret en date du 2 août 1956, les officiers de réserve du service vétérinaire dont les noms suivent sont rayés des cadres par limite d'âge:

M. le vétérinaire colonel Missenard (Louis), à compter du 19 décembre 1955.

Les vétérinaires capitaines:

M. Mery (Fernand-Pierre), à compter du 11 février 1956.
M. Mondon (Eugène), à compter du 1er juillet 1956.

Décret du 2 août 1956 portant promotions et nominations dans les corps d'officiers de marine, d'ingénieurs mécaniciens et d'officiers des équipages de la flotte.

Par décret en date du 2 août 1956, sont promus ou nommés dans le cadre actif:

A. — CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

Au grade de capitaine de vaisseau.

(A compter du 1er août 1956.)

Les capitaines de frégate:

M. Douguet (Georges-Jean), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Morazzani, retraité.

M. Veyre de Soras (Adrien-Marie-François), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Mine, décédé.

M. Vauterin (René-Paul), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

Au grade de capitaine de frégate.

(A compter du 1er août 1956.)

Les capitaines de corvette:

M. Abel (Pierre-Alphonse-Auguste), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Périé, retraité.

M. Cauhapé (Raymond-Nicolas-Louis), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Douguet, promu.

M. Pistre (Paul-Jean-Edmond), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Veyre de Soras, promu.

M. Bazin (Marcel-François), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Vauterin, promu.

Au grade de capitaine de corvette.

Les lieutenants de vaisseau dont les noms suivent:

(A compter du 1er août 1956.)

1er tour (ancienneté). M. Poujol de Molliens (Michel-Marie-Joseph-Gabriel), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de corvette Nougarou, nommé contrôleur.

2e tour (choix). M. Alexandre (Gilbert-Léon-Louis), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Abel, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bonnet (Gabriel-Marie-Etienne), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Cauhapé, promu.

2e tour (choix). M. Flohic (François-Léon), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Pistre, promu.

1er tour (ancienneté). M. Daoulas (Joseph-Louis-Marie), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Bazin, promu.

Au grade de lieutenant de vaisseau.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er août 1956.)

1er tour (ancienneté) (inscrit au tableau d'avancement). M. Bastien-Thiry (Hubert-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Poujol de Molliens, promu.

2e tour (ancienneté). M. Saint-Cast (Jean-Henri), du port de Brest, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Alexandre, promu.

3e tour (choix). M. de Larminat (François-Louis-Marie-Ferdinand), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Bonnet, promu.

1er tour (ancienneté). M. Houette (Antoine-Marie-Jacques), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Flohic, promu.

2e tour (ancienneté). M. Besse (François-Louis-Léon), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Daoulas, promu.

B. — CORPS DES INGÉNIEURS MÉCANICIENS

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe.

(A compter du 1er août 1956.)

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Chaffiotte (Lucien-Jean-Lazare), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe Madec, retraité.

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe.

(A compter du 1er août 1956.)

Les ingénieurs mécaniciens principaux:

M. Cathelin (Paul-François-Louis), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Vest, retraité.

M. Le Run (Ernest-Jacques-Marie), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Chaffiotte, promu.

Au grade d'ingénieur mécanicien principal.

Les ingénieurs mécaniciens de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er août 1956.)

1er tour (ancienneté). M. Hamel (Albert-André), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Cathelin, promu.

2e tour (choix). M. Morel (Pierre), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Le Run, promu.

Au grade d'ingénieur mécanicien de 1re classe.

Les ingénieurs mécaniciens de 2e classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er août 1956.)

2e tour (ancienneté). M. Lacaberats (Jean-Pierre-Simon), du port de Rochefort, en remplacement de M l'ingénieur mécanicien de 1re classe Humbert, démissionnaire.

3e tour (choix). M. Kernoa (Corentin-Jean-Marie), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Viret, précédemment promu.

1er tour (ancienneté). M. Delisle (Alfred-Désiré), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe Degorce, retraité.

2e tour (ancienneté). M. Kerdraon (Albert), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Roger, précédemment promu.

C. — CORPS DES OFFICIERS DES ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE

Au grade d'officier en chef des équipages de la flotte.

(A compter du 1er août 1956.)

M. l'officier principal des équipages de la flotte Cherroret (Henri-Ernest), du port de Lorient (mécanicien), en remplacement de M. l'officier en chef des équipages Le Bihan, retraité.

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte.

(A compter du 1er août 1956.)

M. l'officier de 1re classe des équipages de la flotte Quélavoine (Joseph-Suliac-Adolphe), du port de Brest (fourrier), en remplacement de M. l'officier principal des équipages Cherroret, promu.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte.

Les officiers de 2e classe des équipages de la flotte dont les noms suivent:

(A compter du 1er août 1956.)

1er tour (ancienneté). M. Lefieux (Bernard-Charles-Albéric), du port de Cherbourg (mécanicien), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Morizur, retraité.

2e tour (choix). M. Ferlicot (Joseph-François-Marie), du port de Brest (armurier d'aéro volant), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Provost, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Saliou (Jean-François-Marie), du port de Brest (fusilier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Buanic, placé en congé définitif du personnel navigant de l'aéronautique.

2e tour (choix). M. Le Bihan (Louis-Joseph-Marie), du port de Brest (torpilleur), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Quélavoine, promu.

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte.

(A compter du 1er août 1956.)

M. le maître principal fourrier Irola (Jean-Jacques-Raymond), mle 445-R-38, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Lefieux, promu.

M. le premier maître armurier Guégan (Marcel), mle 88-B-38, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Ferlicot, promu.

Décret du 2 août 1956 portant promotions dans le corps des officiers du commissariat de la marine.

Par décret en date du 2 août 1956, sont promus dans le cadre actif du corps des officiers du commissariat de la marine:

(Pour compter du 1er août 1956.)

Au grade de commissaire en chef de 1re classe.

M. le commissaire en chef de 2e classe Pauly (André-Charles-Michel), port d'immatriculation: Toulon, en remplacement de M. le commissaire en chef de 1re classe Hillairet, placé en position de mission hors cadres.

Au grade de commissaire en chef de 2e classe.

M. le commissaire principal Bourgoin (Georges-Pierre-Félix), port d'immatriculation: Cherbourg, en remplacement de M. le commissaire en chef de 2e classe Pauly, promu.

Au grade de commissaire principal.

(Tour choix.) M. le commissaire de 1re classe Domages (Roger-Raoul-Pierre), port d'immatriculation: Toulon, en remplacement de M. le commissaire principal Bourgoin, promu.

Au grade de commissaire de 1re classe.

1er tour (ancienneté) M. le commissaire de 2e classe Lemoine (Jean), port d'immatriculation: Toulon, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Domages, promu.

Décret du 2 août 1956 portant promotion et nomination d'officiers relevant de la direction centrale des constructions et armes navales.

Par décret en date du 2 août 1956:

Sont promus dans le corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale:

(Pour compter du 1er août 1956.)

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime.

M. l'ingénieur principal du génie maritime Petit (H.-M.-M.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Boetto, placé en congé hors cadres.

Au grade d'ingénieur principal du génie maritime.

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur de 1re classe Cholin (P.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal du génie maritime Petit, promu.

Au grade d'ingénieur de 1re classe du génie maritime.

(Tour ancienneté.) (1) M. l'ingénieur de 2e classe Paulus (G.-L.-B.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe du génie maritime Cholin, promu.

Sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales:

(Pour compter du 1er août 1956).

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions et armes navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Cordebœuf (J.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Durand, retraité.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions et armes navales.

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Morvan (J.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Cordebœuf, promu.

Est nommé dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales:

(Pour compter du 1er août 1956.)

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe.

M. Pasquet (Paul-Jean-François), technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales, spécialité: pyrotechnie, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Morvan, promu.

(1) Figure au tableau d'avancement.

Décret du 2 août 1956 portant nominations et promotions dans le corps des officiers de réserve du service de santé de l'armée de mer.

Par décret en date du 2 août 1956:

Sont nommés dans le corps des officiers de réserve du service de santé de l'armée de mer.

Au grade de médecin de 3e classe de réserve.

(A compter du 1er mai 1956).

Les médecins auxiliaires:

MM. Briand (Jean-Lucien-René).
Bombart (Marcel-René).
Bernard (Charles-Louis-Benoît-François-Marie-Joseph).
Lefèvre (Marcel-Jacques).
Dehaye (Jean-Pierre-Emile).
André (Paul-Marie-Joseph).
Jungers (Paul-Aristide).
Savelli (Jacques-Elie-André).

Au grade de pharmacien chimiste de 3e classe de réserve.

(A compter du 1er mai 1956.)

M. le pharmacien chimiste auxiliaire Benichou (Aimé-Aaron).

Au grade de chirurgien dentiste de 3e classe de réserve.

(A compter du 1er juillet 1956.)

M. le chirurgien dentiste auxiliaire Budin (André-Pierre).

La prise de rang de M. le médecin de 3e classe de réserve Briand (Jean-Lucien-René) prend effet sans rappel de solde, conformément aux dispositions de l'article 64 *ter* de la loi du 13 décembre 1932, à compter du 1er mai 1952.

Sont promus dans le corps des officiers de réserve du service de santé de l'armée de mer:

Au grade de médecin de 2e classe de réserve.

(A compter du 1er mai 1956.)

M. le médecin de 3e classe de réserve Briand (Jean-Lucien-René).

Au grade de pharmacien chimiste de 2e classe de réserve.

(A compter du 13 juin 1956.)

M. le pharmacien chimiste de 3e classse de réserve Alos (Jacques-René), port matriculaire: Toulon.

Au grade de chirurgien dentiste de 2e classe de réserve.

(A compter du 12 février 1956.)

M. le chirurgien dentiste de 3e classe de réserve Feuillade (Jacques-René), port matriculaire: Rochefort.

(A compter du 15 mars 1956.)

M. le chirurgien dentiste de 3e classe de réserve Balbas (Julio-Claudio-Emilio), port matriculaire: Toulon.

(A compter du 1er mai 1956.)

M. le chirurgien dentiste de 3e classe de réserve Ferry (Jacques-René), port matriculaire: Toulon.

Décret du 2 août 1956 portant promotion dans les réserves de l'armée de l'air de deux officiers inscrits au tableau d'avancement des réserves de 1955.

Par décret en date du 2 août 1956, sont promus aux grades ci-après les officiers de réserve de l'armée de l'air dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement de 1955:

CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'AIR

Cadre sédentaire.

Au grade de commandant.

(Rang du 1er janvier 1956.)

M. le capitaine Guenet (Louis-Georges), C. M. 222.

Au grade de capitaine.

(Rang du 1er juillet 1955.)

M. le lieutenant Notteghem (Marcel-François-Joseph) C. M. 222.

Décret du 2 août 1956 portant promotions dans les cadres des réserves de l'armée de l'air.

Par décret en date du 2 août 1956, sont promus à titre définitif dans les cadres des réserves de l'armée de l'air, au grade de lieutenant, pour prendre rang du 1er août 1956, les officiers dont les noms suivent, servant en situation d'activité:

CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'AIR

Cadre navigant.

MM. les sous-lieutenants:

Ballandras (Jean-Lucien).
Barraud de Lagerie (Jean-Paul-Marie).
Coppin (Jacques-Marcel).
Frick (Jacques-André).
Humbert (André).
Le Bouteiller (Jean-Olivier-François).
Le Goaster (Gérard-Jules-Alain).
Ravier (Jean-Baptiste-Olivier).
Regnault (Jacques-Pierre).
Rouquette (Yves-Rémy).

Décret du 2 août 1956 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve de sous-officiers élèves officiers de réserve de l'armée de l'air (promotion Caen 55 D P. M. S.).

Par décret en date du 2 août 1956, sont nommés au grade de sous-lieutenant dans les différents corps des officiers de réserve de l'armée de l'air les aspirants, élèves officiers de réserve de l'armée de l'air, dont les noms suivent, titulaires du brevet de préparation militaire supérieure, qui ont subi avec succès l'examen de fin de cours de peloton d'élèves officiers de réserve (promotion Caen 55 D P. M. S.):

(Rang du 1er mai 1956.)

I. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'AIR

Cadre navigant.

Spécialité: Elève observateur.

Jordan (Patrice-Bernard), né le 10 juillet 1933.
Bonne (Francis-Albert-Michel), né le 17 décembre 1933.

II. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES BASES DE L'AIR

a) *Spécialité: Contrôleur d'opérations aériennes.*

Legué (Robert-Roger-Jean), né le 28 novembre 1931.
Roche (Roger-Henri-Léon), né le 1er mars 1932.
Pons (Gilbert-Jean-Marie), né le 5 mars 1930.
Girardot (Edouard-Louis), né le 7 février 1931.
Gravey (Alain-Gervais-Maurice), né le 24 novembre 1929.
Henning (Jacques-Eugène-Gabriel), né le 9 octobre 1930.
Valent (Louis-Lucien-Casimir), né le 2 mai 1929.
Levy (Manfred-Emmanuel), né le 7 janvier 1930.
Journet (Michel-Paul-Elie), né le 2 mars 1931.
Michalec (Nicolas), né le 9 mai 1931.
Portal (Bernard-Pierre-Victor), né le 25 décembre 1930.
Beninger (Yves-Lucien), né le 6 décembre 1933.
Rochefort (Louis-Jean), né le 11 juillet 1930.
Dopff (Guy), né le 31 octobre 1932.
Faudi (Marc-Gérard), né le 29 mars 1932.
Barjot (Claude), né le 5 novembre 1932.
Dejean (Yves-Jean), né le 12 août 1932.
Huc (Louis-Adrien), né le 9 décembre 1930.
Grivet (Gabriel-Marie-Emile), né le 10 avril 1930.
Lefebvre (Louis-Léon), né le 8 mars 1931.
Forsans (Marc-Lucien), né le 5 janvier 1932.
Jeulin (Claude-Gaston), né le 28 mai 1931.
Voranger (Roland-Fernand-Emile), né le 3 janvier 1935.
Guilloteau (Alain-Henri-André), né le 16 décembre 1931.
Halbardier (Michel), né le 14 mars 1930.
Rigaud (Pierre-Eugène-François), né le 4 août 1929.
Tremont (Guy-Edmond-Roger), né le 14 janvier 1932.
Perfettini (Michel-Antoine-François), né le 10 mars 1930.
Chauvineau (Michel-Louis), né le 18 janvier 1934.

b) *Spécialité: Sécurité aérienne.*

Colson (Etienne-Pierre-Léon), né le 4 août 1933.
Martin (Jacques-Paul-Henri), né le 27 octobre 1930.
Haag (Gabriel-Marcel), né le 2 mars 1934.
Auvergne (Jean-Dominique), né le 29 juillet 1932.
Wind (Claude-Bernard), né le 27 mars 1933.
Duplan (André-Jean-Adrien), né le 3 mai 1934.
Sussingeas (Jean-Jacques), né le 13 mai 1932.
Blanc (Jacques-Louis), né le 11 septembre 1932.
Jolles (Jean-Martial), né le 31 décembre 1933.
Courret (Hairi), né le 6 février 1933.

c) *Spécialité: Psychotechnique.*

Golliet (Jacques-Emile), né le 11 décembre 1931.

d) *Spécialité: Etat-major.*

Prache (Gérard-Paul), né le 23 janvier 1932.
Rudent (Jean-José), né le 23 octobre 1929.
Droz (Georges-André-Léopold), né le 4 mai 1931.
Herbin (Pascal-François), né le 30 avril 1931.
Defferriere (Jean-François), né le 22 avril 1930.
Guibert (René-Joseph-Raymond), né le 11 septembre 1929.
Bonnifay (Pierre-Louis-Auguste), né le 18 septembre 1932.
Guyard (Jean-Pierre-Alexis), né le 28 janvier 1932.
Villette (Gérard-Jean-Noël), né le 25 décembre 1930.
Sudry (Philippe-Cécil-Jean), né le 9 mai 1933.
Haag (Michel-François), né le 1er juin 1932.
Mathieu (Philippe-Marie), né le 29 août 1930.
Billard (Etienne-Joseph), né le 6 septembre 1932.
Burgy (Pierre-Eugène), né le 29 mai 1930.

e) *Spécialité: Etat-major.*

Sous-spécialité: Renseignements.

Castellan (Daniel-Louis-Bernard), né le 11 août 1931.
Bai (Luigi-Marco), né le 25 août 1932.
Roche-Bruyn (Charles-Marie-Irénée), né le 2 juillet 1931.
Croix (Max-Georges), né le 31 décembre 1931.
Guerault (Patrice-Marie-Michel), né le 11 février 1932.
Jacquier (Henri-Pierre-Philippe), né le 3 avril 1932.
Boyer (Jean-Claude-Marie), né le 27 octobre 1932.
Repars (Pierre-François-Henry), né le 18 septembre 1931.
Schweisguth (Jean-Luc), né le 7 février 1931.
Lesieur (Michel-Louis), né le 22 juin 1931.
Dao (Roger-André), né le 20 juillet 1929.
De Rocher de Labaume du Puy-Montbrun (Maxence-Louis), né le 11 novembre 1933.
Guillaume (Bernard-Joseph), né le 12 juillet 1932.
Boissy (Roland-Aimé), né le 11 janvier 1933.
Merten (Richard-Roland), né le 29 février 1932.
Cabotin (Claude-Jean-Pierre), né le 21 novembre 1932.

f) *Spécialité: Approvisionnement.*

Perrin (Pierre-Henri-Paul), né le 9 décembre 1930.
Partout (René-Paul-Maurice), né le 5 avril 1931.
Jacquot (Roger-Alexandre-Camille), né le 2 décembre 1930.
Darque (Jean-Claude-Louis), né le 6 décembre 1932.
Gisselbrecht (Claude-Albert-Geoffroi), né le 10 juillet 1931.
Joseph (Jean-François-Régis), né le 19 juin 1932.
Schmitt (Jean-Marcel), né le 12 mars 1934.
Villard (Guy-Gabriel-Paul), né le 16 janvier 1932.
Boinet (Jacques-Louis-Jules), né le 26 janvier 1936.
Vacheron (Jean-Charles), né le 26 avril 1931.

g) *Spécialité: Interviewers.*

Richardot (Michel-Robert-Raymond), né le 28 août 1929.
Derieux (Jacques-Bernard-Arthur), né le 20 septembre 1931.
Bacabe (Jean), né le 9 août 1930.
Berthelot (André-Auguste-Henri), né le 18 janvier 1934.
Martin (Claude-Jean-René), né le 1er décembre 1930.
Michaud (Jean-François), né le 27 décembre 1933.
Dupuy (Pierre), né le 22 octobre 1933.
Cluzeau (Louis-Marie-Henri), né le 10 novembre 1932.

III. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'AIR

Spécialité: Comptable.

Ricard (Jean-Etienne-Marie), né le 9 avril 1932.

IV. — CORPS DES OFFICIERS MÉCANICIENS DE RÉSERVE DE L'AIR

a) *Spécialité: Avion moteur.*

Gosselin (Jean-Louis-Henri), né le 27 mars 1930.
Vallée (Jacques-Maurice), né le 16 janvier 1930.
Patat (Guy), né le 11 juin 1932.
Monistrol (Joseph-Marie-Marcel), né le 23 novembre 1932.
Turpin (Maurice-Théophile-Bernard), né le 31 mars 1931.
Attali (Charley-Chaloum), né le 17 décembre 1930.
Guyon (Jean-Louis-Céleste), né le 6 novembre 1932.
Renaux (Charley-Elisée-Théophile), né le 24 décembre 1933.
Payrard (François-Philippe), né le 1er mai 1932.

Serval (André-Alfred-Louis), né le 6 mars 1932.
Antonoff (Georges), né le 16 septembre 1931.
De Feraudy (Gérard-Marie-Henri), né le 21 juillet 1931.
Saint-Genis (Robert-Henri-Marie), né le 3 août 1932.
Miloche (Guy-Claude-René), né le 16 juillet 1933.
Tremouilles (Francis-Jean-Marie), né le 21 juin 1930.
Aranovitch (Eric-Engell), né le 8 septembre 1930.
Fis (Claude-Jean), né le 5 août 1931.
Bourgeot (Jacques-Adrien-Alexandre), né le 4 mai 1933.

b) *Spécialité: Télémécanicien.*

Aubertin (René-Eugène-François), né le 19 juillet 1929.
Kantorowiez (Gérard), né le 17 mai 1930.
Tilliette (Zéphir-Clément-Pierre), né le 2 décembre 1930.
Grateloup (Georges-Joseph), né le 11 décembre 1930.
Desrousseaux (Jacques-Marie-Louis), né le 29 septembre 1933.
Coumes (Charles-Marie-Noël), né le 24 décembre 1930.
Brethes (Alain-Pierre-Maximin), né le 10 mai 1930.
Michel (Jacques-Jean-Pierre), né le 16 mars 1930.
Peres (Aimé-Joseph-Paul), né le 4 juin 1930.
Fauroux (René-François), né le 12 août 1929.
Ribaucourt (Philippe-Emile-Henri), né le 9 mai 1929.
Gauthier (Albert-Paul-Louis), né le 7 août 1931.
Benoit-Gonin (Roger-Séverin), né le 17 mars 1932.
Cambillard (Fernand-Pierre-Etienne), né le 31 octobre 1929.
Castien (Jacques-Félix-Jean), né le 5 avril 1930.
Avenel (Jean-Louis), né le 7 novembre 1930.
Franc (Didier-Louis-Joseph), né le 4 mars 1930.
Carbonne (Jean), né le 1er septembre 1929.
Choulet (Robert-Lucien-Hervé), né le 7 octobre 1929.
Berthier (Jean-Louis-Léon), né le 26 janvier 1930.
Bouloc (Jean-Camille-Adrien), né le 1er mars 1930.

Décret du 2 août 1956 portant nomination et promotion d'un élève de l'école du service de santé militaire détaché définitivement à l'armée de l'air.

Par décret en date du 2 août 1956, est nommé, à titre définitif, dans le service de santé de l'air, l'élève du service de santé militaire détaché définitivement dans l'armée de l'air:

Au grade de médecin sous-lieutenant.

(A dater du 1er janvier 1955.)

M. Genesseaux (Pierre-Constant), reçu docteur en médecine le 6 juillet 1956.

La date de prise de rang dans son grade du médecin sous-lieutenant ci-dessus désigné est fixée, sans rappel de solde, au 1er janvier 1953, et l'intéressé sera promu au grade de médecin lieutenant, pour prendre rang, sans rappel de solde, du 1er janvier 1955.

Epreuves et programme du concours pour l'accès à l'emploi d'attaché d'administration centrale prévu à l'article 23 du décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), chargé des affaires algériennes,

Vu l'article 2 de la loi de finances n° 53-46 du 3 février 1953, complété par la loi n° 55-366 du 3 avril 1955;

Vu le décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955, portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des attachés d'administration centrale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les deux sessions du concours spécial d'attaché d'administration prévu à l'article 23 du décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955 auront lieu, en principe, dans le courant du dernier trimestre de l'année 1956.

Art. 2. — Pourront prendre part à ce concours tous les secrétaires d'administration qui se trouvaient, à la date du 18 décembre 1955, en activité, en service détaché, en disponibilité, hors cadres ou sous les drapeaux.

Art. 3. — La liste des candidats admis à subir les épreuves écrites sera arrêtée par le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre).

Art. 4. — Ce concours comportera les épreuves écrites et orales suivantes:

A. — *Epreuve écrite* (durée trois heures et demie).

Rédaction d'une note ou d'une lettre administrative d'après les éléments photocopiés ou ronéotypés d'un dossier ou d'une décision de jurisprudence fournie aux candidats, suivie d'une question destinée à permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à situer le sujet traité sur un plan général (coefficient 2 pour la rédaction de la note, coefficient 1 pour la réponse à la question).

Le sujet de cette épreuve sera commun à tous les candidats.

B. — *Epreuves orales.*

1° Conversation de dix minutes avec le jury, après une préparation de quinze minutes, sur un sujet ressortissant à l'une des options dont le programme figure en annexe (coefficient 2).

Le choix de l'option est réservé au candidat.

2° Interrogation se rapportant soit aux attributions du service auquel le candidat est affecté, soit aux conditions dans lesquelles sont réparties et exercées les tâches dévolues d'une façon générale à l'administration centrale du ministère de la défense nationale ou du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre) (coefficient 1).

Les candidats qui seront en fonctions dans une administration centrale autre que celles de la défense nationale et du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre) ou qui, au sein de ces dernières administrations, auront fait l'objet d'une affectation récente dans un nouveau service, seront interrogés, à leur choix, soit sur les attributions de leur administration ou service d'origine, soit sur les attributions du service où ils exercent leurs fonctions, sa nature juridique, ses liens avec l'administration, la juridiction compétente, etc.

Art. 5. — Il sera attribué à chacune des épreuves une note variant de 0 à 20. Chaque note sera multipliée par le coefficient fixé à l'article 5 ci-dessus. La somme des produits ainsi obtenue formera le total des points pour l'ensemble des épreuves.

Art. 6. — L'épreuve écrite sera éliminatoire. Seuls pourront être admis aux épreuves orales les candidats qui auront obtenu une note au moins égale à 20. Seuls pourront être déclarés définitivement admis les candidats qui auront obtenu un nombre total de points au moins égal à 72.

Art. 7. — Si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de points, la priorité sera accordée à celui qui aura obtenu la note la plus élevée à l'épreuve écrite et, au cas d'égalité de note sur cette épreuve, au candidat ayant obtenu la note la plus élevée pour la première épreuve orale.

Art. 8. — Le jury arrêtera la liste de classement des candidats admis à prendre part aux épreuves orales et la liste de classement définitif à l'issue de ces dernières.

Art. 9. — Le directeur de la fonction publique et le directeur des personnels civils au secrétariat d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 juillet 1956.

Pour le ministre de la défense nationale et des forces armées:
Le directeur du cabinet,
ABEL THOMAS.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RIEUL GHISLAIN.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

ANNEXE

PROGRAMME DES MATIÈRES A OPTION DU CONCOURS SPÉCIAL POUR L'EMPLOI D'ATTACHÉ D'ADMINISTRATION CENTRALE DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX FORCES ARMÉE (TERRE)

Option A.

Notions générales sur:

L'organisation administrative de la défense nationale (administrations centrales, organismes consultatifs, services régionaux, services locaux);
Les juridictions administratives: organisation et compétence, recours contentieux;
Le statut général des fonctionnaires;
Les statuts particuliers régissant les différentes catégories de fonctionnaires relevant du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre);
Les dispositions concernant les agents sur contrat, les personnels temporaires et les ouvriers;
Les régimes de retraite et de sécurité sociale;
Les statuts et le recrutement des personnels militaires.

Option B.

Notions générales sur:

L'organisation administrative de la défense nationale (administrations centrales, organismes consultatifs, services régionaux, services locaux);
Les juridictions administratives: organisation et compétence, recours contentieux;
Le recrutement de l'armée;
Les écoles militaires;

Les statuts des officiers d'active, de réserve, des sous-officiers et des auxiliaires féminins de l'armée de terre;
Les régimes de retraite des militaires;
Le statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers des personnels civils du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre).

Option C.

Notions générales sur:
L'organisation administrative de la défense nationale (administrations centrales, organismes consultatifs, services régionaux, services locaux);
Les juridictions administratives: organisation et compétence, recours contentieux;
Le budget de l'Etat: préparation, vote (méthodes d'évaluation budgétaire, douzièmes provisoires, collectifs), budgets extraordinaires, annexes et autonomes;
Les principes généraux de la comptabilité publique: règles d'exécution du budget, tenue de la comptabilité (engagement, liquidation, ordonnancement des dépenses);
Contrôle des opérations d'exécution du budget;
Contrôle juridictionnel de la cour des comptes;
Les marchés de l'Etat;
Les rémunérations des personnels civils et militaires;
Les statuts des personnels civils et militaires.

Option D.

Notions générales sur:
L'organisation administrative: administration centrale et services extérieurs, le préfet et les chefs de services extérieurs;
Le pouvoir réglementaire: étendue et limites;
Les juridictions administratives: organisation et compétence, recours contentieux, responsabilité de la puissance publique;
Le budget;
Principes généraux de la comptabilité publique: règles d'exécution du budget, tenue de la comptabilité, engagement, liquidation, ordonnancement des dépenses, crédits sur exercices clos, contrôle des opérations d'exécution du budget, contrôle juridictionnel de la cour des comptes.

Homologation de grades au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur.

Par arrêté du 23 juillet 1956:

Sont homologués, à titre pensionnable, les personnels des forces françaises de l'intérieur ci-après:

8e RÉGION MILITAIRE

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 10 juillet 1944.)

Chudy (Télesfor), né le 25 décembre 1915.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 9 août 1943.)

Mercier (Jean), né le 20 avril 1922, recrutement de Lyon, classe 1942, mle 19856.

Sont homologués les personnels des forces françaises de l'intérieur ci-après:

4e RÉGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Jover (Alexandre), né le 29 mai 1909.

6e RÉGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Thiébault (René), né le 30 avril 1919, recrutement d'Epinal, classe 1939, mle 161.

9e RÉGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 7 juillet 1944.)

Tieu-Viet (Thuoc), né le 12 novembre 1915.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Pacini (Paul-Noël), né le 24 septembre 1909.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 13 septembre 1943.)

Pancrazi (Ours-François), né le 18 juillet 1892, recrutement d'Ajaccio, classe 1912, mle 1647.

Modification à des arrêtés antérieurs relatifs à des homologations de grade au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur.

Par arrêté du 23 juillet 1956:

L'arrêté du 27 janvier 1950 (*Journal officiel* du 7 février 1950) reçoit les modifications suivantes:

Page 1500, 2e colonne:

1re RÉGION MILITAIRE

Au lieu de:

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Mazzurano (Alfred), né le 19 juillet 1908.

Lire:

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Mazzurana (Alphonse), né le 19 juillet 1908.

L'arrêté du 19 septembre 1950 (*Journal officiel* du 18 octobre 1950) reçoit les modifications suivantes:

Page 10765, 3e clonne:

4e RÉGION MILITAIRE

Au lieu de:

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 26 mars 1944.)

Dreyfus-Sée (Albert), né le 28 avril 1901, recrutement de Valenciennes, classe 1921, mle 2252.

Lire:

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

Dreyfus-Sée (Albert), né le 28 avril 1901, recrutement de Valenciennes, classe 1921, mle 2252.

L'arrêté du 12 juillet 1951 (*Journal officiel* du 21 juillet 1951) reçoit les modifications suivantes:

Page 7860, 2e colonne:

4e RÉGION MILITAIRE

Au lieu de:

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Dans le grade de capitaine.

Audibert (André), né le 13 février 1916, recrutement de la Seine (1er bureau), classe 1936, mle 1045.

Lire:

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Audibert (André), né le 13 février 1916, recrutement de la Seine (1er bureau), classe 1936, mle 1045.

L'arrêté du 20 mai 1952 (*Journal officiel* du 30 mai 1952) reçoit les modifications suivantes:

Page 5468, 2e colonne:

4e RÉGION MILITAIRE

Au lieu de:

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Dubranle (Ernest), né le 24 décembre 1909, recrutement de Guéret, classe 1929, mle 1585.

Lire:

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Dubranle (Ernest), né le 23 décembre 1909, recrutement de Guéret, classe 1929, mle 1585.

L'arrêté du 1er septembre 1952 (*Journal officiel* du 12 septembre 1952) reçoit les modifications suivantes:

Page 8961, 1re colonne:

4e RÉGION MILITAIRE

Au lieu de:

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Delclaux (Frank), né le 13 septembre 1990, recrutement de Cahors, classe 1920, mle 71.

Lire:

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Delclaux (Louis-Marie-Frédéric-Oscar-Franck), né le 12 septembre 1900, recrutement de Cahors, classe 1920, mle 71.

L'arrêté du 31 octobre 1952 (*Journal officiel* du 13 novembre 1952) reçoit les modifications suivantes:

Page 10601, 2e colonne:

8e RÉGION MILITAIRE

Au lieu de:

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

L'Huillier (Edouard), né le 19 février 1911, recrutement de Lyon, classe 1931, mle 1524.

Lire:

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

L'Huillier (Georges), né le 19 février 1911, recrutement de Lyon, classe 1931, mle 1524.

L'arrêté du 20 mars 1953 (*Journal officiel* du 31 mars 1953) reçoit les modifications suivantes:

Page 3024, 1re colonne:

7e RÉGION MILITAIRE

Au lieu de:

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Guy-Coquille (Marie-Gustave), né le 27 novembre 1919, recrutement de la Seine (2e bureau), classe 1939, mle 3760.

Lire:

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Guy-Coquille (Marie-Gustave), né le 29 novembre 1919, recrutement de la Seine (2e bureau), classe 1939, mle 3760.

Armée de terre.

Par arrêté du 20 juillet 1956, sont promus dans le corps spécial des transmissions de l'armée de terre aux grades d'assimilation de:

Chef de section principal.

(Grade d'assimilation: capitaine).

M. le chef de section Cazassus (Roger).

Agent technique principal de 1re classe.

(Grade d'assimilation: adjudant-chef.)

MM. les agents techniques principaux de 2e classe Biannic (André), Monjaret (Michel), Rohat (Jacques).

Agent technique principal de 2e classe.

(Grade d'assimilation: adjudant.)

MM. les agents techniques de 1re classe Guilliou (Jacques), Nicolas (Henri).

M. l'agent technique de 2e classe Fichot (Raymond).

MM. les agents techniques de 3e classe Carbonnier (Jacques), Ferrat (Gaston), Fournet (Maurice).

Agent technique de 1re classe.

(Grade d'assimilation: sergent-chef.)

MM. les agents techniques de 2e classe Cambon (Roger), Joussemet (Fernand).

MM. les agents techniques de 3e classe Bayart (Louis), Burel (André), Gerard (Raymond).

Par arrêté du 20 juillet 1956:

Les officiers dont les noms suivent sont placés « hors cadres, en mission », au titre du ministère de l'intérieur, à la disposition du ministre résidant en Algérie pour le service des affaires algériennes (service des liaisons nord-africaines):

(A compter du 1er avril 1956.)

M. le capitaine du train Fauque (Lucien-Paul).

(A compter du 1er mai 1956.)

M. le capitaine de l'A. B. C. Cuignache (Jean-Albert-Maurice).

Les officiers dont les noms suivent sont placés « hors cadres, en mission », au titre du ministère de l'intérieur, à la disposition du ministre résidant en Algérie pour le service des affaires algériennes:

(A compter du 1er avril 1956.)

M. le colonel d'infanterie Blanche (Marcel-Eugène).
M. le chef de bataillon d'infanterie Buat-Menard (André-Marius-Joseph).
M. le chef de bataillon d'infanterie de Chasteigner (Louis-Marie-André-Xavier-Gérard).
M. le chef de bataillon d'infanterie Guignot (André-Marie-Auguste).
M. le chef de bataillon d'infanterie Haguenin (Henri-Marie-Jacques).
M. le chef de bataillon d'infanterie Lejeune (Jean-Eugène).
M. le chef de bataillon d'infanterie Ottolini (Marin-Robert).
M. le chef de bataillon d'infanterie Rochette-Castel (Edouard-Yvon).
M. le chef de bataillon d'infanterie Seynaeve (Victor-Albert-Auguste).
M. le capitaine d'infanterie Boulze (Jean-André).
M. le chef d'escadrons de l'A. B. C. Le Proux de La Rivière (Henri-Marie-Alexis).
M. le chef d'escadrons de l'A. B. C. Delapierre (Marcel-Henri).
M. le chef d'escadrons de l'A. B. C. Bonnefous (Michel-Hippolyte-Marie-Thomas).
M. le capitaine de l'A. B. C. Benhamza Hamza ben Zoubir.
M. le sous-lieutenant de l'A. B. C. Baroulier (Jacques-Marie-Jean).
M. le capitaine du train Poissonnet (Albert-Jean).
M le commandant des A. M. M. Brosse (Raymond-Georges-Raoul).

(A compter du 1er mai 1956.)

M. le lieutenant-colonel d'infanterie Termignon (René-Gabriel).
M. le chef de bataillon d'infanterie Harmel (Jacques-Jean-Maurice).
M. le chef de bataillon d'infanterie D. E. M. Laporte (Jean-Bernard-Michel).
M. le capitaine d'infanterie Leblond (Jacques-Georges-Charles).
M. le capitaine d'infanterie Roulleau (Jean-Henri).
M. le capitaine d'infanterie Vannier (Robert-Charles-Eugène).
M. le lieutenant d'infanterie B. P. Genin (Roland-Joseph).
M. le lieutenant d'infanterie Mansuy (Joseph-Louis-Gabriel-Anatole).
M. le lieutenant d'infanterie Millière (René-Alexandre).
M. le lieutenant d'infanterie Montagne (André-Raymond-Simon).
M. le lieutenant d'infanterie Veber (Claude-Jean-Paul-Joseph).
M. le capitaine de l'A. B. C. Challan-Belval (Jean-Marie-Maurice).
M. le capitaine de l'A. B. C. Cappelle (Yves-Paul-Gaston).
M. le capitaine de l'A. B. C. Jobbe-Duval (Henri-Marie-Auguste).
M. le capitaine de l'A. B. C. Champion (Charles-Pierre-Marie).
M. le capitaine de l'A. B. C. Moreau de Bellaing (Bertrand).
M. le capitaine de l'A. B. C. Henry (Pierre-Fournier-Marie).
M. le capitaine de l'A. B. C. Muller (Henri-Roger).
M. le lieutenant de l'A. B. C. Bienfait (Lucien-Louis-Jean).
M. le lieutenant de l'A. B. C. Bouchet (Xavier-Joseph-Anne-Marie-Raphaël-Thérèse).
M. le lieutenant de l'A. B. C. Combourieu (Jacques-Louis-Marie).
M. le lieutenant de l'A. B. C. Dupont de Dinechin (Bernard-Marie-Joseph).
M. le lieutenant de l'A. B. C. Dussard (Raymond-Gustave).
M. le lieutenant de l'A. B. C. de Gasquet (Adrien-Alban-Jules-Ghislain).
M. le lieutenant de l'A. B. C. Gibier (Pierre-Marie-Jacques).
M. le lieutenant de l'A. B. C. Gilis (François-Louis).
M. le lieutenant de l'A. B. C. Hamel (Roger-Jean-Gustave).
M. le lieutenant de l'A. B. C. Hollebeke (André-Emeri-Louis).
M. le lieutenant de l'A. B. C. Klein (François-André-Jean-Louis).
M. le lieutenant de l'A. B. C. Pacaud (Gilbert-Charles-Octave).
M. le lieutenant de l'A. B. C. Viotte (Michel-Charles-Germain).
M. le capitaine d'artillerie Leviet (Lionel-Léon-Jean).
M. le lieutenant d'artillerie Barbet (Jean-Paul-Marcel).
M. le lieutenant d'artillerie Calleja (Pierre-Fernand-Augustin).
M. le lieutenant d'artillerie Cazalbou (Bernard-Paul).
M. le lieutenant d'artillerie Cotta (Roger-Louis-Germain).
M. le lieutenant d'artillerie Fort (André-Henri-Louis-Jean).
M. le lieutenant d'artillerie Jouvet des Marands (Henri-Ludovic-Marie).
M. le lieutenant d'artillerie Kilque (Gérard).
M. le lieutenant d'artillerie Le Beschu de Champsavin (Bernard-Paul-Marie-Anne).

M. le lieutenant d'artillerie Plagnol (Jean-Félix).
M. le lieutenant d'artillerie Rivière (Jean-Elie-André-Isidore).
M. le lieutenant d'artillerie Vidal (Pierre-Maurice-Germain).
M. le capitaine du Train Kendirgi (René-Antoine).
M. le lieutenant du Train Bossier (Guy).
M. le lieutenant du train Frecaut (Jacques-Marie-Joseph).
M. le lieutenant du train Goumard (Jacques).
M. le lieutenant du train Jerome (Antonio-Michel-André).
M. le lieutenant du train Seguin (Robert-Jean).
M. le chef de bataillon du génie Epron (Jacques-Louis).
M. le capitaine du génie Garoby (Gilbert-Louis).
M. le capitaine du génie Harvut (René-Marie-Jean).
M. le lieutenant du génie Loche-Duval (Roger-Louis) (B. P.).
M. le lieutenant du génie Lassalle (Bernard-Paul-Edouard).
M. le capitaine des transmissions Desmet (François-Robert).
M. le capitaine des transmissions Dubeau (Etienne-François-Joseph).
M. le capitaine des transmissions Gorichon (Roger-Georges).
M. le capitaine des transmissions Picard (Raymond-Antoine).
M. le lieutenant des transmissions Bouchemal (Raymond-Ali).
M. le chef de bataillon d'infanterie coloniale Lamy (Pierre-René-Prosper).
M. le capitaine d'infanterie coloniale Cassou (Pierre-Jacques Etienne).
M. le capitaine d'infanterie coloniale, B. P., Oudinot (Georges).
M. le lieutenant (capitaine à T. T.) d'infanterie coloniale Quiles (François).
M. le capitaine d'artillerie coloniale Faure (Pierre).
M. le lieutenant d'artillerie coloniale Babuel (Jean-Etienne-Antonin).
M. le lieutenant d'artillerie coloniale Depuiset (Hubert-Camille-Louis-André).
M. le lieutenant d'artillerie coloniale Muller (Auguste-Adolphe).

(A compter du 1er juin 1956.)

M. le capitaine d'infanterie Verdan (Jacques-Jean-Charles).
M. le capitaine d'infanterie Berenguier (HippolyteLouis).
M. le capitaine de d'infanterie Chaumaz (Louis-Marcel-François).
M. le lieutenant de l'A. B. C. Michon (Pierre-Benigne-Marie-Raphaël-Charles).

La rémunération de ces officiers, qui supportera les retenues légales sur la solde d'activité qui leur serait allouée s'ils étaient dans les cadres, sera imputée au budget du gouvernement général de l'Algérie.

Par arrêté du 20 juillet 1956, les officiers dont les noms suivent sont placés « hors cadres, en mission » au titre du ministère de l'intérieur, à la disposition du ministre résidant en Algérie pour le service des affaires algériennes:

(A compter du 1er avril 1956.)

M. le capitaine d'infanterie coloniale Courbon (Claude-Marie-Marc).

(A compter du 1er mai 1956.)

M. le capitaine d'infanterie Tirroloni (Luc-Antoine).

(A compter du 1er juin 1956.)

M. le chef de bataillon d'infanterie Dorange (Harold-Marie-Joseph).
M. le chef de bataillon d'infanterie Berthon (Germain-Louis-Ernest).
M. le chef de bataillon d'infanterie Wariel (Jean-Eugène-Antoine).
M. le capitaine d'infanterie Parent (Jean-Marie).
M. le capitaine d'infanterie Girardot (Albert-Paul-Charles).
M. le capitaine d'infanterie Richaud (Roger-Félix-Paul).
M. le capitaine d'infanterie Babillon (Alain-Jean-Marie).
M. le capitaine d'infanterie Dupont (Jean-Eugène-Joseph).
M. le capitaine d'infanterie Poynard (Marcel-André-Aimé-Désiré).
M. le capitaine de l'A. B. C. Vaulont (Jean-Pierre-Louis-Philippe).
M. le lieutenant de l'A. B. C. Bouras Mustapha ben Abdelaziz ould Abdelkader.
M le lieutenant d'artillerie Sandillon (Roland-Alexandre-Marcel).
M. le chef de bataillon d'infanterie coloniale Ordacji (Georges).

(A compter du 1er juillet 1956.)

M. le lieutenant de l'A. B. C. Bru (Jacques-Roger).

La rémunération de ces officiers, qui supporteront les retenues légales sur la solde d'activité qui leur serait allouée s'ils étaient dans les cadres, sera imputée au budget du gouvernement général de l'Algérie.

Par arrêté du 20 juillet 1956:

Les officiers dont les noms suivent, servant sous statut spécial, sont placés « hors cadres, en mission » au titre du département des affaires étrangères pour être mis à la disposition de Sa Majesté le Sultan du Maroc:

A compter du 1er mars 1956.

M. le chef de bataillon d'infanterie Grar Mohamed.
M. le capitaine d'infanterie Ameur Abdesselam.
M. le capitaine d'infanterie Charabe Larbi.
M. le capitaine d'infanterie Mohamed ben Lhachmi.
M. le capitaine d'infanterie Mohamed ou Haddou.
M. le lieutenant Bouberi Mohammed.
M. le lieutenant Hda Mohammed.
M. le lieutenant Mohamed ben Bouchaïb Skali.
M. le lieutenant Ziady Mustapha.
M. le chef d'escadrons de l'A. B. C. Moulay Abdelkrim ben Ahmed.
M. le capitaine de l'A. B. C. Si Mohammed ben Abdesselem Cherkaoui.
M. le lieutenant de l'A. B. C. Elfihri Elfassi Abdouh.
M. le lieutenant de l'A. B. C. Moulay Brahim ben Moulay Idriss Sbaï.
M. le lieutenant de l'A. B. C., servant en situation d'activité, Si El Houssaine ben El Caïd Ayachi.

A compter du 1er avril 1956.

M. le chef de bataillon d'infanterie Ammaouch ben El Mekki.
M. le chef de bataillon d'infanterie Oufkir Si Mohamed ben Ahmed.
M. le capitaine d'infanterie Mimoun ou Raho.
M. le capitaine d'infanterie N'Michi Driss.
M. le capitaine d'infanterie Otmane Assid.
M. le lieutenant d'infanterie Benattabou Mohammed.
M. le lieutenant d'infanterie Menaouar Haddou ben Saïd Haddou
M. le lieutenant d'infanterie Toloune Naceur.
M. le lieutenant de l'A. B. C. Benlarbi Miloud ben Mohamed.
M. le lieutenant de l'A. B. C. Lahcen ben Boucheta ben Lhoussine.
M. le lieutenant de l'A. B. C. Mohamed ben Ahmed ben Ahmed Medbouh.
M. le lieutenant de l'A. B. C. Naïmi Mouloud ben Mohamed.
M. le sous-lieutenant de l'A. B. C. Oubejja Mimoun ou Lhoussaine.

M. le médecin capitaine des troupes coloniales Dezoteux (Henri-Yves-André) est placé « hors cadres, en mission », au titre du département des affaires étrangères, pour être mis à la disposition de Sa Majesté le Sultan du Maroc, à compter du 1er mars 1956.

La rémunération de ces officiers, qui supportera les retenues légales sur la solde d'activité qui leur serait allouée s'ils étaient dans les cadres, sera imputée au budget du protectorat du Maroc.

Armée de mer.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées marine en date du 25 juillet 1956:

Le rang d'ancienneté définitif des enseignes de vaisseau de 2e classe ayant satisfait aux examens de sortie de l'école d'application en 1956 est fixé comme suit:

Pour prendre rang du 1er octobre 1954.

MM.
Merveilleux du Vignaux (Régis-Marie-Charles-Joseph), du port de Toulon.
Bergot (Jean-Paul-Maurice-Albert-Marie), du port de Toulon.
Pagès (Gérard-Henri-Jean), du port de Toulon.
Lecerf (Alain), du port de Toulon.
Tortuaux (Jacques-Jean-Paul), du port de Toulon.
Piot (Roger-Michel), du port de Toulon.
Rabuteau (Yves), du port de Toulon.
Abadie (Abel-Louis), du port de Lorient.
Brunet (Jean-André), du port de Toulon.
Labouérie (Guy-Joseph-Henri), du port de Toulon.
Receveur (Jean-Marie), du port de Toulon.
Versteegh (Jean-Pierre), du port de Toulon.
Merlo (Marc-Marie-Maurice), du port de Toulon.
Demotes-Mainard (Alain-Marie-Joseph), du port de Toulon.
Pouliquen (Jean-Noël-Jules-Marie), du port de Toulon.
Giry (Christian-Guy-Jean), du port de Toulon.
Jean (Emile-Julien), du port de Toulon.
Poirrier (Claude-Marcel), du port de Toulon.
Ricalens (Jean-Philippe-Camille-Auguste), du port de Toulon.
Michel (Yves-Gabriel-Guy), du port de Toulon.
Lucy (Christian), du port de Toulon.
Julienne (François-Léon-Jacques-Marie-Joseph), du port de Toulon.
Tripier (Michel-Pierre-Marie-Louis), du port de Toulon.
Fiatte (François-René-Bernard), du port de Toulon.
Denis (André-Hervé), du port de Toulon.
Le Hégarat (Louis-Emile-Marie), du port de Toulon.
Barbançon (Gérard-Paul-Alfred), du port de Toulon.
Rhein (Michel-Georges), du port de Toulon.
Malandrin (Philippe-Robert-Marie-Joseph), du port de Toulon.
Devaux-Charbonnel (François-Patrick-Xavier-Victor), du port de Toulon.
Pieretti (Léandre), du port de Toulon.
Sallé (Hubert-Lucien-Guy), du port de Toulon.
Knoertzer (Théo-Joël-Claude), du port de Toulon.
Sainte-Claire-Deville (Philippe-Maurice), du port de Toulon.

De Dianous de La Perroline (Henri-Pierre-Amédée), du port de Toulon.
Pelletier (Pierre-Paul-Alphonse), du port de Toulon.
De la Fournière (Jean-Loup-Marie-Marc), du port de Toulon.
Lesvenan (Louis), du port de Brest.
Prache (Jean-Louis-Marie), du port de Toulon.
Regnault (Michel-Pierre-Jean), du port de Toulon.
Culot (Jean-Claude-Georges-Marie), du port de Toulon.
Dollon (Pierre-Louis-André-Marie), du port de Toulon.
Ducellier (Edmond-Louis-Marie-Joseph), du port de Toulon.
Lugan (Bernard-Charles-Elie-Jacques), du port de Toulon.
Delmas (Guy-Joseph-Pierre), du port de Toulon.
Mollat du Jourdin (Michel-Marie-Jean-Emmanuel), du port de Toulon.
Benoist (Jean-Claude), du port de Toulon.
Beck (Alain-Charles), du port de Toulon.
Petit (Jean-Pierre-René-Charles), du port de Toulon.
Darrieus (Guy-Benoît-Marie-Gaétan), du port de Toulon.
Le Camus (Edmé-Marie-Joseph), du port de Toulon.
Bousquet (Jean-Pierre-Paul-Marie), du port de Toulon.
Rousseau (Alain), du port de Toulon.
Caillou (Michel-Pierre-Albert-Léopold), du port de Toulon.
Martin de Marolles (Jean-François-René-Marie), du port de Toulon.
Herjean (Jean-Pierre), du port de Toulon.
Gravelin (Claude-Pierre-Robert), du port de Toulon.
Durand (Antoine-Marie-Joseph-André), du port de Toulon.
Le Marchant (Pierre-Yves), du port de Toulon.
Chognard (Henri-Jean-Marie), du port de Toulon.
Robin (André-Pierre-Marie), du port de Toulon.
Grovel (Michel-Pierre-Jean-Marie), du port de Toulon.
Scheid (Alain-Nicolas), du port de Toulon.
Bouillot (Philippe-Jean-Pierre-Paul-Lin), du port de Toulon.
De Chaignon (Guy-Maurice-Antoine-Pierre-Marie), du port de Toulon.
De Vigouroux d'Arvieu (Philippe-Amans-François-Marie), du port de Toulon.
Delourme (Jean-Loup-Maurice-René), du port de Toulon.
Eychenne (Guy-Alcide-Noël), du port de Toulon.
Truchon (Jean-Louis-Alain-Marie), du port de Toulon.
Auberger (Jean-François), du port de Toulon.
Lecointre (Yves-Urbain-Marie), du port de Toulon.
Catard (Jean), du port de Toulon.
Avril (François-Xavier-André), du port de Toulon.
Bruneau (Michel-Gérard), du port de Toulon.
Vassal (Philippe-Marie-Etienne-Bonnaventure-Luc), du port de Toulon.
Leroy (Philippe-Jean-Charles), du port de Toulon.
Rouault (Yvon-René-Marie-Joseph), du port de Toulon.
Buret (Jean-Claude-Marie-Gaston), du port de Toulon.
Hervy (Claude-Louis), du port de Toulon.
Chevallier (Gilbert-Marcel-Louis), du port de Toulon.
Ortolan (Jacques-Pierre-Paul), du port de Toulon.
Giraud (Claude-Georges), du port de Toulon.
Ferrandon (Jean-Sébastien), du port de Toulon.
Richard (Jacques-Jean-Anatole), du port de Toulon.
Gas (Jean-Louis-Gustave-Emile), du port de Toulon.
Prévot (Jean-Philippe-André), du port de Toulon.
Richard (Guy-André-Charles), du port de Toulon.
Lacaille (Jean-Paul-Marie-Dominique), du port de Toulon.
Subra (André-Jean-Marc), du port de Toulon.
Martin (Joël-Henri-Marcel), du port de Toulon.
Riou (Jean-Claude), du port de Toulon.
Gintrand (Pierre-Michel-Juvénal), du port de Toulon.
Kessler (Jean-Léon-Ernest), du port de Toulon.
De Andolenko (Paul), du port de Toulon.
Petot (Germain-Louis), du port de Toulon.
Le Guen (Marcel-Jean), du port de Toulon.
Donati (Jean-Louis), du port de Toulon.
Clochard (Philippe-Jean-Marie-Laurent), du port de Toulon.
Bouvet (Jean-Loup-Paul-Marie), du port de Toulon.
Richard (Alain-Edouard-René), du port de Toulon.
Lazier (Gilbert-Jean), du port de Cherbourg.
Michel (Jean-Claude), du port de Toulon.
Montigneaux (Jean-François-Julien-Léon), du port de Toulon.
Le Gars (Pierre-Jean-Marie-Joseph-Charles), du port de Toulon.
Rudelle (Henri), du port de Toulon.
Richard (Maurice-Gaston), du port de Toulon.
Roubinet (Alain-Marie-Gabriel), du port de Toulon.
Fahy (Robert-Albert-Marcel), du port de Toulon.
Hascoët (Jean-Pierre), du port de Toulon.
Machenaud (Pierre-Marc-Jean), du port de Toulon.
Deville (Pierre-Gérard), du port de Toulon.
Picq (Pierre-Georges), du port de Toulon.
Le Berre (Yves-Maudez), du port de Toulon.
Bonneru (Michel-Jean-Edouard), du port de Toulon.
Grincourt (Jean-Georges-Marie), du port de Toulon.
Maurice (Claude-Marc), du port de Toulon.

Le rang d'ancienneté définitif des ingénieurs mécaniciens de 3e classe ayant satisfait aux examens de l'école d'application en 1956 est fixé comme suit:

(Pour prendre rang du 1er octobre 1954.)

MM.
Legendre (Claude-Lucien-Marcel), du port de Toulon.
Madec (Roger-François-Louis), du port de Toulon.
Le Bihan (Jacques), du port de Toulon.
Le Bihan (Christian), du port de Toulon.
Allain (Jean-Joseph), du port de Toulon.
Nougué (André-Marie-Joseph), du port de Toulon.
Lazarévitch (Serge-André), du port de Toulon.
Péré (Guy-Fabien), du port de Toulon.
Tanguy (Jean-François), du port de Toulon.
Thiberge (Pierre-Léon-Henri), du port de Toulon.
Baloux (Claude-Alphonse), du port de Toulon.
Beaurain (Jacques-Horace-Emile), du port de Toulon.
Le Brozec (Jean-Claude-Alexandre-Marie), du port de Toulon.
Piron (Bernard-Albert), d uport de Toulon.
Soty (Claude-Max-Léon), du port de Toulon.
Floch (Michel), du port de Toulon.

Commissariat et santé de la marine.

I. — Liste de déplacement d'office du personnel civil administratif au 1er juillet 1956

1. — *Personnel ayant quitté l'école des secrétaires administratifs depuis deux ans au moins qui n'a jamais été déplacé.*

Les secrétaires administratifs de 2e classe Guillotte (Roger) et Clarotti (Pierre), du port de Cherbourg, date de sortie de l'école: 1er février 1954.

2. — *Personnel qui a été déplacé pendant une durée de moins de deux ans.*

Néant.

3. — *Personnel qui a été déplacé pendant une durée de deux ans au moins.*

Le secrétaire administratif de 1re classe Laugier (Emile), port de Cherbourg; date d'affectation: 24 octobre 1951.

Le secrétaire administratif de 2e classe Camblan (Alain), port de Brest; date d'affectation: 15 septembre 1952.

II. — Liste des demandes de réintégration du personnel civil administratif au 1er juillet 1956

Personnel en service dans la métropole.

Les secrétaires administratifs de 1re classe:

Charles Serge, port de Cherbourg, date d'affectation: 12 octobre 1953; port demandé: Toulon.

Risticoni (Joseph), port de Marseille, date d'affectation: 1er mars 1955; port demandé: Toulon.

Gallou (Jean), port de Bordeaux, date d'affectation: 1er juin 1955; port demandé: Brest.

Les secrétaires administratifs de 2e classe:

Jolivet (Jean), port de Cherbourg, date d'affectation: 16 février 1954; port demandé: Brest.

Madec (Olivier), port de Lorient, date d'affectation: 17 février 1954; port demandé: Brest.

Musquin (Antoine), port de Lorient, date d'affectation: 11 octobre 1954; port demandé: Toulon.

Poussuet (Pierre), port de Rochefort, date d'affectation: 24 juin 1955; port demandé: Brest.

Roudaut (Charles), port de Lorient, date d'affectation: 18 juillet 1955; port demandé: Brest.

Abiven (Jean), port de Lorient, date d'affectation: 18 juillet 1955; port demandé: Brest.

III. — Liste de déplacement d'office du personnel civil technique au 1er juillet 1956

1. — *Personnel qui n'a jamais été déplacé.*

Le technicien chef de travaux de classe exceptionnelle Duchoze (René), spécialité: habillement, port de Toulon, date de nomination: 10 janvier 1930.

2. — *Personnel qui a été déplacé pendant une durée de moins de deux ans.*

Néant.

3. — *Personnel qui a été déplacé pendant une durée de deux ans au moins.*

Métallurgistes.

Le technicien chef de travaux Quentin (André), port de Cherbourg, date d'affectation: 15 octobre 1948.

Les techniciens:

Obeuf (Eugène), port de Toulon, date d'affectation: 6 janvier 1950.

Desvergée (Albert), port de Cherbourg, date d'affectation: 20 mars 1952.

Le technicien chef de travaux Jaouen (Jean), port de Brest, date d'affectation: 12 septembre 1953.

Le technicien Runarvot (Eugène), port de Brest, date d'affectation: 1er octobre 1953.

Le technicien chef de travaux Jego (Valentin), port de Lorient, date d'affectation: 10 mars 1954.

Caviste.

Le technicien Pellegrini (Joseph), port de Toulon, date d'affectation: 20 juillet 1948.

Boulanger.

Le technicien chef de travaux Le Borgne (Jean), port de Brest, date d'affectation: 30 octobre 1950.

Casernement.

Le technicien Chesta (Michel), port de Toulon, date d'affectation: 2 juillet 1951.

Habillement.

Le technicien Roudaut (Jean), port de Brest, date d'affectation: 1er novembre 1953.

IV. — Liste des demandes de réintégration du personnel civil technique au 1er juillet 1956

Personnel en service en métropole.

Le technicien boulanger Tanguy (Joseph), port de Toulon, date d'affectation: 2 août 1954; port demandé: Brest.

Le technicien métallurgiste Richard (René), port de Toulon, date d'affectation: 25 octobre 1954; port demandé: Bizerte.

Le technicien chef de travaux de classe exceptionnelle métallurgiste Petton (Lucien), port de Bordeaux, date d'affectation: 20 juillet 1953; port demandé: Brest.

Le technicien métallurgiste Fertil (Pierre), port de Cherbourg, date d'affectation: 10 janvier 1956; port demandé: Brest.

Corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient.

Par arrêté du 17 juillet 1956:

Sont promus dans le corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient, pour compter du 1er janvier 1956, les officiers et sous-officiers dont les noms suivent:

Au grade d'officier adjoint.

Loisel (Yvonne), attaché de 1re classe.

Au grade d'attaché de 2e classe.

Bourdeu (Charles), attaché stagiaire.
Le Vourch (Louis), attaché stagiaire.
Nis (Mauricette), attaché stagiaire.
Sandemont (Madeleine), attaché stagiaire.

Au grade d'attaché stagiaire.

Bisson (Renée), agent de 1re classe.
Leclaire (Suzanne), agent de 1re classe.
Valette (Gilberte), agent de 1re classe.

Au grade d'agent de 1re classe.

Balisle (Louisette), agent de 2e classe.
Chanut (Denise), agent de 2e classe.
Guilloteau (Jean), agent de 2e classe.
Larmaraud (Jean), agent de 2e classe.

Au grade d'agent de 2e classe.

Deleplace (Louis), commis de 1re classe.
Monteilhet (Paul), commis de 1re classe.

Au grade de commis de 1re classe.

Foulhoux (Louis), commis de 2e classe.

Sont reclassés dans le corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient, pour compter des dates ci-après mentionnées, l'officier et les sous-officiers dont les noms suivent:

Au grade d'officier adjoint.

Ducable (Jack), attaché de 1re classe, pour compter du 1er avril 1955.

Au grade d'attaché de 2e classe.

Colombani (Antoine), attaché stagiaire, pour compter du 1er juillet 1955.

Daniel (Joseph), attaché stagiaire, pour compter du 1er septembre 1955.

Moulin (Robert), attaché stagiaire, pour compter du 1er juillet 1955.

Sont radiés du corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient, pour compter des dates ci-après mentionnées, les officiers et sous-officiers dont les noms suivent:

Officier de 3e classe.

Deramaix (Robert), pour compter du 4 novembre 1955.

Officier adjoint.

Bailly (Georges), pour compter du 27 novembre 1955.
Boulhérac (André), pour compter du 16 novembre 1955.
Chassagnette (Jeanine), pour compter du 2 mars 1956.
Guérin (Jean), pour compter du 9 octobre 1955.
Jarrige (Jacques), pour compter du 22 novembre 1955.
Joulin (Pierre), pour compter du 30 octobre 1955.
Maitre (Alice), pour compter du 16 novembre 1955.
Masson (Georges), pour compter du 10 octobre 1955.
Médrano (Henri), pour compter du 2 décembre 1955.
Mezou (Marcel), pour compter du 26 février 1956.
Pau (Henri), pour compter du 14 janvier 1956.
Rivoalen (Marie-Louise), pour compter du 22 février 1956.
Rogan (Arthur), pour compter du 7 janvier 1956.
Thibau (Jean), pour compter du 25 décembre 1955.
Toutain (Claude), pour compter du 16 novembre 1955.
Weber (Madeleine), pour compter du 1er janvier 1956.

Attaché de 1re classe.

Ducos (Roger), pour compter du 19 octobre 1955.
Gavouyère (Jeanne), pour compter du 16 novembre 1955.
Novella (Ours), pour compter du 26 novembre 1955.

Attaché de 2e classe.

Barbin, épouse Cambournac (Simone), pour compter du 5 novembre 1955.
Peziaud (Claire), pour compter du 22 février 1956.
Boch (Colette), pour compter du 16 février 1956.
Bocié (Marie-Josephe), pour compter du 15 octobre 1955.
Boivin, épouse Lorin (Yolande), pour compter du 20 novembre 1955.
Bonnard (Yvette), pour compter du 12 mars 1956.
Bonnet (Yvette), pour compter du 17 janvier 1956.
Boulenouar (Andrée), pour compter du 22 janvier 1956.
Brousset (Marcelle), pour compter du 18 novembre 1955.
Carruelle (Olga), pour compter du 16 décembre 1955.
Chain (Denise), pour compter du 23 janvier 1956.
Chaperon (Agnès), pour compter du 24 décembre 1955.
Charles de La Blandinière (Madeleine), pour compter du 16 octobre 1955.
Chossat (Louise), pour compter du 11 octobre 1955.
Cleret (Madeleine), pour compter du 31 octobre 1955.
Collette (Raymonde), pour compter du 3 novembre 1955.
Crémont (Colette), pour compter du 16 novembre 1955.
Creuzé de Lesser (Jeanne), pour compter du 5 octobre 1955.
Dat, épouse Desabres (Cécile), pour compter du 2 octobre 1955.
Dauzier (Denise), pour compter du 30 décembre 1955.
Debaumont (Geneviève), pour compter du 13 janvier 1956.
Dubau (Marcelle), pour compter du 12 novembre 1955.
Duchassaing, épouse Filippi (Simone), pour compter du 25 décembre 1955.
Etienne (Lucie), pour compter du 21 janvier 1956.
Gallet (Monique), pour compter du 9 décembre 1955.
De Gallery de La Servière (Sabine), pour compter du 18 janvier 1956.
Gobain (Pierrette), pour compter du 28 février 1956.
Goger (Rosalie), pour compter du 15 octobre 1955.
Grudzinski (Christiane), pour compter du 4 décembre 1955.
Guillaumat (Simone), pour compter du 28 février 1956.
Heyer (Marie-Blanche), pour compter du 7 décembre 1955.
Jolivet (Odette), pour compter du 11 octobre 1955.
Kervran (Jeannine), pour compter du 16 octobre 1955.
Lablancherie (Henriette), pour compter du 16 décembre 1955.
Lagière (Marie-Julia), pour compter du 18 janvier 1956.
Laurenceau (Hélène), pour compter du 3 novembre 1955.
Lavie (Jacqueline), pour compter du 17 janvier 1956.
Magnet, épouse Robert (Jacqueline), pour compter du 24 décembre 1955.
Narp, épouse Rondelaud (Suzanne), pour compter du 5 décembre 1955.

Rampon (Suzette), pour compter du 7 novembre 1955.
Rivard (Claude), pour compter du 29 novembre 1955.
Sacquet (Christiane), pour compter du 1er novembre 1955.
Sancan (Suzanne), pour compter du 15 août 1955.
Schächtele (Irène), pour compter du 27 décembre 1955.
Sellin (Denise), pour compter du 9 janvier 1956.
Serrau (Marie-Françoise), pour compter du 14 octobre 1955.
Weiwers (Edith), pour compter du 14 janvier 1956.

Attaché stagiaire.

Bisson (Renée), pour compter du 7 mars 1956.
Chevalier (Marie-Thérèse), pour compter du 6 janvier 1956.
Fabre (Marie), pour compter du 16 janvier 1956.
Grimaldi (François), pour compter du 19 novembre 1955.
Halimi (Emile), pour compter du 13 février 1956.
Hentschel (Armand), pour compter du 15 octobre 1955.
Lucien (Raoul), pour compter du 24 décembre 1955.
Menet (Albert), pour compter du 12 octobre 1955.
Richoux (Gisèle), pour compter du 10 novembre 1955.

Agent de 1re classe.

Aumonier (Colette), pour compter du 7 février 1956.
Authier (Robert), pour compter du 20 novembre 1955.
Blasi (Joseph), pour compter du 11 janvier 1956.
Bizien (Marguerite), pour compter du 16 novembre 1955.
Brossard (Pierre), pour compter du 16 octobre 1955.
Celeste (Michel), pour compter du 9 novembre 1955.
De Chiabrando (Marguerite), pour compter du 10 novembre 1955.
Donnadieu (Madeleine), pour compter du 21 janvier 1956.
Frigara (Toussaint), pour compter du 19 février 1956.
Fuhrmeister (Josette), pour compter du 13 février 1956.
Gandouin (Marie-Louise), pour compter du 9 octobre 1955.
Guillemot (Marcel), pour compter du 6 décembre 1955.
Jerome (Noémie), pour compter du 2 novembre 1955.
Ladoué (Jeanine), pour compter du 11 octobre 1955.
Lathuille (Gilberte), pour compter du 15 novembre 1955.
Moraux (Suzanne), pour compter du 14 octobre 1955.
Museili (Jean), pour compter du 15 décembre 1955.
Nivaggioli (Paul), pour compter du 1er février 1956.
Prévot (Claude), pour compter du 16 janvier 1956.
Touati (Salomon), pour compter du 4 mars 1956.
Verdier (Henri), pour compter du 25 septembre 1955.

Agent de 2e classe.

Babilonne (Antoine), pour compter du 21 janvier 1956.
Baré (Lucienne), pour compter du 25 novembre 1955.
Benazet (Guy), pour compter du 17 novembre 1955.
Delhaye (Micheline), pour compter du 28 janvier 1956.
Fabiani (Adrienne), pour compter du 15 décembre 1955.
François (Micheline), pour compter du 16 octobre 1955.
Henensal (Paul), pour compter du 26 novembre 1955.
Jullien (André), pour compter du 13 octobre 1955.
Lacommère (Ginette), pour compter du 25 février 1956.
Leccia (Léonie), pour compter du 12 mars 1956.
Marchetti (Joseph), pour compter du 28 janvier 1956.
Marquet (Hubert), pour compter du 21 octobre 1956.
Mauviel (Pierre), pour compter du 19 octobre 1955.
Noyon (René), pour compter du 3 décembre 1955.
Roger (Robert), à compter du 1er mars 1956.
Valade (Michel), pour compter du 1er novembre 1955.

Commis de 1re classe.

Aubry (Michel), pour compter du 8 mars 1956.
Delbrouck (Claude), pour compter du 13 février 1956.
Gorges (Michelle), pour compter du 26 octobre 1955.
Granger (Roger), pour compter du 13 décembre 1955.
Le Cohu (Robert), pour compter du 1er mars 1956.
Loir (Gilbert), pour compter du 5 novembre 1955.
Luquet (André), pour compter du 1er mars 1956.
Maullais (Jacqueline), pour compter du 30 septembre 1955.
Nicolini (Edouard), pour compter du 19 février 1956.
Paquet (Claude), pour compter du 10 mars 1956.
Strauss (Sylvaine), pour compter du 7 janvier 1956.
Vallvé (Pierre), pour compter du 1er décembre 1955.

Commis de 2e classe.

Audibert (Louis), pour compter du 1er mars 1956.
Biancardini (Bastien), pour compter du 16 novembre 1955.
Bonjean (Edmond), pour compter du 16 novembre 1955.
David (André), pour compter du 16 novembre 1955.
Laroque (René), pour compter du 1er mars 1956.
Laurençont (Bernard), pour compter du 1er mars 1956.
Royan (Jean), pour compter du 1er janvier 1956.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décrets du 3 août 1956 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets en date du 3 août 1956, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des affaires économiques et financières et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 19 juillet 1956 portant que les promotions et nominations des présents décrets sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Goetze (Roger-Auguste-Alexandre-César), inspecteur des finances, directeur du budget à l'administration centrale des finances. Officier du 21 mars 1952. Titres exceptionnels.

Au grade d'officier.

MM.

Fourastié (Jean-Joseph-Hubert), commissaire contrôleur général des assurances, détaché en qualité de directeur d'études à l'école pratique des hautes études. Chevalier du 3 novembre 1948. Titres exceptionnels.

Montel (Maurice-Aimé), président directeur général des sociétés nationales l'Urbaine Vie, l'Urbaine complémentaire et l'Urbaine Capitalisation. Chevalier du 4 février 1949. Titres exceptionnels.

Au grade de chevalier.

MM.

Aumage (Roger-Emile), conseiller référendaire de 1re classe à la cour des comptes; 19 ans 11 mois de pratique professionnelle et de services civils et militaires. Titres exceptionnels.

Schneider (André-Emile), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale des finances, chargé de mission au cabinet du secrétaire d'Etat au budget; 17 ans 6 mois de services civils et militaires, dont 11 mois de mobilisation, au total 18 annuités. Titres exceptionnels.

Par décrets en date du 3 août 1956, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des affaires économiques et financières et vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur des 5 et 19 juillet 1956 portant que les promotions et nominations des présents décrets sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Tron (Ludovic-Charles), inspecteur des finances, président de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie. Officier du 16 février 1949.

Au grade d'officier.

MM.

Bechet (Henri-Ernest-Louis), conseiller maître à la cour des comptes. Chevalier du 10 mars 1948.

Magnier de Maisonneuve-Grobon (Pierre-Marie-Ignace), conseiller maître à la cour des comptes. Chevalier du 31 décembre 1932.

Merveilleux du Vignaux (Charles-Henri), conseiller référendaire de 1re classe à la cour des comptes, secrétaire général de la présidence de la République. Chevalier du 21 août 1948.

Mourre (Edgar-Paul-Albert), inspecteur général des finances. Chevalier du 22 octobre 1947.

Bessière (Roger), contrôleur financier de 1re classe. Chevalier du 13 août 1947.

Monange (Jean-Marie-Gabriel), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale des finances. Chevalier du 17 décembre 1941.

Coatanoan (Raymond), trésorier-payeur général de la Sarthe. Chevalier du 26 août 1937.

Vernier (Jean-Marc-Amans), trésorier-payeur général en service détaché, chef de la comptabilité générale, agent comptable des mines domaniales de potasse d'Alsace. Chevalier du 11 juillet 1931.

Bourrel (Edouard-Constant-Marius), administrateur chef de division à la direction générale des impôts (contributions directes). Chevalier du 13 août 1947.

Tainon (Roger-Maurice), conservateur des hypothèques à Paris. Chevalier du 31 juillet 1933.

Hedouin (Maurice-Albert-Ernest), administrateur, chef de division à la direction générale des impôts (contributions indirectes), détaché à la direction générale du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes. Chevalier du 16 janvier 1947.

Roy (André-Emile), administrateur, chef de division à la direction générale des douanes et droits indirects. Chevalier du 10 mars 1948.

Lemoigne (Marcel-Alexandre-Henri), ingénieur en chef des manufactures de l'Etat. Chevalier du 16 janvier 1947.

Alies (Ernest-Paul-Stragésilde), directeur adjoint à la caisse des dépôts et consignations. Chevalier du 30 décembre 1931.

Guerin de Vaux (Gustave-Pierre-Roland-Jacques), président du Crédit de l'Ouest, censeur du Crédit industriel et commercial. Chevalier du 12 janvier 1935.

Bonn (Lucien-Charles), président directeur général de la Banque Jordaan. Chevalier du 28 janvier 1939.

Fleury (René-Aimé), journaliste, directeur des services économiques et financiers du journal *L'Information*. Chevalier du 10 mars 1948.

Leveille-Nizerolle (Jacques), vice-président de la chambre de commerce de Paris. Chevalier du 17 mai 1938.

Au grade de chevalier.

MM.

Desmarest (Jacques-André-Georges-Emile), conseiller référendaire de 1re classe à la cour des comptes; 19 ans de services civils et militaires, dont 11 mois de mobilisation; au total: 20 annuités.

Larré (Joseph-René), inspecteur des finances, directeur du cabinet du secrétaire d'Etat au budget; 17 ans 2 mois de services civils et militaires, dont 2 ans 10 mois de mobilisation; au total: 20 annuités.

De Bresson (Charles-Elie-Jacques), inspecteur des finances; 16 ans 2 mois de services civils et militaires, dont 3 ans 5 mois de mobilisation; au total: 20 annuités.

Mlle Deniau (Suzanne-Gilberte-Louise), secrétaire d'administration de classe exceptionnelle à l'administration centrale des finances; 39 ans 1 mois de services civils.

Collet (Pierre), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale des finances; 19 ans 6 mois de services civils et militaires, dont 1 an 11 mois de mobilisation; au total: 21 annuités.

Calinaud (Jacques-Raoul), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale des finances; 22 ans 6 mois de services civils.

Manifacier (Marc-Louis), administrateur civil de 1re classe, sous-directeur à l'administration centrale des finances; 20 ans de services civils.

Rey (Gilbert-Joseph), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale des finances; 22 ans 10 mois de services civils et militaires, dont 11 mois de mobilisation; au total: 23 annuités.

Menetrier (Marceau-Dominique), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale des finances; 17 ans 6 mois de services civils et militaires, dont 6 ans de mobilisation; au total: 23 annuités.

Milleron (Jacques-Emile-Pierre), administrateur civil de classe exceptionnelle du ministère des affaires écoomiques et financières en fonctions au ministère des finances de l'empire chérifien; 29 ans 7 mois de services civils, dont 28 ans 6 mois de services hors d'Europe (majoration: un quart); au total: 37 annuités.

Cochet (Michel), administrateur civil de classe exceptionnelle à l'administration centrale des finances (direction générale des finances de l'Algérie), 28 ans de services civils et militaires, dont 3 ans 8 mois de mobilisation; au total: 31 annuités.

Lagroue (Paul-Emile), receveur particulier des finances à Dunkerque; 44 ans de services civils et militaires, dont 3 ans 3 mois de mobilisation; au total: 48 annuités.

Patron (René), receveur-percepteur à Paris; 32 ans 11 mois de services civils et militaires, dont 1 an 8 mois de mobilisation; au total: 34 annuités.

Thibault (Marcel), fondé de pouvoir de trésorerie générale à la trésorerie générale des Bouches-du-Rhône; 36 ans 2 mois de services civils et militaires.

Grateau (Jean-Valentin-Edmond), receveur-percepteur à la recette-perception municipale de Lyon; 43 ans 9 mois de services civils et militaires, dont 9 mois de mobilisation; au total: 44 annuités.

Dary (Jacques-Pierre), percepteur à la Cadière-d'Azur; 41 ans 3 mois de services civils et militaires, dont 4 ans 10 mois de mobilisation; au total: 46 annuitée.

Picaud (Raymond), administrateur civil de 1re classe à la direction générale des impôts (contributions directes); 25 ans 2 mois de services civils.

Gille (Max-Jean-Arsène), directeur des contributions directes et du cadastre à Vesoul; 33 ans 1 mois de services civils et militaires, dont 1 an 7 mois de mobilisation; au total: 35 annuités.

Plantier (René-Paul), directeur des contributions directes et du cadastre à Bourges; 39 ans 1 mois de services civils et militaires, dont 3 ans 3 mois de mobilisation; au total: 43 annuités.

Galin (Alphonse-Laurent-François), inspecteur principal régional des contributions directes à Paris; 42 ans 10 mois de services civils et militaires, dont 5 ans de mobilisation; au total: 47 annuités.

Dressayre (Pierre-Joseph-Marie), administrateur civil de 1re classe à la direction générale des impôts (enregistrement); 24 ans 5 mois de services civils et militaires, dont 11 mois de mobilisation; au total: 25 annuités.

Vernhes (Antoine-Jean-Marie-Joseph), directeur de l'enregistrement des domaines et du timbre à Blois; 38 ans 5 mois de services civils et militaires, dont 2 ans 2 mois de mobilisation; au total: 41 annuités.

Quelen (Jean-Marie-Olivier), directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Angers; 37 ans 11 mois de services civils et militaires, dont 3 ans 1 mois de mobilisation; au total: 41 annuités.

Naboulet (Armand), directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Ajaccio; 23 ans 10 mois de services civils et militaires, dont 11 mois de mobilisation; au total: 24 annuités.

Bourdanove (Marcel-Denis-Emile), administrateur civil de 1re classe à la direction générale des impôts (contributions indirectes); 23 ans 8 mois de services civils et militaires, dont 5 ans 8 mois de mobilisation; au total: 29 annuités.

Villechanoux (Robert-Jean-Henri), directeur des contributions indirectes à Tours; 34 ans 1 mois de services civils et militaires, dont 1 an de mobilisation; au total: 35 annuités.

Loubet (Pugnal-Jean), directeur des contributions indirectes à Montauban; 44 ans 5 mois de services civils et militaires, dont 5 ans 1 mois de mobilisation; au total: 50 annuités.

Pouchon (Maurice), directeur des contributions indirectes à Draguignan; 44 ans 6 mois de services civils et militaires, dont 5 ans 1 mois de mobilisation; au total: 50 annuités.

Guyon (Pierre-Lucien-Constant), administrateur civil de 1re classe à la direction générale des douanes et droits indirects; 23 ans 8 mois de services civils et militaires, dont 1 an 1 mois de mobilisation; au total: 25 annuités.

Maurin (Aimé-Marius-Bertin), directeur des douanes à Tunis; 34 ans 6 mois de services civils et militaires, dont 1 an 11 mois de mobilisation et 8 ans 3 mois de majorations pour services hors d'Europe; au total: 44 annuités.

Evrard (Georges-Paul-Gaston), directeur des douanes à Constantine; 32 ans 3 mois de services civils et militaires, dont 7 mois de mobilisation et 6 ans 6 mois de majorations pour services hors d'Europe; au total: 39 annuités.

Itsweire (André-Louis-Fidèle-Joseph), inspecteur central des douanes à Dunkerque; 36 ans 5 mois de services civils et militaires, dont 1 an 6 mois de mobilisation; au total: 38 annuités.

Silberberg (Marcel-Léopold), ingénieur en chef des manufactures de l'Etat, directeur de la manufacture d'allumettes de Mâcon; 27 ans 9 mois de services civils et militaires, dont 3 ans 3 mois de mobilisation; au total: 31 annuités.

Tourland (Jules), prote à l'Imprimerie nationale; 33 ans 11 mois de services civils et militaires, dont 5 ans 11 mois de mobilisation; au total: 31 annuités.

Acquier (Ulysse-Jean-Baptiste), chef de section de classe exceptionnelle au service des alcools; 32 ans 5 mois de services civils et militaires, dont 11 mois de mobilisation; au total: 35 annuités.

Gaultier (Roger-Auguste), administrateur civil de classe exceptionnelle à l'office des changes; 39 ans de services civils, de pratique professionnelle et de services militaires, dont 1 an 9 mois de mobilisation; au total: 41 annuités.

Bistaque (Lucien-Emile-Eugène), administrateur civil de classe exceptionnelle à la caisse des dépôts et consignations; 27 ans de services civils et militaires, dont 4 ans 3 mois de mobilisation; au total: 32 annuités.

Alphen (Yves-Théodore), inspecteur général de la Banque de France; 34 ans 10 mois de services civils et militaires.

Randavel (Charles), directeur de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie à Oran; 36 ans 4 mois de services civils et militaires.

Meniolle d'Hauthuille (Marie-François-Xavier), directeur du siège social du Crédit lyonnais à Lyon; 30 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 1 an de mobilisation; au total: 31 annuités.

Bacquie (Roger-Barthélemy-Joseph), secrétaire général de la Société générale; 32 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires, dont 3 mois de mobilisation; au total: 33 annuités.

Collet (Camille-Marie-Dominique), associé gérant de la banque Collet et Cie; 39 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires, dont 3 ans 2 mois de mobilisation; au total: 43 annuités.

Chavaneau (André-Ulysse), vice-président de la banque Morgan et Cie Incorporated; 36 ans 8 mois de pratique professionnelle.

Grenier (Lucien), gérant de la maison Grenier, Chappat et Cie, courtiers en valeurs mobilières; 56 ans de pratique professionnelle.

Dumaine (Joseph), président du conseil d'administration de la caisse d'épargne de Rive-de-Gier; 55 ans 6 mois de pratique professionnelle.

Payenneville (Jean-François), directeur du Groupe des anciennes mutuelles; 30 ans 8 mois de pratique professionnelle et de services militaires, dont 3 mois de mobilisation; au total: 31 annuités.

Raust (André-Henri), chef adjoint de cabinet du ministre des affaires économiques et financières; 16 ans 5 mois de services civils et militaires, dont 3 ans 6 mois de mobilisation; au total: 20 annuités.

Ellies (Marc-Georges-Antoine-Pierre), directeur de la compagnie d'assurances nationalisée L'Union I. A. R. D.; 32 ans 2 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Vannière (Henri), agent général des compagnies d'assurances Le Soleil; 39 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires, dont 3 ans 10 mois de mobilisation; au total: 43 annuités.

Adam (Marcel-Clément), directeur de l'agence Havas à Limoges; 43 ans 9 mois de pratique professionnelle et de services militaires, dont 3 ans 11 mois de mobilisation; au total: 47 annuités.

Morelli (Antoine), vice-président du syndicat des gérants de débits de tabacs des Bouches-du-Rhône; 40 ans 10 mois de pratique professionnelle et de services militaires, dont 1 an 4 mois de mobilisation; au total: 41 annuités.

Remises de débets.

Par arrêtés en date du 4 juillet 1956, le ministre des affaires économiques et financières a fait remise gracieuse, en capital et intérêts:

1° A M. Lavaine (Raymond), de la somme de 1.009.617 F représentant le montant du trop-perçu accusé par la feuille de décompte qui a liquidé, pour la période du 28 août 1945 au 18 octobre 1951, les premiers arrérages de la pension d'invalidité définitive, « guerre 1914-1918 », n° 51.033.987, dont il est titulaire;

2° Sous réserve du versement d'une somme totale de 800.000 F, à M. Le Courtois du Manoir (Jean), de celle de 1.762.797 F qu'il a indûment perçue, pendant la période du 11 octobre 1945 au 5 septembre 1950, sur les pensions militaires d'ancienneté n°s A 69.258 et B 50-304.363;

3° Sous réserve du versement d'une somme totale de 1 million de francs, à M. Truchetet, de celle de 1.934.963 F, qu'il a indûment perçue en cumulant pendant la période du 1er janvier 1950 au 5 août 1955, au delà des limites fixées par la législation, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 50-143.756 avec une rémunération publique d'activité;

4° Sous réserve du versement d'une somme totale de 250.000 F, à M. Couanon, de celle de 527.710 F qu'il a perçue indûment en cumulant, pendant la période du 20 mai 1947 au 31 décembre 1952, au delà des limites fixées par la législation, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 50-308.266 avec une rémunération publique d'activité;

5° Sous réserve du versement d'une somme totale de 700.000 F, à M. Chalon (Ernest), de la somme de 1.422.918 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er janvier 1948 au 5 novembre 1952, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 50-101.665 avec le traitement d'agent contractuel du service de la navigation aérienne;

6° Sous réserve du versement d'une somme totale de 1 million de francs, à M. Destray (Pierre), de la somme de 1.672.289 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er janvier 1948 au 6 août 1951, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 49-075.070 avec le traitement de directeur de l'école de radioélectricité et de radiotélégraphie à Marseille;

7° Sous réserve du versement d'une somme totale de 150.000 F, à M. Rivaux (Achille), de la somme de 591.517 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er mars 1948 au 5 juillet 1951, contrairement à la législation en vigueur, les arrérages de sa pension civile n° B 19-018.816 avec l'allocation aux vieux travailleurs salariés;

8° Sous réserve du versement d'une somme totale de 200.000 F, à M. Leray (Isidore), de la somme de 517.536 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er janvier 1949 au 31 décembre 1953, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, sa pension militaire d'ancienneté n° B 50-113.076 avec le traitement de secrétaire de mairie à Saint-Cosme-de-Vair (Sarthe);

9° Sous réserve du versement d'une somme totale de 750.000 F, à M. Aurivel, de celle de 1.666.561 F qu'il a perçue indûment en cumulant, pendant la période du 25 juillet 1946 au 31 octobre 1952, contrairement à la législation, les arrérages de sa pension militaire n° B 50-041.966 avec une solde militaire d'activité;

10° Sous réserve du versement d'une somme totale de 300.000 F, à M. Pecastaing, de celle de 1.916.603 F qu'il a perçue indûment en cumulant, au delà des limites fixées par la législation, d'une part, pendant la période du 1er avril 1945 au 31 décembre 1951, les arrérages des pensions militaires proportionnelles n°s A 151.481 et B 50-141.137 qui lui ont été successivement concédées avec une rémunération publique d'activité et, d'autre part, pendant la période du 1er mars 1952 au 5 novembre 1955, les arrérages de sa pension n° B 50-141.137 avec ceux d'autres pensions;

11° Sous réserve du versement d'une somme totale de 200.000 F, à M. Antoine, de celle de 1.298.241 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er juillet 1948 au 5 août 1951, au delà des limites fixées par la législation, les arrérages de sa pension militaire proportionnelle n° B 50-006.130 avec une rémunération publique d'activité;

12° Sous réserve du versement au Trésor d'une somme totale de 100.000 F, à M. Walck (René), de la somme de 621.292 F, représentant le montant global du trop-perçu accusé par les feuilles de décompte qui ont liquidé, pour la période du 10 septembre 1946 au 9 septembre 1955, les premiers arrérages des pensions d'invalidité temporaire n° 52-009.125 et définitive n° 54-021.087 concédées successivement à son profit;

13° Sous réserve du versement d'une somme totale de 400.000 F, à M. Hennequin (Maurice), de la somme de 757.925 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 15 octobre 1952 au 7 février 1955, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de la pension militaire d'ancienneté n° B 51-308.848 avec une rémunération publique d'activité;

14° A Mme Lanquetin (Pauline), veuve Crabe, de la somme de 511.148 F qu'elle a indûment perçue, pendant la période du 1er janvier 1948 au 8 avril 1955, sur sa pension de veuve civile n° B 50-016.655.

Application à la Réunion des bibliothèques nationales du décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif.

Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat aux arts et lettres,

Vu le décret du 18 septembre 1927 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation et au régime financier des bibliothèques nationales de Paris;

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif;

Vu l'arrêté du 5 mars 1928 relatif à la comptabilité applicable aux services de la Réunion des bibliothèques nationales de Paris;

Vu les instructions du ministre des finances et des affaires économiques n° 1787 SE L/C 3335 du 27 octobre 1955 et n° 2112 SE L/C 3854 du 16 décembre 1955,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable en vigueur dans les établissements publics nationaux à caractère administratif est déclaré applicable à la Réunion des bibliothèques nationales.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet du 1er janvier 1957 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juillet 1956.

Le ministre des affaires économiques et financières,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de cabinet,
PHILIPPE HUET.

Le secrétaire d'Etat aux arts et lettres,
JACQUES BORDENEUVE.

Application à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg du décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif.

Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat aux arts et lettres,

Vu le décret du 23 juillet 1926 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg;

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif;

Vu l'arrêté du 7 septembre 1954 portant règlement de comptabilité applicable à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg;

Vu les instructions du ministre des finances et des affaires économiques n° 1787 SE L/C 3335 du 25 octobre 1955 et n° 2112 SE L/C 3354 du 16 décembre 1955,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable en vigueur dans les établissements publics nationaux à caractère administratif est déclaré applicable à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet du 1er janvier 1957 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juillet 1956.

Le ministre des affaires économiques et financières,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE HUET.

Le secrétaire d'Etat aux arts et lettres,
JACQUES BORDENEUVE.

Epreuves et programme du concours organisé à la caisse des dépôts et consignations en application de l'article 23 du décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des attachés d'administration centrale.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et le directeur général de la caisse des dépôts et consignations,

Vu le décret n° 54-184 du 20 février 1954 relatif à l'organisation et à l'encadrement des services de la caisse des dépôts et consignations;

Vu le décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des attachés d'administration centrale et notamment l'article 23,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le concours organisé à la caisse des dépôts et consignations en application de l'article 23 du décret susvisé du 16 décembre 1955 comporte les épreuves suivantes:

A. — Epreuve écrite.

Rédaction d'une note ou d'un rapport, d'après des éléments donnés d'un dossier, concernant une question de portée générale et comportant toute la documentation utile aux candidats. (Durée: trois heures et demie; coefficient 3.)

Le sujet de cette épreuve sera commun à tous les candidats.

B. — Epreuves orales.

1° Interrogation de dix minutes après une préparation de quinze minutes sur un sujet ressortissant aux connaissances générales que met en jeu l'activité de la caisse des dépôts et consignations. Le candidat aura le choix pour cette interrogation entre l'une ou l'autre des options figurant en annexe au présent arrêté. (Coefficient 2.)

2° Conversation avec le jury sur les conditions dans lesquelles sont réparties et exercées les tâches dévolues d'une façon générale à la caisse des dépôts et consignations et plus particulièrement au département et à la sous-direction à laquelle le candidat appartient ou a appartenu s'il n'est pas en fonctions à l'administration. (Coefficient 1.)

Art. 2. — Il est attribué à chacune des épreuves une valeur numérique exprimée de 0 à 20. Cette valeur est multipliée par les coefficients indiqués ci-dessus pour avoir la note de l'épreuve. La somme des notes forme le total des points pour l'ensemble des épreuves.

L'épreuve écrite est éliminatoire. Seuls pourront être admis à subir les épreuves orales les candidats qui auront obtenu une note au moins égale à 30.

Art. 3. — A l'issue des épreuves orales, le jury établit par ordre de mérite la liste de classement définitif des candidats. Si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de points, la priorité est accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve écrite et, en cas d'égalité de note à cette épreuve, au candidat ayant obtenu la note la plus élevée à la première épreuve orale.

Art. 4. — Le secrétaire général de la caisse des dépôts et consignations est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 juillet 1956.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
chargé de la fonction publique et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Le directeur général de la caisse des dépôts et consignations,
FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ.

OPTION A

I. — L'organisation administrative. Administration centrale et services extérieurs. Le préfet et les chefs des services extérieurs.

II. — Le pouvoir réglementaire: étendue et limites.

III. — Les tribunaux administratifs: organisation et compétence. Recours contentieux. Responsabilité de la puissance publique.

IV. — Le statut des personnels des administrations de l'Etat. Loi du 19 octobre 1946. Situation générale des fonctionnaires. Commissions administratives et comités techniques paritaires. Recrutement, conditions d'accès aux emplois de l'Etat. Rémunération. Avancement. Position. Discipline. Régimes de retraites et de sécurité sociale.

Agents sur contrat, temporaires et auxiliaires, règles générales régissant ces personnels.

V. — Notions de droit civil. Actes de l'état-civil (généralités). Mariage. Divorce. Séparation de corps. Incapables.

OPTION B

I. — Le budget de l'Etat, préparation, vote. Budgets extraordinaires, annexes et autonomes.

II. — Principes généraux de la comptabilité publique. Règles d'exécution du budget. Tenue de la comptabilité. Engagement, liquidation, ordonnancement des dépenses. Opérations de trésorerie.

III. — Contrôle juridictionnel de la cour des comptes.

IV. — Notions d'économie politique au point de vue du crédit public et des institutions d'assurances et de prévoyance. Banque de France. Crédit foncier. Crédit national. Caisses d'épargne. Société de secours mutuel. Habitations à loyer modéré. Principes généraux de la sécurité sociale.

V. — Notions de droit commercial. Sociétés. Liquidations judiciaires. Faillites. Actions et obligations. Titres nominatifs et au porteur. Effets de commerce. Opérations de bourse et de banque. Agents de change.

Création d'une commission administrative paritaire à l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi du 11 octobre 1941 relative au service national des statistiques;

Vu le décret du 24 octobre 1941 relatif à l'organisation et au fonctionnement du service national des statistiques;

Vu les articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 portant création de l'Institut national de la statistique et des études économiques;

Vu le décret du 14 juin 1946 pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946;

Vu le décret du 13 mai 1947 relatif à l'organisation des services centraux et des directions régionales de l'Institut national de la statistique et des études économiques;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu le décret du 5 novembre 1948 portant règlement d'administration publique et modifiant le précédent;

Vu l'article 8 de la loi n° 53-1316 du 31 décembre 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des affaires économiques pour l'exercice 1954 (III: Affaires économiques);

Vu le décret n° 56-138 du 24 janvier 1956 portant règlement d'administration publique pour déterminer les conditions dans lesquelles les chargés de mission de l'Institut national de la statistique et des études économiques peuvent bénéficier des dispositions de l'article 8 de la loi n° 53-1316 du 31 décembre 1953;

Vu l'arrêté du 15 juin 1956 portant titularisation de chargés de mission de l'Institut national de la statistique et des études économiques;

Vu l'arrêté du 13 décembre 1947 portant création et organisation de commissions administratives paritaires à l'Institut national de la statistique et des études économiques, modifié par les arrêtés des 5 septembre 1949, 18 mars 1950, 12 juin 1950, 12 décembre 1951, 30 décembre 1952, 17 avril 1954 et 19 septembre 1955,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions des articles 1er et 2 de l'arrêté du 13 décembre 1947 modifié sont annulées et remplacées par les nouvelles dispositions ci-après:

« Art. 1er. — Il est créé à l'Institut national de la statistique et des études économiques douze commissions administratives paritaires compétentes pour chacun des corps ou groupes de corps ci-dessous énumérés:

« . . . . »

« 12° Chargés de mission.

« . . . . »

« Art. 2. — Ces commissions, placées auprès du directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques, qui en assure la présidence, sont composées ainsi qu'il suit:

« . . . . »

« XII. — Commission administrative paritaire
des chargés de mission de 1re, 2e, 3e, 4e et 5e catégorie.

« a) Représentants de l'administration:

« Cinq titulaires, cinq suppléants.

« b) Représentants du personnel:

« Chargés de mission:

« 1re catégorie: un titulaire, un suppléant
« 2e catégorie: un titulaire, un suppléant
« 3e catégorie: un titulaire, un suppléant
« 4e catégorie: un titulaire, un suppléant
« 5e catégorie: un titulaire, un suppléant. »

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 1956.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
chargé de la fonction publique,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Modification de la composition des commissions administratives paritaires de la caisse des dépôts et consignations.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et le directeur général de la caisse des dépôts et consignations,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 51-134 du 20 février 1954 relatif à l'organisation et à l'encadrement des services de la caisse des dépôts et consignations;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires, ensemble les textes qui l'ont complété ou modifié;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947, ensemble les textes qui l'ont modifié, instituant des commissions administratives paritaires à la caisse des dépôts et consignations;

Sur la proposition de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 6 novembre 1947 est de nouveau modifié comme suit:

« . . . .

« Commission administrative paritaire n° 1.

« Administrateur civil de classe exceptionnelle.
« Administrateur civil de 1re classe.
« Administrateur civil de 2e classe. »

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 6 novembre 1947 est de nouveau complété comme suit:

« . . . .

« Commission administrative paritaire n° 1.

« Cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants ainsi répartis:

« Administrateur civil de classe exceptionnelle: un représentant titulaire et un représentant suppléant.

« Administrateur civil de 1re classe: deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

« Administrateur civil de 2e classe: deux représentants titulaires et deux représentants suppléants. »

Art. 3. — Le secrétaire général de la caisse des dépôts et consignations est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 1956.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:

Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Le directeur général de la caisse des dépôts et consignations,
FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ.

Cour des comptes.

Par arrêté du 2 août 1956, sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 2 août 1955 portant avancement de classe de M. Bonhomme (Albert), secrétaire d'administration de 1re classe, 3e échelon, à la cour des comptes.

M. Bonhomme (Albert), secrétaire d'administration de 1re classe, 3e échelon, à la cour des comptes, est promu, à compter du 11 octobre 1954, au grade de secrétaire d'administration principal de 1er échelon.

AGRICULTURE

Services agricoles.

Par arrêté du 2 août 1956, sont intégrés dans le corps des ingénieurs des services agricoles, à la date du 1er janvier 1950, les fonctionnaires dont les noms suivent:

A. — FONCTIONNAIRES DANS LES CADRES

1° *Titulaires du diplôme de l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées ou du diplôme de la section supérieure d'application de l'enseignement agricole et des recherches agronomiques.*

a) Intégration au grade d'ingénieur en chef.

MM.
Archer, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Barat (André), ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Barat (Jean), ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Barret, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Bellet, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Brisebois, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Cabasson, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Cairaschi, inspecteur de la protection des végétaux.
Carre, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Carteron, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Causi, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Cezard, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Clave, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Clouin, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Combe, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Constant, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Coquery, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Couillens, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Darpoux, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Dechambre, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Der Khatchadourian, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Dufoux, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Dumas, inspecteur de la protection des végétaux.
Durandeau, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Fenart, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Gaumet, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Imbaud, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Jussiaux, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Kuntz, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Lasnier-Lachaise, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Lavoine, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Le Bot, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Le Guelinel, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Leroux, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Long, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Martin, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Mauron, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Mercier, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Michel, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Michot, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Mottard, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Neumand, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Parguey, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Parisot, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Perrachon, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Perrier de La Bathie, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Peyrière, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Picard, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Poupart, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Ranger, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Richard, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Rolland, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Rufin, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Saint-Martin, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Sauger, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Siloret, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Teilliez, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Uhlen, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Vandamme, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Vochelle, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.

b) Intégration au grade d'ingénieur principal.

MM.
Amiez, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Andribet, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Angely, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Arnaud, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Berbey, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Boissée, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Bonastre, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Bonnet, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Boudot, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Boure, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Bres, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Cabarbaye, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Caillaud, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Caillon, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Charet, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Chemorin, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Combe (Pierre), ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Courtant, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Coutière, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Couturier (Édouard), ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Couturier (Paul), ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Danguy (Gabriel), directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Denizet, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.

Deperraz, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Deschamps, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Desclaude, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Desjobert, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Douaire, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Eloury, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Espariat, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Etave, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Failly, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Faure, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Favin, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Ferran, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Fournier, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Gauthier, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Gonde, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Gromas, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Houdayer, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Hudault, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Klein, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Laurans, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Lemeunier, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Marchal, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Martinand, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Merle, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Monnier, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Mouton, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Perrey, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Picheral, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Piel-Desruisseaux, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Pouzet, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Progent, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Ravault, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Renaud, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Renoult, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Richard, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Rollin, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Rougerie, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Rovel, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Ruelle, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Sannac, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Schmitt, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Suteau, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Tabart, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Texier, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Thimel, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Trinquet, directeur d'établissement, d'enseignement agricole.
Valery, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Vasseur, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Vialle, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.

c) Intégration au grade d'ingénieur.

MM.
Anglade, ingénieur des services agricoles.
Argaillot, ingénieur des services agricoles.
Augros, ingénieur des services agricoles.
Auroy, professeur d'école d'agriculture.
Ayral, professeur d'école d'agriculture.
Bazile, ingénieur des services agricoles.
Bellet, ingénieur des services agricoles.
Beraud, ingénieur des services agricoles.
Bergeret, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Bergeron, ingénieur des services agricoles.
Bertin, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Billeau, ingénieur des services agricoles.
Billot (Jacques), professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Blachère, ingénieur des services agricoles.
Bonhomme, ingénieur des services agricoles.
Bonneau, ingénieur des services agricoles.
Boscq (André), ingénieur des services agricoles.
Bourdel, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Bozzoni, ingénieur des services agricoles.
Brenet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Brown, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Bulle, ingénieur des services agricoles.
Caillard, ingénieur des services agricoles.
Campistron, ingénieur des services agricoles.
Carluy, ingénieur des services agricoles.
Cassagne, ingénieur des services agricoles.
Chantioux, ingénieur des services agricoles.
Chauvet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Chesnel, ingénieur des services agricoles.
Chone, ingénieur des services agricoles.
Chotard, ingénieur des services agricoles.
Clement (Robert), ingénieur des services agricoles.
Cusson (Jacques), ingénieur des services agricoles.
Dejou, ingénieur des services agricoles.
Delcure, ingénieur des services agricoles.
Devouge, ingénieur des services agricoles.
Douillet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Dubosc, ingénieur des services agricoles.
Dubuffet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Ducuing, ingénieur des services agricoles.
Duflo, ingénieur des services agricoles.
Duguet, ingénieur des services agricoles.
Duthil, ingénieur des services agricoles.
Emery, ingénieur des services agricoles.
Esnault, ingénieur des services agricoles.
Fardet, ingénieur des services agricoles.
Feat, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Feige, ingénieur des services agricoles.
Fivel, ingénieur des services agricoles.
Fouquet, ingénieur des services agricoles.
Fournier, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Frebling, ingénieur des services agricoles.
Galpy, ingénieur des services agricoles.
Gammel, ingénieur des services agricoles.
Garban, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Gaubert, ingénieur des services agricoles.
Gerhardt, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Godillot, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Gorria, ingénieur des services agricoles.
Gounelle, ingénieur des services agricoles.
Grangier, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Granier, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Grellet, ingénieur des services agricoles.
Guerin, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Guigues, ingénieur des services agricoles.
Habault, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Herbet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Herblot, ingénieur des services agricoles.
Hugueny, ingénieur des services agricoles.
Husson, ingénieur des services agricoles.
Jean-Prost, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Johannet, ingénieur des services agricoles.
Laborde, ingénieur des services agricoles.
Laburthe, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
De Lagarde, ingénieur des services agricoles.
Lambert, ingénieur des services agricoles.
Lardy, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Latard, contrôleur de la protection des végétaux.
Lavigne, ingénieur des services agricoles.
Lechêne, ingénieur des services agricoles.
Le Gloru, ingénieur des services agricoles.
Letellier, ingénieur des services agricoles.
Lidove, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Louvot, ingénieur des services agricoles.
Mallet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Mariotti, ingénieur des services agricoles.
Martin (Simon), ingénieur des services agricoles.
Martin (Yves), ingénieur des services agricoles.
Martinet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Mauger, ingénieur des services agricoles.
Méchain, ingénieur des services agricoles.
Michardière, ingénieur des services agricoles.
Monteil, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Mouchot, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Moucot, ingénieur des services agricoles.
Nègre, ingénieur des services agricoles.
Pansiot, ingénieur des services agricoles.
Penancier, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Perrut, ingénieur des services agricoles.
Peyrat, ingénieur des services agricoles.
Pigeon, ingénieur des services agricoles.
Pochet, contrôleur de la protection des végétaux.
Pointet, ingénieur des services agricoles.
Poirier, ingénieur des services agricoles.
Ragot, ingénieur des services agricoles.
Ramus, ingénieur des services agricoles.
Regaudie, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Rembert, ingénieur des services agricoles.
Revol, ingénieur des services agricoles.
Richin, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Roger, ingénieur des services agricoles.
Roussée (Maurice), ingénieur des services agricoles.
Ruffie, ingénieur des services agricoles.
Saint-Martin (Daniel), ingénieur des services agricoles.
Salvat, professeur d'établissement d'enseignement agricole.

Sarthou-Montengou, ingénieur des services agricoles.
Schultz, ingénieur des services agricoles.
Seillan, ingénieur des services agricoles.
Sermadieras, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Soulias, ingénieur des services agricoles.
Spindler, ingénieur des services agricoles.
Tachon, ingénieur des services agricoles.
Tavin, ingénieur des services agricoles.
Terral, ingénieur des services agricoles.
Thomas, ingénieur des services agricoles.
Thoraval, ingénieur des services agricoles.
Torqueau, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Tuyeras, ingénieur des services agricoles.
Vial, ingénieur des services agricoles.
Vincent (Victor), professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Viot, professeur d'établissement d'enseignement agricole.

2° *Non titulaires des diplômes susvisés.*

a) Intégration au grade d'ingénieur en chef.

MM.
Aufrère, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Ausset, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Bardet, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Basset, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Blanche, inspecteur de la protection des végétaux.
Blanck, inspecteur de la protection des végétaux.
Bonichon, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Bord, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Bruneteau, inspecteur de la protection des végétaux.
Chaquin, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Cheval, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Cuisance, inspecteur de la protection des végétaux.
Deloustal, inspecteur de la protection des végétaux.
Dixmeras, inspecteur de la protection des végétaux.
Dussert, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Gay, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Gessat, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Goimard, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Gory, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Guffroy, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Guillemot-Treffainguy, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Kerel, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Lasselain, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Lucas, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Mahout, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Martinval, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Matagrin, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Olombel, inspecteur de la protection des végétaux.
Pellegrin, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Perrette, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Petit, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Pithioud, inspecteur de la protection des végétaux.
Poupard, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Raffin, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Riefel, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Roy, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Soulie, inspecteur de la protection des végétaux.
Vastine, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.

b) Intégration au grade d'ingénieur principal.

MM.
Abidon, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Beguin, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Berville, contrôleur de la protection des végétaux.
Blache, contrôleur de la protection des végétaux.
Bonnal, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Bonniol, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Bousquet, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Chatenet, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Chaulet, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Chaumeton, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Chollet, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Cueille, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Delarue, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Enoch, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Fondeux, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Fox, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Giudici, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Grec, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Huger, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Lacotte, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Lapedagne, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Lefevre, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Legros, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Mais, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Morel, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Moron, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Ortlieb, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Pilandon, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Pradon, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Rabiniaux, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
De Ravel d'Esclapon, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Remy, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Renoir, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Roy, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Selaries, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Souilijaert, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Tournebise, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
De Viguerie, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.

c) Intégration au grade d'ingénieur.

MM.
Aubry, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Barbotin, contrôleur de la protection des végétaux.
Benas, contrôleur de la protection des végétaux.
De Besse, ingénieur des services agricoles.
Biteau, ingénieur des services agricoles.
Bodilis, ingénieur des services agricoles.
Bosc (Georges), ingénieur des services agricoles.
Boulange, ingénieur des services agricoles.
Breme, contrôleur de la protection des végétaux.
Bres (Yvan), ingénieur des services agricoles.
Bry, chef de culture des écoles nationales d'agriculture.
Calvas, ingénieur des services agricoles.
Colombin, contrôleur de la protection des végétaux.
Commeau, contrôleur de la protection des végétaux.
Condat, ingénieur des services agricoles.
Courty, ingénieur des services agricoles.
Dane, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Debernard, ingénieur des services agricoles.
Delmail, ingénieur des services agricoles.
Duclercq, ingénieur des services agricoles.
Dupoux, ingénieur des services agricoles.
Dussert (René), ingénieur des services agricoles.
Fournier (Jean), ingénieur des services agricoles.
Franck, ingénieur des services agricoles.
Gabarret, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Genestine (Marcellin), professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Geoffrion, contrôleur de la protection des végétaux.
Gerber, ingénieur des services agricoles.
Goix, contrôleur de la protection des végétaux.
Harranger, contrôleur de la protection des végétaux.
Hazael-Massieux, ingénieur des services agricoles.
Hervieu, ingénieur des services agricoles.
Imbert, contrôleur de la protection des végétaux.
Jaguenaud, contrôleur de la protection des végétaux.
Journet, contrôleur de la protection des végétaux.
Lansac, contrôleur de la protection des végétaux.
Laumonnier, ingénieur des services agricoles.
Louis, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Luginbuhl, ingénieur des services agricoles.
Maffert, chef de culture des écoles nationales d'agriculture.
Milaire, contrôleur de la protection des végétaux.
Mosny, ingénieur des services agricoles.
Paraillous, ingénieur des services agricoles.
Peltier, ingénieur des services agricoles.
Pierre, ingénieur des services agricoles.
Portier, contrôleur de la protection des végétaux.
Prats, ingénieur des services agricoles.
Reisser, ingénieur des services agricoles.
Robin, ingénieur des services agricoles.
Rollet, ingénieur des services agricoles.
Roussel (Christian), contrôleur de la protection des végétaux.
Schoutteten, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Soulet, ingénieur des services agricoles.
Targe, contrôleur de la protection des végétaux.
Thiebault, ingénieur des services agricoles.
Thillou, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Trottmann, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Xueref, ingénieur des services agricoles.

B. — Fonctionnaires en détachement et en disponibilité

1° Titulaires du diplôme de l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées ou du diplôme de la section supérieure d'application de l'enseignement agricole et de recherches agronomiques.

a) Au grade d'ingénieur en chef.

Service détaché.

MM. Protin, Raynaud, Rouel, Valdebouze, ingénieurs en chef, directeurs des services agricoles.

Disponibilité.

M. Gros, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.

b) Au grade d'ingénieur principal.

Service détaché.

MM. Barbier, Gorlou, Ribierre (Roger), Thomassin, Wouters, ingénieurs principaux, directeurs adjoints des services agricoles.

c) Au grade d'ingénieur.

Service détaché.

MM.
Chevassus, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Delarbre, ingénieur des services agricoles.
Gagnebien, ingénieur des services agricoles.
Gueit, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Laforet, ingénieur des services agricoles.
Mairat, ingénieur des services agricoles.
Maroger, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Maurer, ingénieur des services agricoles.
De Namur, ingénieur des services agricoles.
Parisot, ingénieur des services agricoles.
Tournier, ingénieur des services agricoles.
Vincent (Charles), ingénieur des services agricoles.

2° *Non titulaires des diplômes susvisés.*

a) Intégration au grade d'ingénieur en chef.

Service détaché.

MM. Cournier, Mingasson, ingénieurs en chef, directeurs des services agricoles.

Disponibilité.

M. Leroy, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.

b) Intégration au grade d'ingénieur.

Service détaché.

MM. Bouteille, Deramond, Lagorge, Le Daeron, Perrichon, Soubra, ingénieurs des services agricoles.

Un arrêté ultérieur précisera les échelons d'intégration en conformité de l'article 15 du décret n° 51-502 du 4 mai 1951.

Par arrêté du 2 août 1956:

Par application de l'article 14 (premier alinéa) du décret n° 51-502 du 4 mai 1951 sont maintenus, à titre personnel, dans leur ancien cadre, les ingénieurs en chef des services agricoles et les inspecteurs de la protection des végétaux ci-après désignés, non admis dans le nouveau corps des ingénieurs des services agricoles:

MM.
Cambonie, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Eberlin, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Ginet, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Hermite, inspecteur de la protection des végétaux.
Louis, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Luziau, inspecteur de la protection des végétaux.
Michel, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.

Par application de l'article 14 (deuxième alinéa) du décret n° 51-502 du 4 mai 1951, sont versés dans le corps des ingénieurs des travaux agricoles les fonctionnaires ci-après désignés, non admis dans le nouveau corps des ingénieurs des services agricoles:

A. — Fonctionnaires dans les corps

MM.
Alleguede, contrôleur de la protection des végétaux.
Anais, ingénieur des services agricoles.
Archaimbault, ingénieur des services agricoles.
Augier, contrôleur de la protection des végétaux.
Aurivel, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Bach, chef de culture des écoles nationales d'agriculture.
Barba, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Baure, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Bayrou, ingénieur des services agricoles.
Beaud, ingénieur des services agricoles.
Beausoleil, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Beltrando, ingénieur des services agricoles.
Bernard, contrôleur de la protection des végétaux.
Bichet, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Blanchard, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Blavignac, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Blondin, ingénieur des services agricoles.
Bock, ingénieur des services agricoles.
Bodin, chef de culture des écoles nationales d'agriculture.
Bompard, ingénieur des services agricoles.
Bompuis, contrôleur de la protecion des végétaux.
Bonnin, ingénieur des services agricoles.
Boucher, contrôleur de la protection des végétaux.
Bouron, contrôleur de la protection des végétaux.
Brand, ingénieur des services agricoles.
Brasse-Brossard, ingénieur des services agricoles.
Braun, ingénieur des services agricoles.
Brayard, ingénieur des services agricoles.
Bret (Paul), ingénieur des services agricoles.
Bretones, ingénieur des services agricoles.
Breval, ingénieur des services agricoles.
Briculle, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Cabanat, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Caillet, ingénieur des services agricoles.
Cauvin, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Chabard, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Chamard, ingénieur des services agricoles.
Chambrette, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Chapoy, ingénieur des services agricoles.
Châtelain, contrôleur de la protection des végétaux.
Chevallier, contrôleur de la protection des végétaux.
Chollet, ingénieur des services agricoles.
Cibien, ingénieur des services agricoles.
Colbrant, contrôleur de la protection des végétaux.
Colin, ingénieur des services agricoles.
Comte, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Corbière, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Cordier, ingénieur des services agricoles.
Cormier, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Cossec, ingénieur des services agricoles.
Courier, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Courret, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Cubaynes, ingénieur des services agricoles.
Cuchet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Cusson, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Danguy (A.), ingénieur des services agricoles.
Danguy (R.), contrôleur de la protection des végétaux.
Dariac, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Delaporte, ingénieur des services agricoles.
Denux, ingénieur des services agricoles.
Diezinger, ingénieur des services agricoles.
Dussardier, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Dutrut, ingénieur des services agricoles.
Dussel, contrôleur de la protection des végétaux.
Elouard, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Emonnot, contrôleur de la protection des végétaux.
Fabre, ingénieur des services agricoles.
Faivre, ingénieur des services agricoles.
Falcou, ingénieur des services agricoles.
Fargeix, contrôleur de la protection des végétaux.
Faron, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Fatoux, ingénieur des services agricoles.
Faure, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Favard, contrôleur de la protection des végétaux.
Fichepoil, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Flamant, contrôleur de la protection des végétaux.
Font, contrôleur de la protection des végétaux.
Gagnepain, contrôleur de la protection des végétaux.
Galle, ingénieur des services agricoles.
Galletti, ingénieur des services agricoles.
Galtier, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Gandelin, ingénieur des services agricoles.
Gannat, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Garnier, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Garrau, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Genestine (F.), ingénieur des services agricoles.
Genly, contrôleur de la protection des végétaux.
Gerin, ingénieur des services agricoles.
Gervaux, chef de culture des écoles nationales d'agriculture.
Goddard, ingénieur des services agricoles.
Godin, contrôleur de la protection des végétaux.
Gontard, ingénieur des services agricoles.
Gout, ingénieur des services agricoles.
Grignon, ingénieur des services agricoles.
Guerin, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.

Guilhaumaud, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Guillermain, ingénieur des services agricoles.
Hattiger, ingénieur des services agricoles.
Henricy, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Huguet, ingénieur des services agricoles.
Irrmann, ingénieur des services agricoles.
Jaffelin, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Jauffret, ingénieur des services agricoles.
Jdanov, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Jean-Claude, chef de culture des écoles nationales d'agriculture.
Joly, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Jougla, ingénieur des services agricoles.
Jullien, ingénieur des services agricoles.
Khelifa-Laroussi, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Kittler, ingénieur des services agricoles.
Kuchly, contrôleur de la protection des végétaux.
Kuhn, ingénieur des services agricoles.
Lagaude (Henri), contrôleur de la protection des végétaux.
Lagaude (Victor), contrôleur de la protection des végétaux.
Lapray, ingénieur des services agricoles.
Lassagne, ingénieur des services agricoles.
Lavaur, contrôleur de la protection des végétaux.
Leclerc, contrôleur de la protection des végétaux.
Levasseur, ingénieur des services agricoles.
Lignac, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Lobit, ingénieur des services agricoles.
Lougarre, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Lubeth, contrôleur de la protection des végétaux.
Lucas, contrôleur de la protection des végétaux.
Ludet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Magniez, ingénieur des services agricoles.
Mahout, ingénieur des services agricoles.
Maillnjoud, contrôleur de la protection des végétaux.
Marcouly, ingénieur des services agricoles.
Marsolat, ingénieur des services agricoles.
Margot, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Marion, ingénieur des services agricoles.
Maruejouls, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Mestat, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Meuraud, ingénieur des services agricoles.
Meyer, ingénieur des services agricoles.
Miallet, ingénieur des services agricoles.
Molie, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Montet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Mordret, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Mouilhaud, ingénieur des services agricoles.
Moulin, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Negrerie, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Nespoulous, contrôleur de la protection des végétaux.
Pailhous, ingénieur des services agricoles.
Pailhoux, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Paillie, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
De Peet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Pelissier, chef de culture des écoles nationales d'agriculture.
Pesseaud, ingénieur des services agricoles.
Peythieu, ingénieur des services agricoles.
Pignal, contrôleur de la protection des végétaux.
Pineau, contrôleur de la protection des végétaux.
Plenat, ingénieur des services agricoles.
Plenet, contrôleur de la protection des végétaux.
Poulain, ingénieur des services agricoles.
Pringot, ingénieur des services agricoles.
Quere, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Quet, ingénieur des services agricoles.
Raab, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Rampal, ingénieur des services agricoles.
Regnier, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Ribiere (M.), ingénieur des services agricoles.
Ribault, contrôleur de la protection des végétaux.
Riboteau, contrôleur de la protection des végétaux.
Richard, contrôleur de la protection des végétaux.
Riols, ingénieur des services agricoles.
Rivière (Jean), ingénieur des services agricoles.
Rivière (Noël), ingénieur des services agricoles.
Robert, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Rodeau, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Rollandin, contrôleur de la protection des végétaux.
Roussard, ingénieur des services agricoles.
Roux-Dufort, ingénieur des services agricoles.
Salles, ingénieur des services agricoles.
Salva, ingénieur des services agricoles.
Scavino, ingénieur des services agricoles.
Schaeffer, ingénieur des services agricoles.
Schwartz, ingénieur des services agricoles.
Solignac, ingénieur des services agricoles.
Soula, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Tardivo, ingénieur des services agricoles.
Tassin, ingénieur des services agricoles.
Thoumazeau, ingénieur des services agricoles.
Tochon, ingénieur des services agricoles.
Toiron, ingénieur des services agricoles.
Troadec, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Tronchet, professeur d'établissement d'enseignemnt agricole.
Trouillon, contrôleur de la protection des végétaux.
Vaillant, contrôleur de la protection des végétaux.
Variet, contrôleur de la protection des végétaux.
De Vedrines, ingénieur des services agricoles.
Vercier, directeur d'établissement agricole.
Vergnet, ingénieur des services agricoles.
Vinel, ingénieur des services agricoles.
Vital, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Vuatrin, ingénieur des services agricoles.
Wery, ingénieur des services agricoles.
Yesou, ingénieur des services agricoles.
Yvon, directeur d'établissement d'enseignement agricole.

B. — FONCTIONNAIRES EN DÉTACHEMENT

MM.

Clement (Raymond), contrôleur de la protection des végétaux.
Guieu, ingénieur des services agricoles.
Lobstein, contrôleur de la protection des végétaux.
Morisset, directeur d'établissement d'enseignement agricole.

C. — FONCTIONNAIRES EN DISPONIBILITÉ

MM.

Gardet, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Marquis, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Mengue, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Nerdeux, ingénieur des services agricoles.
Nicot, ingénieur des services agricoles.

Un arrêté ultérieur fixera les grades et échelons des fonctionnaires versés dans le corps des ingénieurs des travaux agricoles, en conformité de l'article 26 du décret n° 51-502 du 4 mai 1951.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Services extérieurs.

Par arrêté du 2 août 1956, M. Pipien (Gérald), ingénieur principal titulaire de 2e classe, 4e échelon, des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement, est placé en disponibilité pour la période du 1er avril 1954 au 15 décembre 1955 inclus.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret du 1er août 1956 portant modification du règlement de l'institut d'études islamiques de l'université de Paris.

Par décret en date du 1er août 1956 est approuvée la délibération en date du 30 avril 1956 du conseil de l'université de Paris portant modification du règlement de l'institut d'études islamiques de cette université.

Décret du 1er août 1956 modifiant le décret n° 45-2732 du 3 novembre 1945 portant création d'une école pratique de psychologie et pédagogie à l'université de Lyon.

Par décret en date du 1er août 1956 est approuvée la délibération en date du 22 octobre 1955 du conseil de l'université de Lyon modifiant le règlement intérieur de l'école pratique de psychologie et pédagogie de l'université de Lyon.

Décret du 1er août 1956 modifiant le décret du 23 janvier 1934 relatif au certificat d'études physiques, chimiques et biologiques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu le décret du 23 janvier 1934 modifié relatif au certificat d'études physiques, chimiques et biologiques;

Vu le décret du 10 février 1955 relatif aux écoles nationales de médecine et de pharmacie;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 7 du décret du 23 janvier 1934 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes:

« L'enseignement institué par le présent décret peut être organisé près les écoles nationales de médecine et de pharmacie situées dans les villes où il n'existe pas de faculté des sciences.

« Les examens ont lieu au siège de l'école devant un jury complet de la faculté des sciences du chef-lieu académique. »

Art. 2. — Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

RENÉ BILLÈRES.

Décret du 1er août 1956 transformant la section technique du lycée Chaptal de Mende (Lozère) en collège technique national mixte.

Par décret en date du 1er août 1956 la section technique industrielle et commerciale mixte du lycée Chaptal, à Mende (Lozère), est transformée en collège technique national mixte.

Les règles d'administration et de comptabilité fixées par le décret du 21 décembre 1921 et les textes subséquents sont applicables au collège national technique de Mende.

Le présent décret prendra effet du 1er octobre 1956.

Décret du 1er août 1956 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie des beaux-arts.

Par décret en date du 1er août 1956, est approuvée l'élection par l'académie des beaux-arts de M. Jaime Torres-Bodet, ambassadeur du Mexique, à la place d'associé étranger devenue vacante par suite du décès de M. Mahmoud Bey Khalil.

Décret du 1er août 1956 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie de médecine.

Par décret en date du 1er août 1956, est approuvée l'élection par l'académie nationale de médecine de M. Moreau au siège devenu vacant dans la 1re section (médecine et spécialités médicales) par suite du décès de M. Rist.

Décrets du 1er août 1956 portant nominations de professeurs (enseignement supérieur).

Par décret en date du 1er août 1956, M. Bastid, professeur à titre personnel près la faculté de droit de l'université de Paris, est nommé professeur dans la chaire de droit civil de la faculté de droit de l'université de Paris (dernier titulaire M Mazeaud), à compter du 1er juin 1956 et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 1er août 1956, M. Bizette, professeur titulaire à titre personnel à la faculté des sciences de l'université de Nancy, rémunéré sur les crédits de la chaire de physique générale, est nommé professeur titulaire de cette chaire, à compter du 1er octobre 1956.

Par décret en date du 1er août 1956, M. Chatelain, professeur titulaire à titre personnel à la faculté des sciences de l'université de Montpellier, rémunéré sur les crédits de la chaire de minéralogie et cristallographie, est nommé professeur titulaire de cette chaire, à compter du 1er octobre 1956.

Par décret en date du 1er août 1956, M. Couchet (Gérard), maître de conférences à la faculté des sciences de l'université de Montpellier, est nommé professeur dans la chaire de mécanique rationnelle de ladite faculté (dernier titulaire: M. Turrière, retraité), à compter du 1er octobre 1956, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 1er août 1956, M. Frédéric Joliot, professeur au Collège de France, est nommé professeur dans la chaire de physique nucléaire et radioactivité de la faculté des sciences de l'université de Paris (dernier titulaire: Mme Joliot-Curie), à compter du 1er octobre 1956, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 1er août 1956, M. Lecaillon, agrégé près la faculté de droit de l'université de Lille, est nommé professeur dans la chaire d'économie politique de la faculté de droit de l'université de Lille (dernier titulaire: M. Vasseur), à compter du 1er juin 1956, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 1er août 1956, M. Lucas (René), professeur titulaire à titre personnel à la faculté des sciences de l'université de Paris, est nommé professeur dans la chaire de recherches physiques à ladite faculté (dernier titulaire: M. Cabanne, retraité), à compter du 1er octobre 1956.

Par décret en date du 1er août 1956, la chaire de littérature française de la faculté des lettres de l'université de Montpellier (dernier titulaire: M. Etiemble, nommé à Paris) est transformée en chaire de psychologie.

M. Navratil, maître de conférences à la faculté des lettres de l'université de Montpellier, est nommé, à compter du 1er octobre 1956, professeur dans la chaire de psychologie de cette même faculté, et titularisé dans le grade correspondant.

Par décret en date du 1er août 1956, M. Reinhard, professeur à la faculté des lettres de l'université de Caen, chargé d'enseignement à la faculté des lettres de l'université de Paris, est nommé professeur dans la chaire d'histoire de la Révolution française de cette faculté (dernier titulaire: M. Dunan, retraité), à compter du 1er octobre 1956, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 1er août 1956, M. Scherer, docteur ès lettres, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître de conférences, est nommé professeur dans la chaire de langue et littérature grecques de la faculté des lettres de l'université de Besançon (dernier titulaire: M. Lerat, transféré), à compter du 1er octobre 1956, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 1er août 1956, M. Viaud, professeur titulaire à titre personnel à la faculté des sciences de l'université de Strasbourg, rémunéré sur les crédits de la chaire de psychophysiologie, est nommé professeur titulaire de cette chaire, à compter du 1er octobre 1956.

Décret du 1er août 1956 portant nomination d'un professeur associé (enseignement supérieur).

Par décret en date du 1er août 1956, M. Angles d'Auriac est nommé, à compter du 1er octobre 1956, professeur associé à la faculté des sciences de l'université de Grenoble.

Décrets du 1er août 1956 portant transfert de professeurs (enseignement supérieur).

Par décret du 1er août 1956, M. Bye, professeur titulaire à titre personnel à la faculté des sciences de l'université de Strasbourg, est transféré, à compter du 1er octobre 1956, dans la chaire de chimie minérale et chimie physique de ladite faculté (dernier titulaire: M. Romann, retraité).

Par décret du 1er août 1956, M. Dresch, professeur à la faculté des lettres de l'université de Paris (chaire de géographie et colonisation de l'Afrique du Nord), est transféré, à compter du 1er octobre 1956, dans la chaire de géographie de la même faculté (dernier titulaire: M. Cholley, admis à la retraite).

Par décret en date du 1er août 1956, M. Gore, professeur à la faculté de droit de l'université de Grenoble (chaire de droit pénal), est transféré, à compter du 1er juin 1956, dans la chaire de droit civil de cette même faculté (dernier titulaire: M. Desbois).

Par décret du 1er août 1956, M. Pitot, professeur titulaire à titre personnel à la faculté des sciences de l'université de Bordeaux (en fonctions à Dakar), est transféré, à compter du 1er octobre 1956, dans la chaire de botanique de la faculté des sciences de l'université de Caen (dernier titulaire: M. Moreau, retraité).

Décret portant admission à la retraite d'un professeur (enseignement supérieur).

Par décret du 1er août 1956, M. Chalaud, professeur à la faculté des sciences de l'université de Toulouse, est admis, sur sa demande, pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à compter du 1er octobre 1956.

Décrets du 1er août 1956 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 1er août 1956, le titre de professeur honoraire de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Bordeaux est conféré à MM. Bonnin et Golse, anciens professeurs de cette faculté.

Par décret en date du 1er août 1956, le titre de professeur honoraire de la faculté des sciences de l'université d'Alger est conféré à M. Killian, ancien professeur de cette faculté.

Décret n° 56-790 du 2 août 1956 fixant la rémunération des rapporteurs des commissions d'études siégeant auprès du centre national de documentation pédagogique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 55-109 du 19 janvier 1955 relatif à l'organisation financière et comptable du centre national de documentation pédagogique;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Dans la limite des crédits ouverts à cet effet au budget propre du centre national de documentation pédagogique, il peut être alloué aux rapporteurs près les commissions d'études siégeant auprès du centre national de documentation pédagogique une indemnité de 250 F par vacation.

Le directeur du centre fixe le nombre de vacations afférentes à chaque affaire rapportée, dans la limite de huit vacations.

Pour 15 p. 100 au maximum des affaires rapportées, il peut compter un nombre de vacations supérieur à huit, sans que ce nombre puisse excéder douze.

Le montant total des vacations allouées à chaque rapporteur ne peut excéder 40.000 F par an.

Art. 2. — Les fonctionnaires et agents qui font partie des cadres permanents du centre national de documentation pédagogique ne peuvent en aucun cas bénéficier des indemnités prévues à l'article 1er ci-dessus.

Art. 3. — Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à compter du 1er janvier 1956 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 août 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

RENÉ BILLÈRES.

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

PIERRE MÉTAYER.

Décret relatif à l'admission à la retraite d'un inspecteur d'académie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 juin 1956: page 5909, au lieu de: « Par décret en date du 22 juin 1956, M. Descombes (Laurent) », lire: « Par décret en date du 22 juin 1956, M. Descombes (Joseph) ».

Décret portant titularisation d'inspecteurs d'académie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 juillet 1956: page 6525, au lieu de: « M. Auba (Jean), inspecteur de l'académie d'Aix », lire: « M. Auba (Jean), inspecteur de l'académie de Toulouse ».

Régies d'avances et de recettes.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministre des affaires économiques et financières,

Vu la loi n° 51-405 du 10 avril 1951, et notamment l'article 11 dotant les établissements de la jeunesse et des sports de la personnalité civile et de l'autonomie financière;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de la recette instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux et aux comptes spéciaux du Trésor, complété et modifié par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953;

Vu le décret n° 53-824 du 5 septembre 1953 portant organisation des services d'enseignement de la direction générale de la jeunesse et des sports;

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 fixant la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif;

Vu l'arrêté interministériel du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1954 chargeant les centres régionaux d'éducation physique et sportive de la diffusion des copies de films;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1955 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des établissements régionaux de la direction générale de la jeunesse et des sports,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 24 novembre 1955 sont complétées ainsi qu'il suit:

« *Art.* 1er. — . . . . »

« Achat de copies de films et menues dépenses de matériel effectués dans les cinémathèques ».

Art. 2. — Les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 24 novembre 1955 sont modifiées ainsi qu'il suit:

« *Art.* 3. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties aux régisseurs est fixé, pour chaque régie, par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, dans la limite d'un maximum de:

« 750.000 F pour les dépenses effectuées dans les annexes des établissements régionaux;

« 300.000 F pour les dépenses effectuées dans les cinémathèques.

« Il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai d'un mois ».

Art. 3. — Les dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 24 novembre 1955 sont modifiées ainsi qu'il suit:

« *Art.* 4. — Il peut être institué auprès des établissements régionaux de la direction générale de la jeunesse et des sports, par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, des régies de recettes pour l'encaissement:

« De la participation des stagiaires aux frais d'hébergement;

« Des prix de location de films ».

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1956.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

LOUIS CROS.

Le ministre des affaires économiques et financières,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur de la comptabilité publique,

Pour le directeur de la comptabilité publique:

ROLLES.

Transfert de crédits.

Par arrêté du 18 juillet 1956, sur les crédits ouverts au ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur l'exercice 1956 par le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955 et par des textes spéciaux, est définitivement annulée une somme de 1.260.000 F applicable au chapitre 31-21. « Enseignement du 2e degré. — Remboursements de frais ».

Il est ouvert au ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur l'exercice 1956, en addition aux crédits ouverts par le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955 et par des textes spéciaux, un crédit d'un montant de 1.260.000 F, applicable au chapitre 34-01: « Administration centrale. — Remboursements de frais ».

Budget autonome primitif de l'école nationale supérieure des arts décoratifs pour l'exercice 1956.

Par arrêté du 19 juillet 1956, les prévisions du budget autonome primitif de l'école nationale supérieure des arts décoratifs pour l'exercice 1956 ont été fixées, en recettes et en dépenses, à la somme de 13.757.000 F.

Clôture du registre d'inscription au concours d'entrée en troisième année d'école normale (bacheliers).

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté du 30 janvier 1956;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1956,

Arrête:

Art. 1er. — La clôture du registre d'inscription au concours d'entrée en troisième année d'école normale (bacheliers) initialement fixée au 25 juillet 1956 est reportée au 15 août 1956.

Art. 2. — Les recteurs et les inspecteurs d'académie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 juillet 1956.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
MAURICE BIRAUD.

Création d'un brevet professionnel de charpentier en bois.

Par arrêté du 1er août 1956, a été créé sur le plan national un brevet professionnel de charpentier en bois.

Le règlement d'examen et les programmes sont publiés en fascicules par les soins du *Bulletin officiel* (service d'édition et de vente des publications de l'éducation nationale, 13, rue du Four, Paris [6e]).

Création d'un brevet professionnel de commis en couverture-plomberie.

Par arrêté du 1er août 1956, a été créé dans le département de la Seine un brevet professionnel de commis en couverture-plomberie.

Tous renseignements sur cet examen pourront être fournis sur demande adressée à la préfecture (direction des services d'enseignement de la Seine, bureau de l'enseignement professionnel privé et de l'apprentissage, bureau des certificats d'aptitude professionnelle et brevets professionnels), 11, rue Tronchet, Paris (8e).

Modification du brevet de technicien d'opticien lunetier.

Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi du 25 juillet 1919 sur l'organisation de l'enseignement technique, industriel et commercial;

Vu les lois du 4 août 1942 et du 4 octobre 1943 validées relatives à la délivrance des diplômes professionnels;

Vu le décret n° 52-178 du 19 février 1952 créant les brevets de techniciens et fixant leurs dispositions générales;

Vu l'arrêté du 29 janvier 1954 créant le brevet de technicien d'opticien lunetier;

La section permanente du conseil de l'enseignement technique entendue;

Sur la proposition du directeur général de l'enseignement technique,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 29 janvier 1954 portant création du brevet de technicien d'opticien lunetier est complété comme suit:

« Pour être admis à subir les épreuves de brevet de technicien opticien lunetier, les candidats doivent avoir satisfait aux deux épreuves probatoires suivantes:

« 1° Epreuve pratique: montage d'une seule lunette selon ordonnance remise. Durée maximum: une heure trente. Note éliminatoire inférieure à 10;

« 2° Epreuve écrite: optométrie et optique physiologique. Durée: deux heures. Note éliminatoire inférieure à 10.

« Les sujets des épreuves probatoires sont communs pour toute la France et choisis par le ministre. Les épreuves sont subies et corrigées dans chacun des centres locaux.

« Les notes obtenues à cet examen probatoire n'entrent pas en ligne de compte dans la suite de l'examen ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 1956.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint,
PIERRE BENNEZON.

Programmes des travaux d'atelier, de la technologie générale et de la technologie de spécialité pour la préparation au certificat d'aptitude professionnelle de tôlier en ventilation dans les centres d'apprentissage.

Par arrêté du 1er août 1956, ont été fixés les programmes des travaux d'atelier, de la technologie générale et de la technologie de spécialité pour la préparation au certificat d'aptitude professionnelle de tôlier en ventilation dans les centres d'apprentissage.

Ces programmes feront l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Nomination du directeur général de l'office du Niger.

Par arrêté du 4 août 1956, M. Fernand Wibaux, administrateur des services civils de l'Algérie, est nommé directeur général de l'office du Niger, en remplacement de M. Peter (Georges), inspecteur général de la France d'outre-mer, appelé à d'autres fonctions.

L'installation de M. Wibaux aura lieu, après passation complète du service et en tout état de cause, le 1er octobre 1956 au plus tard.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 31 juillet 1956, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite: Mutuelle des agents du centre hospitalier régional de Dijon, n° 21-570, 2, rue de l'Hôpital, à Dijon.

Contrôle général de la sécurité sociale.

Par arrêté du 2 août 1956, MM. Goureuff (Roger) et Obeix (Gabriel), élèves de la promotion « Guy-Desbos » de l'école nationale d'administration, ont été nommés contrôleurs généraux de la sécurité sociale de 2e classe (1er échelon, adjoint) et titularisés dans ce grade, à compter du 1er août 1956.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Agrément de maisons familiales de vacances.

(Deuxième liste.)

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu l'arrêté interministériel du 26 février 1954 relatif à l'agrément des maisons familiales de vacances, modifié par l'arrêté du 4 février 1955, et notamment les articles 3 et 6;

Vu l'arrêté du 10 mars 1954 fixant les conditions d'application de l'arrêté interministériel du 26 février 1954;

Vu l'avis de la commission nationale des maisons familiales de vacances;

Sur la proposition du directeur général de la population et de l'entraide,

Arrête:

Art. 1er. — Sont agréées à titre définitif les maisons familiales de vacances ci-après désignées:

(N° 57) Maison familiale de vacances populaire de Pont-les-Bains (Aveyron), gérée par l'Association familiale ouvrière de Decazeville (Aveyron).

(N° 58) Maison familiale de vacances d'Espinchal (Puy-de-Dôme), gérée par l'Association des maisons de vacances familiales du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

(N° 67) Maison familiale de vacances populaire de Montmoreau (Charente), gérée par l'association Le Mouvement d'action familiale et ouvrière de la Gironde, à Bordeaux (Gironde).

(N° 89) Maison familiale de vacances de Launois (Ardennes), gérée par l'Association familiale ouvrière de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

(N° 108) Maison familiale de vacances Les Yvelines, à Rambouillet (Seine-et-Oise), gérée par l'Association familiale ouvrière de vacances Les Yvelines, à Rambouillet (Seine-et-Oise).

Art. 2. — Sont agréées provisoirement, pour une durée d'une année à compter de la date du présent arrêté, les maisons familiales de vacances ci-après désignées:

(N° 6) Maison de vacances familiales communautaires Pierre-Rouge, à Marsous (Hautes-Pyrénées), gérée par l'Association familiale Pierre-Rouge, à Angoulême (Charente).

(N° 7) Maison familiale de vacances de Champy, à Ville-Langy (Nièvre), gérée par l'association Maison familiale de vacances de Champy, à Nevers (Nièvre).

(N° 8) Maison familiale de vacances de Sainte-Eulalie-en-Royans (Drôme), gérée par l'Association populaire familiale de Bourg-de-Péage et Romans (Drôme).

(N° 9) Maison familiale de vacances de Chabrignac (Corrèze), gérée par l'Association des maisons familiales de Chabrignac (Corrèze).

(N° 13) Maison familiale de vacances de Recueugne, à Tauxigny (Indre-et-Loire), gérée par l'Association des maisons familiales de Dolus-le-Sec (Indre-et-Loire).

(N° 40) Maison familiale de vacances du col des Cassettes, lieudit « Pesselay », à Valsonne (Rhône), gérée par l'Association familiale ouvrière de Villefranche-sur-Saône (Rhône).

(N° 42) Maison familiale de vacances de Briouze, château de Pointel, par Briouze (Orne), gérée par l'Association des maisons familiales de Briouze (Orne).

(N° 47) Maison familiale de vacances de Chambon, à Quinçay (Vienne), gérée par l'Association des familles ouvrières de la Vienne, à Poitiers (Vienne).

(N° 48) Maison familiale de vacances de Montbeil, à Benassay (Vienne), gérée par l'Association des maisons familiales de Benassay (Vienne).

(N° 65) Maison familiale de vacances du Saut-du-Broc, à Pouxeux (Vosges), gérée par l'Association populaire de vacances familiales Le Saut-du-Broc, à Pouxeux (Vosges).

(N° 66) Maison familiale de vacances Le Schuss, à Valloire (Savoie), gérée par l'association Foyer communautaire de vacances, à Valloire (Savoie).

(N° 74) Maison familiale de vacances de Sainte-Marguerite-en-Pornichet (Loire-Inférieure), gérée par l'Association des maisons familiales de vacances des P. T. T. de la Mayenne, à Laval (Mayenne).

(N° 78) Maison familiale de vacances de Saint-Agrève (Ardèche), gérée par l'Association des maisons familiales de vacances populaires de Saint-Etienne (Loire).

(N° 79) Maison familiale de vacances de Lamastre (Ardèche), gérée par l'Association populaire familiale de Valence (Drôme).

(N° 82) Maison familiale de vacances de Larajasse (Rhône), gérée par l'Association populaire familiale des Brotteaux, à Lyon (Rhône).

(N° 88) Maison familiale de l'Œillon, à Véranne (Loire), gérée par l'Association familiale protestante de Saint-Etienne (Loire).

(N° 98) Maison familiale Bon Séjour, à Cabourg (Calvados), gérée par l'Association familiale intercommunale de Giberville, Mondeville, Colombelles (Calvados).

(N° 99) Maison familiale de vacances de Villers-sur-Mer (Calvados), gérée par l'Association générale des familles de Ris-Orangis (Seine-et-Oise).

(N° 100) Maison familiale de vacances de Ceyssac (Haute-Loire), gérée par la Fédération départementale des associations de familles de la Loire, ex-Ligue des familles nombreuses, à Saint-Etienne (Loire).

(N° 103) Maison familiale de vacances Le Regard, à Sévrier (Haute-Savoie), gérée par l'association Foyer communautaire de vacances de Saint-Germain-au-Mont-d'Or (Rhône).

(N° 105) Maison familiale de vacances du Pompidou (Lozère), gérée par l'Association provençale d'aide familiale, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

(N° 109) Maison familiale de vacances de Moncoutant (Deux-Sèvres), gérée par l'Association du centre d'apprentissage familial ménager et agricole de Moncoutant (Deux-Sèvres).

(N° 110) Maison familiale de vacances de Secondigny (Deux-Sèvres), gérée par l'Association des maisons familiales de Secondigny (Deux-Sèvres).

(N° 123) Maison familiale de vacances Le Guil au Cal, à Guillestre (Hautes-Alpes), gérée par l'association Communauté de Foyers Joie et Amitié, à Paris.

Art. 3. — Le directeur général de la population et de l'entraide est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juillet 1956.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur général de la population et de l'entraide,
EMMANUEL RAIN.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 30 juillet au 4 août 1956:

I. — Notes et études documentaires.

N° 2184. — Les accords inter-arabes (1945-1955)................. 100 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 F; un an, 7.500 F.

II. — Articles et documents.

(Bulletin d'informations et de presse internationale.)

N° 0388. — 1. *Problèmes d'actualité.* — L'Egypte et le canal de Suez.
2. *Textes du jour.* — Communiqué de presse relatif au conseil des ministres du 26 juillet 1956.
3. *Faits et opinions.* — Orient-Occident: Bilan de la révolution égyptienne. — Les six bases de la renaissance économique de l'Egypte. — Après le voyage de M. Chepilov dans les Etats arabes............ 48 F.

N° 0389. — 1. *Problèmes d'actualité.* — La question du canal de Suez.
2. *Faits et opinions.* — Energie nucléaire: dix années qui ont changé la face du monde.... 48 F.

N° 0390. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Après la réunion des trois occidentaux au sujet de Suez.
2. *Textes du jour.* — Déclaration franco-anglo-américaine (2 août 1956).
3. *Faits et opinions.* — Sécurité et armements. — Les régimes communistes peuvent-ils évoluer?.......................... 48 F.

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.750 F; un an, 5.000 F.

III. — Problèmes économiques.

(Sélection hebdomadaire de presse française et étrangère.)

N° 448 du 31 juillet 1956 publie, notamment:

L'économie mondiale en 1955. — Le problème des salaires et du niveau de vie en Pologne.

Le numéro.. 40 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

IV. — **Les Cahiers français.**

N° 7 (Juillet 1956) publie, notamment:

Agriculture et recherche scientifique. — La reconstruction du Havre; bilan d'un travail d'équipe. — Introduction historique au problème marocain.

Le numéro.. 90 F.

Abonnement aux « Cahiers français »: un an, 900 F.

V. — **Bibliographie sélective des publications officielles françaises.**

N° 13 du 15 juillet 1956 comprenant:

1. Documents administratifs.
2. Bulletin des sommaires.

La « Bibliographie sélective » n'est pas vendue au numéro.

Abonnement à la « Bibliographie sélective »: un an, 1.000 F.

VI. — **Bulletin hebdomadaire de statistique.**

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 431 du 4 août 1956 publie, en variétés statistiques:

1. Enquête par sondage sur les conditions de vie des personnes âgées.
2. Industrie de la construction électrique.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

VII. — **Divers.**

Code de la presse. — Feuillets de mise à jour au 1er janvier 1956 .... 520 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Le montant des commandes, majoré de 5 p. 100 pour frais d'expédition (avec minimum de 15 F), et celui des abonnements doivent être adressés au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère des affaires sociales.

Travail et sécurité sociale

Avis de concours pour le recrutement d'ouvriers professionnels stagiaires à l'administration centrale.

Un concours pour le recrutement d'ouvriers professionnels stagiaires à l'administration centrale du secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale s'ouvrira le 17 septembre 1956. Le nombre de places mises au concours est fixé à:

1re catégorie. — Mécanicien-garagiste: un;
2e catégorie. — Ebéniste: un; peintre-vitrier: un.

Dans le cas où il ne pourrait être pourvu à l'emploi de 1re catégorie dans la spécialité de mécanicien-garagiste, le concours serait ouvert subsidiairement pour un emploi de 2e catégorie dans la spécialité mécanicien-dépanneur.

Pour être admis à se présenter au concours, les candidats doivent:

1° Posséder la qualité de Français à titre originaire ou remplir les conditions prévues par l'ordonnance n° 45-2441 du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française relative à l'accès des naturalisés à certaines fonctions;

2° Etre âgés de dix-huit ans au moins et de trente-cinq ans au plus au 1er janvier 1956. Cette limite d'âge peut être reculée compte tenu des services militaires, des services civils antérieurs (sans pouvoir toutefois excéder l'âge de quarante-cinq ans) et d'un an par enfant à charge.

La limite d'âge de trente-cinq ans ou de quarante-cinq ans prévue au précédent alinéa n'est pas applicable aux ouvriers titulaires en fonctions dans une administration centrale de l'Etat;

3° Avoir satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée;

4° Remplir les conditions d'aptitude physique exigées par l'article 23 de la loi du 19 octobre 1946 modifiée relative au statut général des fonctionnaires.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 10 septembre 1956 inclus.

Les demandes de renseignements, de programme et d'admission au concours doivent être adressées au secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale, direction de l'administration générale et du personnel, 1er bureau, 1, place de Fontenoy, Paris (7e).

Santé publique et population

Avis de concours pour le recrutement d'un contrôleur des lois d'aide sociale à la préfecture du Puy-de-Dôme.

Un concours sur épreuves est ouvert à la préfecture du Puy-de-Dôme pour le recrutement d'un contrôleur départemental des lois d'aide sociale.

Il aura lieu en octobre 1956 à une date qui sera arrêtée ultérieurement et portée individuellement à la connaissance des personnes qui auront posé leur candidature.

Les demandes d'inscription sur la liste des candidats devront parvenir à la direction départementale de la population et de l'aide sociale, 2, boulevard Desaix, à Clermont-Ferrand, avant le 15 septembre 1956, où tous renseignements complémentaires seront fournis notamment en ce qui concerne la constitution des dossiers et le programme du concours.

Avis de concours pour l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de pharmacien des hôpitaux et hospices publics des grands centres sanitaires et aux fonctions de pharmacien chef des autres établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics.

Un concours sur épreuves et sur titres, en vue de l'inscription de vingt pharmaciens sur la liste d'aptitude aux fonctions de pharmacien des hôpitaux et hospices publics des grands centres sanitaires et aux fonctions de pharmacien chef des autres établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics aura lieu le 4 février 1957 et les jours suivants au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population.

Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes, jouissant de leurs droits civiques et remplissant les conditions suivantes:

1° Posséder la nationalité française depuis cinq ans au moins (sauf si les intéressés ont été naturalisés au titre de l'article 64 du code de la nationalité française);

2° Etre titulaire du diplôme de pharmacien délivré par l'Etat;

3° Pour les candidats masculins, se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée.

En outre, les candidats devront être âgés de moins de trente-cinq ans au 1er janvier 1957, cette limite d'âge étant toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les dossiers de candidature devront être adressés avant le 26 décembre 1956 au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 3e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e), qui fournira sur demande tous renseignements utiles aux postulants (nature des épreuves, liste des pièces à fournir par les intéressés pour constituer leur dossier).

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital psychiatrique de Beauregard (Cher).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un rédacteur aura lieu les 22 et 23 octobre 1956 à l'hôpital psychiatrique de Beauregard (Cher).

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité française titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les agents ne possédant pas ces diplômes, mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement public d'hospitalisation, de soins ou de cure.

Les candidats doivent avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier 1956. Toutefois, cette limite d'âge sera reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 21 septembre 1956 à la direction de l'hôpital psychiatrique de Beauregard, qui fournira aux personnes en faisant la demande tous renseignements les concernant, notamment le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Avis de concours pour le recrutement d'un commis à l'hôpital psychiatrique de Beauregard (Cher).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un commis aura lieu les 22 et 23 octobre 1956 à l'hôpital psychiatrique de Beauregard (Cher).

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires du brevet élémentaire, du diplôme de fin d'études secondaires, du diplôme de gradué de l'école nationale d'administration municipale ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les sténodactylographes, dactylogra-

phes et employés de bureau titulaires ou auxiliaires ne possédant pas ces diplômes mais comptant trois années d'ancienneté au minimum dans une administration publique.

Les candidats doivent être âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus, cette limite d'âge étant toutefois susceptible d'être reportée d'une durée égale à celle des services antérieurs valables ou validables pour la retraite, ainsi que dans les conditions prévues par l'article 162 du décret du 29 juillet 1939.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 21 septembre 1956 à la direction de l'hôpital psychiatrique de Beauregard, qui fournira aux personnes en faisant la demande, tous renseignements utiles concernant notamment le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Avis de vacance de postes de lieutenants de police sanitaire des contrôles sanitaires aux frontières.

Sont actuellement vacants les postes suivants de lieutenants de police sanitaire:

Un poste à Paris;
Un poste à Marseille;
Un poste au Havre.

Seuls peuvent présenter leur candidature à ces postes les lieutenants de police sanitaire actuellement en fonctions.

Les intéressés sont priés de se faire connaître dans un délai de trois semaines à compter du jour de la publication du présent avis au 2e bureau de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hospice de Peille (Alpes-Maritimes).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hospice de Peille (Alpes-Maritimes).

Peuvent faire acte de candidature, les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé dans le délai d'un mois, à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'aide sociale des Alpes-Maritimes, préfecture annexe, Grand Hôtel, avenue Félix-Faure, à Nice.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Saint-Amand-Montrond (Cher).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Saint-Amand-Montrond (Cher), établissement de 5e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature, les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics, établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'aide sociale du Cher, rue Fulton, à Bourges.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Condom (Gers).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Condom (Gers).

Peuvent faire acte de candidature, les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics, établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats peuvent adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois, à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'aide sociale du Gers, 7, place Belclar, à Auch.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Pouancé (Maine-et-Loire).

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 juillet 1956: page 7081, 2e colonne, 1er paragraphe, au lieu de: « Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Pouancé (Maine-et-Loire), établissement de 3e catégorie », lire: « Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Pouancé (Maine-et-Loire).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre

Liste générale de classement des candidats aux emplois réservés

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 juillet 1956 (pagination spéciale).

Ministère des finances.

SERVICE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS ET DES ALLUMETTES
(S. E. I. T. A.)

EMPLOIS MASCULINS

Ouvrier des manufactures (cadre fabrication).

Catégorie « C ».

Côte-d'Or.

33. Bougaud (Fleury), rayé de la liste.

Seine.

56. Bougaud (Fleury), rayé de la liste.

Ouvrier des manufactures (cadre technique).

Ajusteur.

Côte-d'Or.

2. Bougaud (Fleury).

Seine.

1. Bougaud (Fleury)

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 7 août 1956.	
350 ..	Etats-Unis	1 $ U.S.A	350 ..(1)	.... ..	.... ..	350 ..	.... ..
356 10	Canada	1 $ Can	.... ..	.... ..	.... ..	356 ..	.... ..
162 10	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	164 0727	.... ..	.... ..	162 20	.... ..
2796 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.... ..	.... ..	2798 ..	.... ..
8306 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8306 ..	8306 ..	.... ..
706 25	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	706 25	.... ..
5072 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5020 25	5105 25	5072 ..	5070 ..
980 95	Gde-Bretagne...	1 liv. st.	980 ..	972 05	987 35	981 10	980 95
56 105	Italie	100 lire	56 005	55 59	56 43	56 13	56 12
4907 50	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4910 ..	4906 ..
9219 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9219 50	9218...
6814 ..	Suède	100 c. s.	6765 025	6715 ..	6816 50	6816 50	6813 ..
8055 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8050 ..	8058 ..
1356 25	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	1356 25	.... ..
997 ..	Egypte	1 liv. ég.	1005 04	997 ..	1013 ..	.... ..	.... ..
1222 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1205 25	1226 50	1221 ..	1219 ..
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 40	Yougoslavie.....	100 din	116 666	115 70	117 60	.... ..	.... ..

Zone C. F. A.	100 F C. F. A......	200
Zone C. F. P.	100 F C. F. P......	550
Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam...	100 piastres.........	1000

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société Nationale des Chemins de Fer Français.

SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DES TITRES : 23, RUE DE LONDRES, PARIS (9e)
R. C. : Seine 55-B 4944.

Amortissement des obligations S. N. C. F. 4 0/0 1941 regroupées 1951.

(Coupures de 1.000 F, 2.000 F, 5.000 F et 10.000 F.)

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Société nationale des chemins de fer français a procédé, par voie de rachats en Bourse, à l'amortissement du 1er septembre 1956.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort de cette valeur.

Amortissement des bons S. N. C. F. 5 1/2 0/0 1955 de 10.000 F à quinze ans.

Le tableau-type d'amortissement des bons S. N. C. F. 5 1/2 0/0 1955 de 10.000 F à quinze ans a été publié au *Journal officiel* n° 232 du 1er octobre 1955.

Echéance du 1er septembre 1956.

Conformément au contrat d'émission, la S. N. C. F. a procédé à l'amortissement de 72.829 bons dans les conditions suivantes :

36.414 bons ont été rachetés en Bourse ;
36.415 bons ont été amortis par tirage au sort du 4 juillet 1956.

Le tirage au sort a désigné les numéros de bons suivants :

1.316.593 à 1.353.007

dont le remboursement aura lieu à partir du 1er septembre 1956 à raison de 10.500 F par bon amorti.

LIBRAIRIE ARISTIDE QUILLET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 247.500.000 F
SIÈGE SOCIAL : 278, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, A PARIS
Registre du commerce : Seine 54-B 4397.

Obligations 8 0/0 (ex-5 1/4 0/0) 1947 de 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 87 obligations sorties au cinquième tirage au sort du 27 juillet 1956 formant la totalité de l'annuité à amortir au 1er septembre 1956. Ces obligations seront remboursables à 5.001 F ;

2° Des séries sorties aux tirages précédents et parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
501 à 588	56	1.409 à 1.483	55	2.524 à 2.634	54

Union des Groupements de Sinistrés de la Guerre 1914-1918

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES
SIÈGE SOCIAL : 8, RUE LAMENNAIS, A PARIS
Registre du commerce : Seine n° 54-B 4940.

Emprunt 5 0/0 1949-1959 (série A).

Huitième amortissement.

Il a été amorti par tirage au sort :
932 obligations de 10.000 F nominal;
317 coupures de 5.000 F nominal;
2.625 coupures de 1.000 F nominal;
qui seront remboursables au pair, net d'impôts, à partir du 1er septembre 1956, coupon n° 9 attaché, et ne porteront plus intérêt à partir de cette date.

Le tableau ci-dessous comporte pour les obligations de 10.000 F et pour les diverses coupures les séries sorties au présent tirage et celles sorties antérieurement et dans lesquelles certains titres restent à rembourser.

OBLIGATIONS DE 10.000 F	COUPURES DE 5.000 F	COUPURES DE 1.000 F
148 à 361 (55)	1 à 225 (49)	1 à 2.177 (50)
362 à 1.260 (53)	226 à 465 (56)	2.178 à 2.738 (52)
1.261 à 1.933 (55)	570 à 707 (55)	2.739 à 3.742 (51)
2.302 à 3.288 (49)	708 à 1.009 (53)	3.743 à 5.242 (49)
3.290 à 4.082 (51)	1.010 à 1.040 (49)	5.243 à 7.487 (51)
4.083 à 4.874 (50)	1.041 à 1.219 (53)	7.488 à 10.239 (52)
4.875 à 4.884 (51)	1.220 à 1.558 (55)	12.700 à 15.912 (56)
6.216 à 6.567 (54)	2.193 à 2.612 (51)	15.913 à 19.294 (53)
6.568 à 7.420 (52)	2.746 à 3.114 (50)	19.295 à 19.855 (56)
7.421 à 7.978 (54)	3.228 à 3.236 (54)	23.090 à 25.729 (55)
8.510 à 9.441 (56)	3.237 à 3.680 (52)	25.730 à 26.103 (50)
	3.681 à 4.097 (54)	26.104 à 26.610 (55)
	4.544 à 4.779 (56)	30.455 à 33.761 (54)
		34.154 à 34.320 (52)

Société anonyme des Anciens Etablissements PANHARD et LEVASSOR

CAPITAL : 1.400.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 19, AVENUE D'IVRY, A PARIS (13e)
R. C. : Seine n° 60555.

Bons 6 1/2 0/0 1951 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des bons amortis au tirage du 26 juillet 1956 et remboursables à 10.000 F à partir du 1er septembre 1956 ;

Des bons amortis aux tirages antérieurs parmi lesquels figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1.070 à 3.546	55	15.105 à 16.532	53
4.468 à 5.902	54	24.522 à 27.455	56
12.249 à 13.846	52		

NOTA. — Pour parfaire l'amortissement au 1er septembre 1956, la société a procédé au rachat en Bourse de 227 bons.

Société anonyme d'Habitations à Bon Marché de Pompey

(Meurthe-et-Moselle)

R. C. : 343 Nancy.

OBLIGATIONS 5 0/0, EMISSION 1929

Amortissement du 16 septembre 1956.

1° 442 (quatre cent quarante-deux) obligations 5 0/0 émission 1929 sorties au tirage du 20 juillet 1956 pour fournir l'amortissement prévu au 16 septembre 1956, remboursables à 1.000 F (mille francs) à partir du 16 septembre 1956, coupon n° 55 attaché (échéance 16 mars 1957) ;

2° Titres sortis aux tirages antérieurs et non présentés au remboursement à ce jour.

11	(1956)	1.593	(1956)	3.207	(1956)	4.407	(1956)	6.088	(1956)
16	(1956)	1.611	(1955)	3.238	(1954)	4.440	(1956)	6.129	(1956)
18	(1956)	1.644	(1956)	3.248	(1956)	4.444	(1956)	6.141	(1956)
46	(1956)	1.651	(1955)	3.264	(1956)	4.445	(1955)	6.148	(1955)
59	(1954)	1.665	(1955)	3.296	(1955)	4.452	(1956)	6.149	(1955)
61	(1956)	1.680	(1956)	3.327	(1956)	4.454	(1956)	6.175	(1955)
76	(1955)	1.685	(1954)	3.340	(1956)	4.476	(1956)	6.176	(1956)
104	(1949)	1.793	(1955)	3.427	(1956)	4.489	(1956)	6.197	(1956)
124	(1945)	1.809	(1956)	3.459	(1956)	4.507	(1955)	6.213	(1955)
128	(1954)	1.875	(1955)	3.486	(1956)	4.531	(1956)	6.222	(1956)
141	(1955)	1.899	(1955)	3.511	(1956)	4.575	(1955)	6.233	(1956)
190	(1955)	1.905	(1956)	3.521	(1956)	4.588	(1956)	6.273	(1955)
213	(1956)	1.957	(1954)	3.539	(1956)	4.591	(1956)	6.283	(1956)
217	(1956)	1.937	(1956)	3.561	(1955)	4.599	(1956)	6.292	(1956)
231	(1956)	1.971	(1956)	3.571	(1956)	4.622	(1955)	6.311	(1956)
247	(1956)	1.977	(1956)	3.593	(1956)	4.623	(1954)	6.329	(1956)
276	(1956)	2.030	(1956)	3.603	(1955)	4.629	(1956)	6.370	(1956)
279	(1955)	2.035	(1956)	3.628	(1956)	4.654	(1956)	6.374	(1955)
286	(1956)	2.036	(1956)	3.630	(1955)	4.675	(1953)	6.377	(1955)
288	(1955)	2.039	(1955)	3.657	(1956)	4.700	(1955)	6.415	(1953)
306	(1955)	2.042	(1954)	3.681	(1955)	4.705	(1956)	6.445	(1955)
321	(1955)	2.074	(1955)	3.688	(1956)	4.713	(1956)	6.452	(1956)
379	(1956)	2.171	(1954)	3.724	(1956)	4.732	(1956)	6.527	(1954)
383	(1955)	2.175	(1944)	3.748	(1954)	4.805	(1956)	6.536	(1956)
452	(1955)	2.180	(1956)	3.755	(1956)	4.806	(1955)	6.530	(1956)
479	(1955)	2.213	(1954)	3.797	(1955)	4.811	(1955)	6.543	(1955)
491	(1956)	2.217	(1956)	3.799	(1956)	4.854	(1956)	6.552	(1954)
510	(1955)	2.220	(1956)	3.809	(1956)	4.873	(1956)	6.558	(1955)
525	(1956)	2.257	(1956)	3.842	(1956)	4.923	(1956)	6.572	(1956)
545	(1956)	2.278	(1956)	3.857	(1954)	4.933	(1955)	6.604	(1956)
548	(1955)	2.286	(1956)	3.873	(1955)	4.934	(1956)	6.611	(1956)
571	(1956)	2.294	(1956)	3.876	(1956)	4.944	(1956)	6.637	(1950)
603	(1956)	2.304	(1955)	3.877	(1956)	4.958	(1955)	6.659	(1955)
617	(1956)	2.329	(1954)	3.883	(1950)	4.959	(1955)	6.683	(1956)
620	(1956)	2.241	(1954)	3.892	(1956)	4.982	(1956)	6.705	(1956)
623	(1956)	2.375	(1955)	3.893	(1956)	5.003	(1955)	6.711	(1953)
662	(1954)	2.379	(1956)	3.900	(1953)	5.013	(1956)	6.724	(1956)
687	(1956)	2.410	(1953)	3.931	(1956)	5.015	(1953)	6.731	(1955)
692	(1956)	2.411	(1954)	3.948	(1956)	5.071	(1955)	6.750	(1956)
728	(1956)	2.433	(1955)	3.956	(1956)	5.081	(1955)	6.773	(1956)
762	(1955)	2.444	(1955)	3.961	(1956)	5.110	(1954)	6.792	(1956)
782	(1955)	2.465	(1954)	3.963	(1956)	5.111	(1956)	6.793	(1956)
783	(1956)	2.472	(1956)	3.977	(1956)	5.140	(1956)	6.807	(1954)
816	(1956)	2.492	(1956)	3.981	(1953)	5.150	(1955)	6.816	(1955)
832	(1956)	2.499	(1955)	3.984	(1953)	5.152	(1955)	6.820	(1955)
850	(1955)	2.501	(1955)	3.990	(1946)	5.171	(1956)	6.821	(1954)
855	(1954)	2.502	(1956)	3.994	(1955)	5.187	(1956)	6.888	(1954)
870	(1955)	2.513	(1955)	3.995	(1955)	5.193	(1956)	6.917	(1955)
918	(1955)	2.545	(1954)	3.997	(1956)	5.200	(1956)	6.922	(1955)
921	(1956)	2.552	(1956)	4.006	(1954)	5.291	(1954)	6.928	(1956)
924	(1948)	2.558	(1956)	4.026	(1956)	5.343	(1956)	6.938	(1954)
925	(1952)	2.560	(1956)	4.027	(1956)	5.406	(1956)	6.949	(1954)
932	(1956)	2.596	(1956)	4.056	(1956)	5.424	(1956)	7.032	(1954)
934	(1954)	2.607	(1956)	4.061	(1955)	5.533	(1956)	7.048	(1956)
1.022	(1956)	2.659	(1956)	4.100	(1956)	5.556	(1956)	7.055	(1956)
1.044	(1955)	2.710	(1956)	4.107	(1956)	5.600	(1956)	7.062	(1956)
1.062	(1956)	2.751	(1955)	4.108	(1956)	5.616	(1955)	7.063	(1956)
1.095	(1956)	2.790	(1956)	4.132	(1955)	5.667	(1956)	7.078	(1956)
1.115	(1956)	2.812	(1956)	4.149	(1956)	5.668	(1956)	7.155	(1954)
1.137	(1956)	2.813	(1956)	4.174	(1956)	5.678	(1955)	7.249	(1948)
1.155	(1956)	2.876	(1956)	4.191	(1956)	5.695	(1956)	7.261	(1956)
1.169	(1953)	2.899	(1956)	4.194	(1951)	5.720	(1955)	7.292	(1955)
1.201	(1956)	2.920	(1955)	4.197	(1956)	5.728	(1955)	7.316	(1953)
1.225	(1955)	2.957	(1956)	4.202	(1956)	5.739	(1956)	7.317	(1956)
1.293	(1955)	2.982	(1956)	4.214	(1956)	5.740	(1956)	7.324	(1955)
1.316	(1956)	2.992	(1956)	4.225	(1956)	5.743	(1956)	7.360	(1950)
1.361	(1956)	3.036	(1956)	4.244	(1956)	5.748	(1955)	7.400	(1956)
1.368	(1955)	3.039	(1956)	4.250	(1955)	5.842	(1952)	7.408	(1956)
1.414	(1955)	3.050	(1955)	4.278	(1956)	5.846	(1955)	7.423	(1954)
1.432	(1956)	3.070	(1955)	4.289	(1955)	5.894	(1956)	7.440	(1956)
1.462	(1954)	3.096	(1956)	4.301	(1956)	5.909	(1956)	7.443	(1956)
1.464	(1954)	3.122	(1956)	4.309	(1955)	5.913	(1955)	7.450	(1956)
1.468	(1956)	3.123	(1955)	4.339	(1955)	5.958	(1955)	7.513	(1950)
1.472	(1956)	3.128	(1955)	4.348	(1956)	5.970	(1955)	7.533	(1953)
1.498	(1955)	3.148	(1956)	4.359	(1956)	5.974	(1955)	7.552	(1956)
1.508	(1956)	3.163	(1956)	4.361	(1953)	5.975	(1956)	7.554	(1955)
1.538	(1956)	3.182	(1955)	4.366	(1956)	6.050	(1955)	7.559	(1954)
1.562	(1956)	3.185	(1956)	4.382	(1955)	6.074	(1956)	7.576	(1955)
1.588	(1956)	3.192	(1956)	4.405	(1956)	6.080	(1956)	7.581	(1956)

7.585	(1956)	9.073	(1956)	10.287	(1956)	11.587	(1956)	13.105	(1955)
7.586	(1955)	9.083	(1953)	10.298	(1955)	11.588	(1948)	13.118	(1955)
7.595	(1953)	9.084	(1954)	10.306	(1955)	11.607	(1945)	13.138	(1953)
7.611	(1955)	9.099	(1956)	10.310	(1955)	11.608	(1947)	13.139	(1956)
7.619	(1956)	9.122	(1956)	10.324	(1956)	11.659	(1956)	13.168	(1956)
7.738	(1956)	9.149	(1956)	10.348	(1956)	11.661	(1944)	13.179	(1951)
7.752	(1955)	9.169	(1953)	10.368	(1956)	11.675	(1955)	13.233	(1956)
7.755	(1955)	9.176	(1954)	10.437	(1956)	11.696	(1954)	13.295	(1956)
7.756	(1956)	9.190	(1956)	10.457	(1955)	11.712	(1951)	13.300	(1956)
7.767	(1956)	9.204	(1954)	10.459	(1955)	11.752	(1956)	13.312	(1956)
7.795	(1955)	9.205	(1955)	10.485	(1956)	11.762	(1955)	13.332	(1954)
7.799	(1955)	9.206	(1954)	10.503	(1956)	11.763	(1953)	13.361	(1955)
7.802	(1949)	9.207	(1955)	10.510	(1955)	11.770	(1956)	13.365	(1956)
7.836	(1956)	9.262	(1955)	10.530	(1955)	11.817	(1956)	13.367	(1954)
7.852	(1956)	9.270	(1955)	10.557	(1956)	11.818	(1955)	13.369	(1956)
7.854	(1955)	9.271	(1956)	10.572	(1956)	11.855	(1946)	13.370	(1956)
7.877	(1956)	9.287	(1956)	10.580	(1950)	11.873	(1954)	13.390	(1956)
7.933	(1954)	9.289	(1948)	10.594	(1956)	11.885	(1956)	13.409	(1956)
7.949	(1956)	9.309	(1956)	10.601	(1953)	11.925	(1946)	13.441	(1955)
7.950	(1956)	9.312	(1956)	10.655	(1956)	11.926	(1953)	13.491	(1955)
7.955	(1956)	9.334	(1948)	10.665	(1956)	11.928	(1955)	13.537	(1956)
7.978	(1954)	9.338	(1951)	10.675	(1956)	11.941	(1956)	13.610	(1956)
8.026	(1955)	9.350	(1955)	10.677	(1946)	11.950	(1956)	13.622	(1956)
8.029	(1956)	9.353	(1956)	10.680	(1956)	11.994	(1956)	13.655	(1955)
8.033	(1955)	9.354	(1953)	10.681	(1952)	12.051	(1955)	13.661	(1955)
8.034	(1956)	9.398	(1954)	10.687	(1953)	12.055	(1956)	13.665	(1953)
8.061	(1956)	9.463	(1955)	10.690	(1954)	12.068	(1956)	13.738	(1956)
8.062	(1954)	9.475	(1956)	10.698	(1956)	12.089	(1955)	13.750	(1954)
8.065	(1953)	9.498	(1956)	10.738	(1948)	12.092	(1955)	13.791	(1956)
8.070	(1954)	9.505	(1955)	10.748	(1949)	12.095	(1956)	13.795	(1956)
8.075	(1956)	9.506	(1955)	10.750	(1953)	12.131	(1944)	13.808	(1956)
8.085	(1955)	9.509	(1956)	10.753	(1944)	12.132	(1949)	13.811	(1956)
8.091	(1955)	9.515	(1955)	10.776	(1951)	12.167	(1955)	13.868	(1956)
8.112	(1956)	9.523	(1955)	10.786	(1950)	12.170	(1956)	13.890	(1956)
8.165	(1956)	9.527	(1956)	10.789	(1956)	12.179	(1956)	13.915	(1956)
8.187	(1954)	9.535	(1956)	10.792	(1946)	12.200	(1953)	13.933	(1956)
8.201	(1949)	9.564	(1953)	10.817	(1956)	12.206	(1956)	13.962	(1956)
8.214	(1956)	9.606	(1954)	10.848	(1955)	12.216	(1956)	13.963	(1956)
8.227	(1956)	9.608	(1955)	10.869	(1955)	12.322	(1956)	13.981	(1956)
8.264	(1955)	9.633	(1955)	10.908	(1955)	12.349	(1955)	14.001	(1956)
8.273	(1956)	9.645	(1956)	10.912	(1955)	12.355	(1956)	14.016	(1956)
8.306	(1956)	9.649	(1956)	10.936	(1955)	12.359	(1956)	14.059	(1956)
8.323	(1955)	9.671	(1956)	10.960	(1956)	12.362	(1955)	14.064	(1956)
8.384	(1956)	9.675	(1953)	10.977	(1956)	12.384	(1956)	14.065	(1956)
8.427	(1954)	9.696	(1956)	11.035	(1956)	12.389	(1956)	14.100	(1956)
8.471	(1954)	9.709	(1956)	11.041	(1956)	12.390	(1956)	14.121	(1956)
8.477	(1946)	9.715	(1956)	11.057	(1954)	12.393	(1955)	14.127	(1956)
8.479	(1951)	9.725	(1954)	11.075	(1956)	12.433	(1956)	14.257	(1956)
8.542	(1955)	9.740	(1955)	11.124	(1956)	12.441	(1954)	14.258	(1956)
8.592	(1956)	9.749	(1956)	11.156	(1956)	12.473	(1956)	14.273	(1956)
8.603	(1956)	9.764	(1954)	11.167	(1956)	12.494	(1955)	14.311	(1956)
8.620	(1955)	9.795	(1956)	11.176	(1952)	12.512	(1955)	14.326	(1956)
8.666	(1956)	9.803	(1955)	11.177	(1954)	12.513	(1955)	14.330	(1956)
8.669	(1956)	9.828	(1956)	11.180	(1947)	12.516	(1955)	14.331	(1956)
8.681	(1956)	9.829	(1946)	11.181	(1954)	12.521	(1954)	14.496	(1956)
8.696	(1955)	9.830	(1949)	11.192	(1954)	12.526	(1956)	14.532	(1954)
8.697	(1951)	9.849	(1956)	11.193	(1956)	12.536	(1956)	14.534	(1947)
8.732	(1955)	9.879	(1955)	11.204	(1950)	12.570	(1953)	14.624	(1956)
8.748	(1954)	9.890	(1954)	11.209	(1945)	12.583	(1954)	14.630	(1955)
8.802	(1955)	9.891	(1955)	11.219	(1956)	12.587	(1954)	14.643	(1956)
8.829	(1956)	9.944	(1955)	11.228	(1956)	12.604	(1948)	14.646	(1956)
8.844	(1945)	9.930	(1954)	11.234	(1954)	12.608	(1956)	14.651	(1956)
8.846	(1956)	9.961	(1945)	11.252	(1956)	12.670	(1956)	14.660	(1956)
8.848	(1954)	9.962	(1955)	11.267	(1956)	12.671	(1955)	14.689	(1953)
8.849	(1948)	9.979	(1956)	11.279	(1956)	12.713	(1955)	14.691	(1952)
8.857	(1954)	9.994	(1955)	11.290	(1955)	12.759	(1956)	14.698	(1956)
8.864	(1956)	10.017	(1956)	11.306	(1956)	12.784	(1956)	14.704	(1946)
8.873	(1954)	10.030	(1956)	11.316	(1956)	12.791	(1955)	14.724	(1956)
8.875	(1955)	10.035	(1955)	11.330	(1956)	12.821	(1954)	14.734	(1956)
8.891	(1954)	10.048	(1956)	11.332	(1954)	12.823	(1954)	14.754	(1956)
8.897	(1956)	10.079	(1953)	11.375	(1956)	12.830	(1956)	14.778	(1956)
8.950	(1956)	10.080	(1945)	11.379	(1955)	12.832	(1955)	14.781	(1956)
8.957	(1955)	10.108	(1955)	11.388	(1955)	12.840	(1955)	14.809	(1956)
8.969	(1953)	10.148	(1956)	11.395	(1955)	12.841	(1955)	14.830	(1956)
8.992	(1956)	10.162	(1955)	11.397	(1956)	12.854	(1956)	14.831	(1956)
9.012	(1956)	10.175	(1956)	11.415	(1955)	12.901	(1955)	14.840	(1956)
9.025	(1956)	10.179	(1956)	11.441	(1956)	12.916	(1956)	14.846	(1956)
9.027	(1956)	10.233	(1956)	11.467	(1955)	12.956	(1956)	14.882	(1955)
9.040	(1955)	10.237	(1956)	11.487	(1956)	12.957	(1955)	14.924	(1956)
9.044	(1956)	10.239	(1955)	11.499	(1956)	12.960	(1956)	14.941	(1956)
9.046	(1955)	10.244	(1956)	11.535	(1956)	13.006	(1956)	14.944	(1956)
9.049	(1953)	10.263	(1956)	11.536	(1955)	13.014	(1946)	14.981	(1956)
9.056	(1956)	10.270	(1955)	11.551	(1955)	13.081	(1945)	14.985	(1956)
9.066	(1955)	10.271	(1950)	11.586	(1946)	13.090	(1953)	14.995	(1946)

ETABLISSEMENTS MERLIN ET GERIN

Société anonyme au capital de 1.258.500.000 F

Siège social : rue Henri-Tarze, à GRENOBLE

R. C. : Grenoble 54-B 80.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 100 obligations 4 1/4 0/0 1942 « L'Electro-Porcelaine », dont le quatorzième amortissement est prévu pour le 15 septembre 1956.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en août 1956.

Parmi les obligations sorties en 1943, seule l'obligation n° 272 reste à rembourser.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Mᵉ Gabriel Michel, avoué, 15, avenue de la Victoire, à Nice.

(Extrait de l'article 770 du code civil.)

Le tribunal civil de Nice, par jugement du 17 mai 1956 rendu à la requête de :

1° M. Charles Baiano, agent d'affaires, demeurant à Marseille, 38, place Saint-Ferréol ;
2° Mme Albertine-Hélène Baiano, épouse de M. Thomas Boggio et dudit M. Boggio, demeurant à Monte-Carlo, 1, rue des Violettes ;
3° Mme Andrée-Maria Baiano, sténodactylo, épouse de M. Henri-Antoine-Georges More, et dudit M. More, demeurant ensemble à Langogne (Lozère), chemin des Lombards,

agissant tous par représentation de leur père, M. Agrippino-Ange-François Baiano, décédé à Nice le 18 février 1956, veuf de Mme Marie Laugier, leur a donné acte de leur demande d'envoi en possession de la successiion de Mme Marie Laugier, épouse de leur père M. Agrippino Baiano, décédée à Nice le 26 janvier 1956, sans testament, laissant à sa survivance son mari, père des requérants, et sans laisser aucun autre héritier connu au degré successible et avant de faire droit sur ladite demande a prescrit l'exécution des formalités de publications voulues par la loi.

Pour extrait :

GABRIEL MICHEL, avoué.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Albert-Eugène Bruckner, né le 31 janvier 1938 à Goersdorf (Bas-Rhin), demeurant 3, route de Bischwiller, à Haguenau, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Beck.

M. Marcel Aegerle, né le 6 janvier 1919 à Roesclewoog (Bas-Rhin), demeurant à Soufflenheim (Bas-Rhin), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Erna, née le 9 décembre 1942 à Soufflenheim, et Gérard, né le 28 décembre 1953 à Haguenau, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Hoernel.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

7 juillet 1956. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Association Ball Trap Club niortais.** But : tir aux arcs de chasse. Siège social : 52, rue Victor-Hugo, Niort.

16 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Fédération départementale de l'Aveyron du mouvement du manifeste aux Français.** But : regrouper les Français et les Françaises sur un programme précis dans le cadre des institutions républicaines et démocratiques qu'elle se propose d'améliorer. Siège social : Brasserie des sports, 23, avenue Victor-Hugo, Rodez.

16 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Société de tir et de préparation militaire L'Impartiale.** But : propager et vulgariser l'étude théorique et pratique du tir et de l'éducation physique et préparation militaire. Siège social : 47, rue de Dieue, à Sommedieue (Meuse).

17 juillet 1956. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Association Centre d'études techniques agricoles de la plaine de Niort.** But : étude des améliorations de nature à procurer une augmentation des rendements et détermination de l'emploi rationnel et économique du matériel agricole. Siège social : 76, rue Saint-Gelais, Niort.

23 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Amicale des anciens de la Roche-Samuel.** But : maintien des relations d'amitié et de solidarité entre les anciens convalescents de la Roche-Samuel. Siège social : café Geay, 8, rue Emile-Loubet, à Saint-Etienne.

23 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Pétanque négrinoise.** But : développer le sport boules dans la cité. Siège social : chez M. Arnaud (Rémy), à Négrin, commune de Mazamet (Tarn).

23 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale de chasse des Grands-Champs.** But : groupement d'actionnaires pour le sport de la chasse. Siège social : pavillon de chasse, les Grands-Champs, commune de Chaumes-en-Brive.

24 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Association féminine de l'Immaculée Conception.** But : assurer la formation morale et spirituelle et entretien matériel des membres de l'association ; création ou gestion d'œuvres sociales pour jeunes filles ou femmes. Siège social : maison de l'Association féminine de l'Immaculée Conception, à Morestel (Isère).

26 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. **Amicale des sapeurs-pompiers d'Ancinnes.** But : organisation de fêtes et concours ; versement de secours maladie ou accidents ; pratique des sports. Siège social : mairie d'Ancinnes (Sarthe).

26 juillet 1956. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Section d'Oran de l'union touristique Les Amis de la nature (groupe France).** But : mouvement d'éducation populaire et de plein air pour entretenir et développer l'attachement de l'homme à la nature. Siège social : chez le président, 32, rue Cavaignac, à Oran.

30 juillet 1956. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Football-Club Saint-Léonard.** But : pratique du football. Siège social : 162, rue Saint-Léonard, à Angers.

30 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Vouziers. **Association d'éducaiton populaire Saint-Martin.** But : conserver et développer chez tous ses adhérents les préoccupations d'ordre physique, moral, religieux, intellectuel, par le sport, la lecture, le chant, la musique, les conférences, le théâtre. Siège social : chez M. l'abbé Somens, à Fléville (Ardennes).

1ᵉʳ août 1956. Déclaration à la préfecture du Cher. **Amicale des conseillers généraux du Cher.** But : resserrer les liens de solidarité entre les conseillers généraux et secourir, le cas échéant, les infortunes qui pourraient affliger d'anciens membres de l'assemblée départementale ou leurs familles. Siège social : préfecture du Cher.

1ᵉʳ août 1956. Déclaration à la préfecture du Cher. **Amicale des chasseurs de Sainte-Thorette (rive droite).** But : protection du gibier, repeuplement, répression du braconnage. Siège social : mairie de Sainte-Thorette.

1ᵉʳ août 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association familiale pour la formation ménagère rurale, professionnelle agricole de Banca.** But : défendre les droits des familles adhérentes, participer à la gestion morale et matérielle du centre de Banca. Siège social : centre de Banca, maison Saint-Joseph, à Banca (Basses-Pyrénées).

2 août 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Société de chasse de Walligny-Autheuil.** But : repeuplement, destruction des fauves, répression du braconnage. Siège social : 3 *bis*, rue Léo-Delibes, Paris.

2 août 1956. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Cercle de culture cinématographique de l'enseignement privé de Besançon.** But : favoriser la culture cinématographique. Siège social : 9, rue de la Convention, Besançon.

2 août 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Les Baladins des Pyrénées.** But : faciliter les dons artistiques de la jeunesse. Siège social : mairie de Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

MODIFICATIONS

6 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association des anciens combattants et prisonniers de guerre malgaches** transfère son siège social du 63, rue Fr.-Arago, à Montreuil-sous-Bois au 2, avenue Henriette, à Drancy.

25 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **L'Association populaire familiale de la région de la Nièvre** transfère son siège social du 27, rue du Général-Auger, Nevers, au 30, rue de la Pique, à Nevers.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

16 juillet 1956. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 21 juillet 1956.) **Union des Kalmouks.** But : unir tous les Kalmouks et toutes personnes sympathisant avec les idées et les buts de l'union. Siège social : 2, rue de Toulouse, à Maisons-Alfort.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.